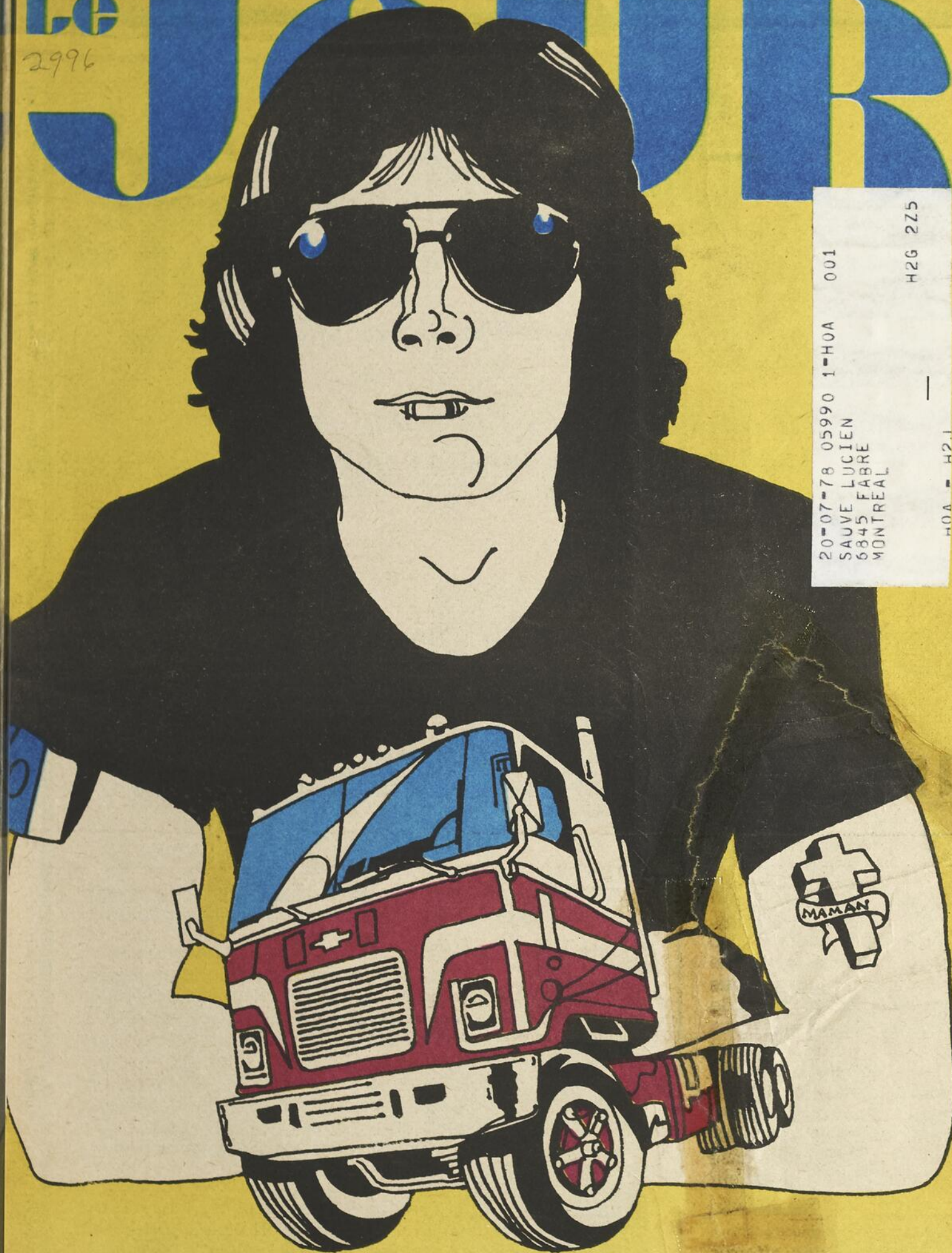


2996

LE JOUR

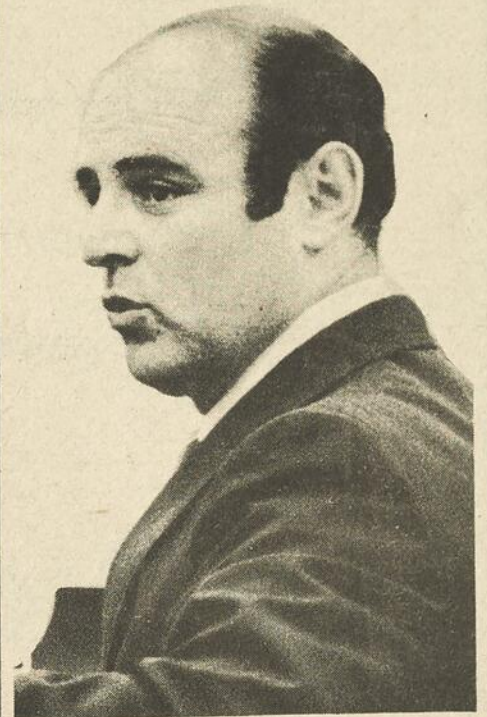


20-07-78 05990 1-H0A 001
SAUVE LUCIEN
6845 FABRE
MONTREAL
H2G 2Z5
H0A - H2.1

**Petit camion verrait grand
page 27**

Hebdomadaire national \$1.

Volume 1 numéro 24
du 15 au 21 juillet 1977



**Le ministre
des postes
réplique
au JOUR**

p. 10

**D'un Johnson
à l'autre**

p. 13

**Le Québec
aura-t-il
enfin
une politique
de la culture?**

p. 16



Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec

L'Association Provinciale des Enseignants Protestants du Québec

84 J Brunswick Avenue Dollard des Ormeaux, Québec H9B 2C5 (514) 683-9330

Le Projet de Loi Numéro 1: Plusieurs Termes Excessifs

C'est vrai qu'au Québec, comme ailleurs au Canada, un équilibre linguistique s'est fait attendre depuis longtemps. Heureusement, ça change au Québec! Le changement se déroule librement au sein d'une large portion de la population québécoise. Compte tenu de cette évolution, nous sommes bouleversés par certaines mesures du Projet de Loi numéro 1 qui touchent la liberté de choix de tous les québécois en matière de langue d'enseignement. Il en est ainsi des modalités législatives qui empêcheraient l'accès aux écoles anglaises à tous les futurs immigrants. Si leur liberté est menacée, la nôtre pourrait bien l'être un jour. Pensons-y bien! De plus, nous sommes d'avis que si les immigrants ont eu tendance à choisir la langue anglaise pour leurs enfants, c'est qu'ils croyaient que l'anglais leur garantissait la clé du succès.

C'est sûr que la francisation du monde des affaires changera cette perception au point où les restrictions contenues à l'article 52 seront superflues. Qu'accompliront de positif les mesures contenues par l'article 52, si le gouvernement change les données économiques qui ont amené les néo-québécois à choisir l'anglais? Ces mesures

sont-elles conçues en vue de toucher ou flatter le psyché collectif des québécois francophones? C'est fort douteux.

Réalisez-vous que d'ici dix ans, sans l'application de la Loi numéro 1, la population scolaire des écoles anglaises du Québec ne sera qu'à 74% de son niveau actuel tandis que la population scolaire des écoles françaises sera à 79% de sa population actuelle. Selon les recherches entreprises par l'Université McGill sur ce sujet, si la Loi numéro 1 est adoptée dans sa forme actuelle, la population scolaire des écoles anglaises du Québec tombera à 46% de l'inscription présente pour l'année 1986-87. Quant aux écoles françaises en 1986-87, elles connaîtront une population scolaire à 86% du niveau actuel.

Ces données nous indiquent que certaines mesures du Projet de Loi numéro 1 n'ont que peu de valeur corrective. Elles apparaissent comme une réaction excessive à un problème qui est en voie de disparition. Certes, il y a une nouvelle prise de conscience du fait français chez les anglophones du Québec et cette évolution est beaucoup plus attribuable à l'esprit démocratique des québécois qu'aux mesures législatives quelles qu'elles soient.

le Sommaire du JOUR

Hebdomadaire national
Volume 1, no 23
semaine du 15 au 21 juillet 1977



Notre page couverture

Des camions de vrac aux (relativement) gros transporteurs, le camionnage québécois souffre de l'indifférence publique et de la domination étrangère. Un dossier de Jean-Marie Balard.

Conception Jean Gladu
Tricycle

page 27



Fernand Dumont, sous-ministre au développement culturel, lève un coin de voile sur le prochain livre blanc sur la culture.

par Jacques Larue-Langlois

page 16



Arts plastiques:

Les Québécois, dit-on, ne sont pas réalistes.

par Yves Robillard.

page 26

Courrier et mots croisés

Nos lecteurs nous écrivent

pages 4, 6 et 7

Mots croisés page 5

Editorial

Entre le mépris et l'indifférence

par Evelyn Dumas page 8

Commentaire

La faute à qui?

par Alain Pontaut page 8

Québec

La charte du français:

A objections précises, amendements précis

par Michel C. Auger page 9

Le point du Jour

Habilité n'est pas servilité

par Pierre Vadeboncoeur page 9

Les changements technologiques aux Postes:

Un non catégorique au veto syndical — le ministre Blais

par R. Laporte page 10

Le livre blanc s'en vient

Pour une politique globale de la culture

une interview de Fernand Dumont

par Jacques Larue-Langlois page 16

Colline parlementaire

Un coup-fourré réussi

par Jacques Larue-Langlois page 17

Chroniques

Economie

L'impôt des pauvres: Les cotisations sociales

par Michel Bergeron, UQAM page 12

Référendum

par Pierre Bourgault page 13

"Là sera ta patrie!"

par Pierre Chaloult page 14

Les miettes

par le petit Poucet page 14

Les bonnes tables

Au Sofia, un petit lundi matin

par Roch Côté page 18

L'air du temps

Nouvelles du fascisme

par le professeur Nimbus page 20

Le sombre vilain page 21

Arts et lettres

La semaine à livre ouvert

Robert Sabatier, témoin des poètes: Ce demi-siècle où naît la poésie moderne

par Alain Pontaut page 22

Théâtre

Des ancêtres qui nous font rire

par Claude Lebus page 23

...et une Marjolaine qui nous ennuie

par Claude Lavoie page 23

Cinéma

Varia

par Anne Constanty page 24

Musique

Festival Canada: Révélation dans Don Pasquale du soprano Daniela Mazzucato

par Pierre Prévost page 25

Le pop

Pink Floyd cinq ans trop tard

par Bruno Dostie page 25

Arts plastiques

Choux-fleurs et crudités

par Yves Robillard page 26

Dossier

Le camionnage échappe de plus en plus aux Québécois

textes de Jean-Marie Balard page 27

Chez FRENIERE ET FILS INC. tu peintures et tu tapisses à meilleur marché qu'ailleurs



le massacre des prix se continue!

SEMI-LUSTRE BLANC SPÉCIAL
PREMIÈRE QUALITÉ
REG.: \$12.95 **\$6.95** LE GALLON

EXTRA SPECIAL **LATEX** **\$12**
3 gallons

SPÉCIAL **GRIS À PLANCHER** 3 Gallons **\$12**

GRATIS VALEUR DE \$11.50
AVEC CHAQUE ACHAT DE
\$20
1 ROULEAU DOUBLE DE TAPISSERIE DE PEINTURE ET PLUS

ROULEAUX
75^c CH.



PEINTURE C-I-L À DES PRIX **IMBATTABLES**

FRENIERE et FILS inc.

6210, rue Papineau TÉL. POUR PEINTURE 272-1033 SEULEMENT 272-4418

Une lettre à d'autres

Sifflez et faites siffler Le Devoir

Je ne saurais trop bien discerner ce qui se passe chez toi, Devoir Cher, mais une observation s'impose: il y a du chépaquoi dans l'air... L'air de ta chanson à message, l'air que tu fais respirer aux autres, ces grands airs que tu prends depuis cet automne. J'hésite un brin à te livrer mon émotivité sur le sujet, car je sais ce que tu penses des êtres qui tamisent leur animus pour donner libre cours à l'émotion, une valeur pour laquelle tu n'as aucun respect, une insignifiance somme toute dont il vaut mieux ne pas parler surtout quand on veut faire l'homme. Ceci dit virgule j'étouffe, ras le bol (l'équivalent québécois étant beaucoup trop plein d'impolitesse, pensé-je), assez c'est trop: comme ne dira jamais ton linguiste attiré, on se fait "stampeder" trop joyeusement. Devoir Cher, viens plus près, je n'ai pas envie de jouer au plus logique la poche, je veux tout simplement te serres les ouïes, ou si tu préfères, j'ai envie de te brasser le canayen (ce pourrait être à la rigueur une tactique d'attendrissement ou un coup bas, ça dépend...).

On dirait depuis quelque temps... je recommence. Depuis que le pouvoir a changé de mains (voilà qui fait nettement plus à gauche), j'ai remarqué, j'ai senti, Cher, que tu avais tout à coup adopté un ton frappé ("accent de hauteur sur le début de l'émission vocalique"), une attitude pour le moins étrange et altièrre, quelquefois suspicieuse et rigoriste, voire même canadienne (ciel! mon coeur élliotte) a hundred per cent virgin wool. Bref (tu me permettras d'y aller

d'une image quasi gravelleuse), ça sent le jésuite dans la baraque. De loin, c'est-à-dire dans le fond de mes yeux, on dirait, il semble, ça m'a tout l'air que tu ne fais pas vraiment confiance aux nouveaux représentants du peuple (pour une fois qu'on peut employer les termes au sens propre!).

Si j'ai bien compris, Devoir Cher, tu es pour le changement... celui que tu griffonnes sur ton papier; tu es pour la démocratie...celle qui toutefois promeut la politique de l'homme bien, beau, propre et riche; mais dès que le changement démocratique jaillit de la base, tu es contre. Si j'ai bien compris, dès que l'ensemble se met à grouiller plus vite que ta raison, tu as peur pour mourir: tu suspectes, tu sous-soupèses, tu renifles, tu te fais souffreteux, tu pontifies, bref, tu trouves que le monde ne peut être du monde sans qu'il y ait une petite terreur cachée quelque part car après tout, c'est la face cachée de ta tête qui parle, il faut mener le monde comme du monde, il ne faut surtout pas laisser le monde être du monde comme du monde. On dirait, des fois, ceci dit sous toutes réserves, que tu aimerais ça devenir le roi et le maître à penser de tes 35,000 fédérasstes-lisez-et-faites-lire-Le Devoir...

Paragraphe, ouvrons une parenthèse. Question. Les idées d'un centriste qui adopte la ligne dure, donc des idées tranquilles et "réformisantes" sont-elles nécessairement, par leur essence même, le meilleur véhicule qui soit quand vient le temps de s'organiser en toute justice autour de tel ou tel aspect de notre condition? Autrement dit, les centristes ont-ils raison de prétendre avoir raison parce qu'ils catalysent, à les entendre, les forces de la gauche et de la droite? Je

pense à la Loi no 1 ici, et je me dis ceci: ramener le français vers le centre, avec un petit peu de ceci pour ceux-ci et petit peu de cela pour ceux-là, équivaldrait à signer une dépersonnalisation en règle de la majorité. Le juste milieu, dans une affaire de cette envergure, n'existe pas. Une Loi du centre n'appartiendrait à personne, et la majorité, fébrile par le temps qui court, exaltée, consciente de l'imagination dont elle doit faire preuve, fourbue aussi par moments, mais forte du dur désir de durer, la majorité dont je suis ne se satisferait jamais, jamais, d'une moitié d'identité après être revenue de si loin. La majorité est en droit de réclamer une identité propre, entière et vivace. Fermez la parenthèse.

Quant à y être, Devoir Cher, je vais te dire vraiment ce qui me trotte dans le cigare. Lors des dernières élections, tu n'avais pas le choix; en toute honnêteté, il te fallait voter pour le Parti québécois. Pas question de ne pas saisir la poésie à bras-le-corps lorsqu'elle nous fait l'honneur de passer!!! Tous les honnêtes hommes le savaient, et ils ont posé le geste qui fallait, avec le résultat que l'on connaît. Au fond, Cher, dans le fin fond, tu aurais bien voulu donner ton appui aux libéraux, avoue-le, mais la formation libérale sans âme, sans colonne vertébrale, sans imagination, sans chaleur, sans présence, des comédiens de second ordre bien peignés dans un décor de carton-pâte, était tellement pourrie que tu as finalement appuyé les "anges" dans un papier alambiqué, le deuxième volet surtout, un plat si finement apprêté que j'ai dû le humer deux fois avant de comprendre que c'était un oui plein de non à la sauce "fais ce

L'Inter....

Très

INTER **ressant!**

TIRAGE: 5 AOÛT



Pour un p'tit \$2.00

Horizontale
1—Titre d'...
2—Métrage...
3—Après...
4—Voyelle...
5—Réaction...
6—Petite c...
7—Vis - Ar...
8—Termin...
9—Présidé...
10—Il est u...
11—Dans la...
12—Déform...
13—Cardina...
14—...et no...
15—Pour le...
Verticale
1—Titre d'...
2—Pleurs -
3—Copie c...
4—Atariqu...
5—Blanche...

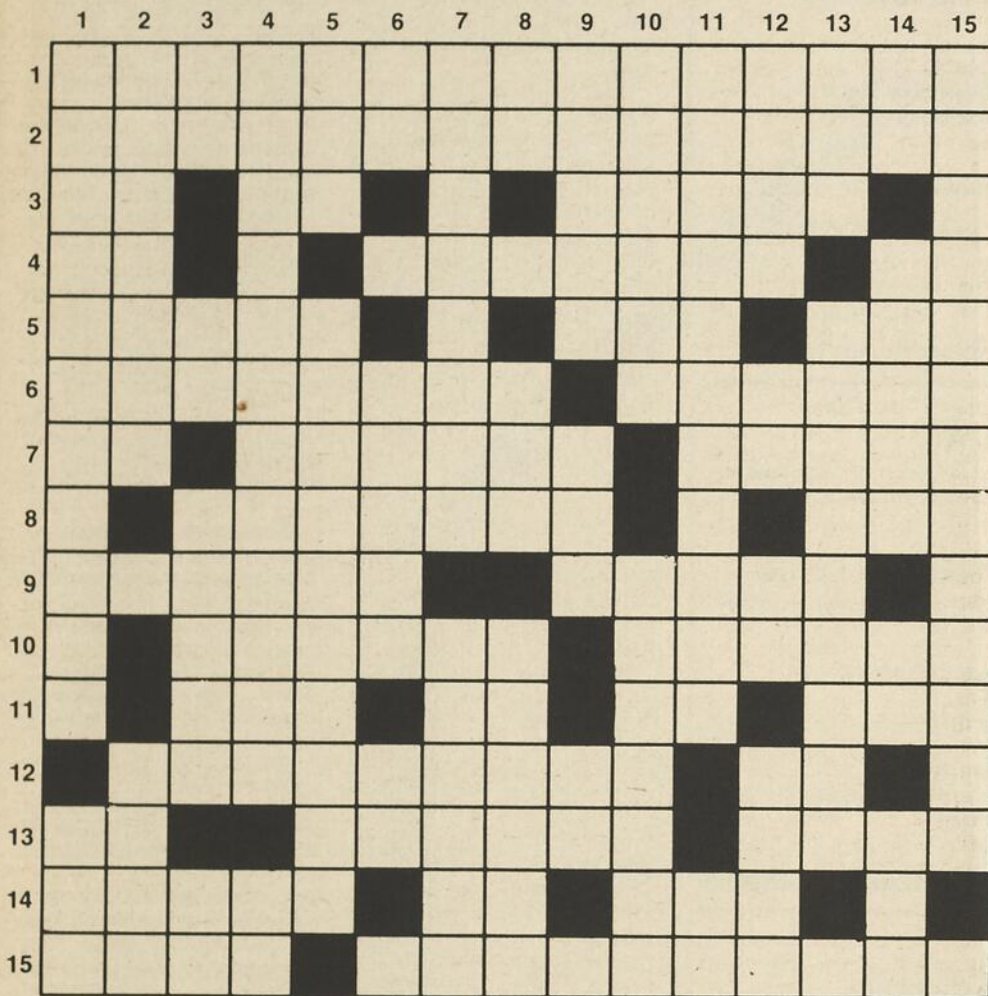
La grille libérée

par René Tellier

no 23

LE JOUR

On s'abonne?



Horizontalement:

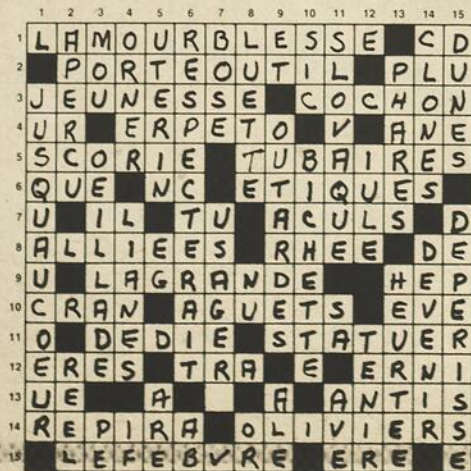
- 1—Titre d'une oeuvre d'une romancière née à Saint-Jérôme en 1896 (4 mots).
- 2—Mettraient en tôle.
- 3—Après le Jésuite - Petit cours d'eau - Devant les Jésuites.
- 4—Voyelles - Assise à un ouvrage construit dans l'eau - Pronom familier.
- 5—Réaction de solipède - Préfixe qui signifie trois - Olifant.
- 6—Petite cavité glandulaire - Prénom du père de l'Aiglon.
- 7—Vis - Ancêtres de la tribu - Bizarre, étonnant, extraordinaire.
- 8—Ternisse - Après le Sulpicien.
- 9—Président de la République entre 1947 et 1954 - Quantité extrêmement faible.
- 10—Il est un mauvais maître - Mit de côté certaines cartes.
- 11—Dans la devise des Jésuites - Deux - Voyelles - Un allemand.
- 12—Déformées par des bosses - Sur la plaque du médecin.
- 13—Cardinaux opposés - Les plus redoutables des félins - Beau noir brillant.
- 14—...et non avenue - Symbole - Du Bic, aux Coudres ou Verte?
- 15—Pour le boucher - Nom de notre écrivain.

Verticalement:

- 1—Titre d'un autre roman de notre auteur publié en 1945 (2 mots) - Sur la rose des vents.
- 2—Rieurs - Y en a un à Tout!
- 3—Copie conforme - Avait cours à Rome - Musée de Madrid - Note.
- 4—Ataviques - Jumelles.
- 5—Bienheureux - Il n'a hélas pas grande influence sur le milieu.

- 6—Phase indiquée au calendrier - Le joignez-vous à l'agréable? - Deux voyelles.
- 7—Donc entendus - Grande antilope de l'Inde.
- 8—Encore les jumelles - Station thermale allemande - Populaire à Longchamp.
- 9—Géole temporaire - Gagner le premier importe dans un tournoi - Voyelles jumelles.
- 10—Canal organique - Le but des ambitieux.
- 11—Une autre oeuvre de notre romancière (2 mots) - Article.
- 12—Candides si blanches - Manganèse - Démonstratif - Prince ottoman, fils de Mehmet II.
- 13—Fin de participe - Fera partie de Cooprix.
- 14—Deux autres jumelles - Etat des muscles au repos - Titane - Fils de Créüse.
- 15—Surprenants, extraordinaires.

solution du no 22



Président du conseil d'administration
Bernard Carisse

Rédacteur en chef
Evelyn Dumas

Directeur administratif
Antonio Bertrand

Rédaction

Michel C. Auger, Roch Côté,
Michel Forrest, Jacques
Larue-Langlois, Lucille Lecompte,
Alain Pontaut

Collaborateurs:

Bernard André, Guy Badeaux,
Colette Beauchamp, Réjean
Beaudoin, Laurent Bégin, Gilles
Boileau, Pierre Bourgault, Pierre
Chaloult, Anne Constanty, Bruno
Dostie, Louis Fournier, Pierre
Fréchette, Lise Gauvin, Pierre
Harvey, François Hébert, Jacques
Hurtubise, Louis Jolin, Pierre
Lamonde, R. Laporte, Pierre
Prévost, Yves Robillard, Robert
Saint-Jean, Pierre Vadeboncoeur,
Jean Vézina.

Conception de la page couverture:

Michel Giroux, Jean Gladu.

Publicité

Lise Boulet, Robert Pépin,
Normand Senay

Service du tirage

André Lamy, Suzanne Martin

Comptabilité

Ginette Couturier

Secrétaire - réceptionniste

Francine Girard

Le Jour, hebdomadaire national, est publié par Journal Le Jour Inc. qui a son bureau principal au 1435 de la rue de Bleury à Montréal. Il est composé à l'atelier DSC Composition, 385 boul. Lebeau à Ville de Saint-Laurent. Il est imprimé par l'imprimerie Trans-Continental Inc., 433 boul. Lebeau.

Distribution: Messageries Dynamiques, tél. 332-0680.

Abonnement: \$50 par année, \$25 pour 26 semaines. A l'étranger: \$60 par année, \$30 pour 26 semaines. Tarif de l'abonnement aérien fourni sur demande.

Courrier de la deuxième classe, permis no 3299

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec

tél. 842-4821

Souscrire un abonnement est une forme précieuse de soutien à votre hebdomadaire

LE JOUR

1435, rue Bleury
local 801
Montréal H3A 2H7
Québec

NOM

RUE

VILLE

TEL

Code postal

N.B.: Les abonnements commencent au numéro courant et ne sont pas remboursables. Prévoir un délai de une à trois semaines avant le début de l'abonnement. Pour recevoir des numéros déjà parus, écrire au service du tirage en incluant \$1. par exemplaire.

Par courrier

NOUVEL ABONNEMENT

RENOUVELLEMENT

\$25.00 pour 26 semaines

\$50.00 pour 52 semaines

(une série de chèques post-datés est acceptée)

DÉPÔT 5 ANS

9%

Intérêts semestriels

9 1/4%

Intérêts annuels

TAUX SUJETS À CHANGEMENTS

CEPENDANT LES DÉPÔTS ACCEPTÉS
NE SONT PAS AFFECTÉS



**Société
Nationale
de Fiducie**

**385 est, rue Sherbrooke
Montréal, H2X 1E5**

Tél.: 844-2050, poste 150

**INSTITUTION INSCRITE À LA RÉGIE
DE L'ASSURANCE DÉPÔTS DU QUÉBEC**

LES MEUBLES D'ANTAN INC.



Atelier de meuble artisanal
De styles Louix XIII et québécois
En chêne et pin massifs

NOTRE MAGASIN:

1648A, rue Sherbrooke ouest,
Montréal
(métro Guy, sortie St-Mathieu)
tél.: 931-9487

MATELAS

Toutes grandeurs, marques et qualité à prix d'escompte.
Livraison immédiate. Lits queen size, King size, lits ronds
... etc ...

MANUFACTURIER MEUBLES NON PEINTS

Le plus grand choix au pays. Tout pour le foyer, cuisine,
chambre, salon, antiquités, etc ...

207 Beaubien est, Montréal

276-9067

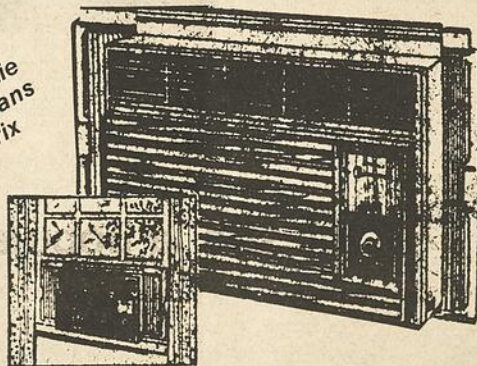
790 Atwater, Montréal

935-6716

**CLIMATISATEURS
À PRIX INCROYABLES**

Marques Très connues

Service
et garantie
inclus dans
le prix



À partir de \$169.00 (5000 BTU)

SOLDE FINAL

Aucune mise de côté ne sera acceptée

**maison
beaudet**

8723-10e Ave
St-Michel Mtl.
729-5217

que dois". Devoir Cher, tu n'as pas pu voter libéral, quelle horreur! T'as eu beau étirer tes beaux discours de tous bords tous côtés, rien à faire. Les "anges" demeureraient les plus forts.

Des gens intègres, une équipe qui se tient le français pour dit, un gouvernement à la solde de nous autres, et tu te permets de grimacer de pudibonderie comme un vieux jésuite réactionnaire (c'est un pléonasme) qui s'use les ongles sur un tableau en hurlant comme un putois "je suis la voie, la vérité, la vie". Plutôt que de t'ériger en système de logique parallèle, et en directeur de la québécoisie, et en copie conforme à l'original libéral, j'aurais souhaité que tu lances ton énergie à fond de train dans le fait québécois une... (un sacre de deux syllabes, au moins, aurait donné tellement plus d'allure à la phrase et m'aurait fait tellement de bien)... de fois pour toutes.

Devoir Cher, j'arrête dret là. Je te connais, tu vas me dire que c'est trop long... Et je t'en supplie! n'ajoute pas ton petit fion en caractères gras au bas de mon papier, je serais dans l'impossibilité affective de métaboliser le geste. Accepte, pour une fois, qu'un lyrique invétéré ait le dernier mot. Dis-toi que c'est pour mon bien!

Espérant avoir le plaisir de t'aimer prochainement, je te prie d'agréer, Devoir Cher, l'expression de mes sentiments, pour l'instant, distingués.

**Jean Charlebois
Montréal,**

La troisième option

Depuis que l'AABN est en vigueur, on ne cesse de parler de la Confédération canadienne. Ce fut un abus de langage, et ce l'est encore plus aujourd'hui. Une véritable confédération, en effet, n'est autre chose que la mise en commun de certaines institutions par deux États souverains. Cette formule se situe donc aux limites du droit constitutionnel et du droit international, puisqu'elle emprunte à l'un et à l'autre de nombreux éléments.

Dans la crise que traverse le Canada actuel, il serait intéressant de voir ce que pourrait être cette troisième option dont plusieurs parlent. On peut dégager quatre grands principes: **en premier lieu** il importe peu au Québec que le Canada des neuf autres provinces reste régi par l'AABN: si elles trouvent des avantages à cette formule fédérative, c'est leur droit. Donc l'AABN peut demeurer une réalité pour tout le Canada, moins le Québec.

Un deuxième principe, c'est que le Québec exigera des

pouvoirs exclusifs en plusieurs domaines.

1 — Le Québec sera libre de sa constitution interne, et pourra, en conséquence, abolir le poste de lieutenant-gouverneur; il n'y aura plus de représentants québécois au parlement canadien.

2 — L'Assemblée Nationale du Québec sera seul auteur de tous les codes et droits régissant directement les ressortissants du Québec: droit civil, droit criminel, droit pénal, droit commercial...

3 — Tout le système judiciaire, tout le système pénitentiaire, et toute question de justice interne relèvera exclusivement de l'État québécois, ainsi que toute police.

4 — Seul le Ministère québécois du Revenu, percevra toutes taxes directes et indirectes, les douanes, et les droits divers.

5 — L'organisation économique du territoire québécois relèvera exclusivement de l'État québécois.

6 — Les affaires locales (municipales) aussi.

7 — Les affaires sociales et la santé, dont l'assurance-chômage, les allocations familiales, les pensions de vieillesse relèveront exclusivement du Québec.

8 — Les affaires culturelles, l'éducation et la langue seront des compétences québécoises.

9 — L'immigration, les recensements relèveront du Québec.

Troisième principe, certains domaines donneront lieu à des négociations périodiques entre le gouvernement canadien et celui du Québec. On peut penser à la défense, à la diplomatie, à des tarifs douaniers extérieurs communs, au commerce intérieur (entre le Québec et le Canada), au service des postes, à la voie maritime du St-Laurent, etc.

Quatrième principe, certaines institutions pourront être mises en commun, sur une base paritaire. La plus importante serait un secrétariat permanent, chargé de la tenue à jour des dossiers communs, et de l'organisation de rencontres régulières et spéciales entre les représentants des deux États. Il pourrait avoir aussi le pouvoir de susciter des rencontres, et de suggérer des ententes.

Une deuxième institution aurait pour tâche de trancher les litiges communs qui surgiraient inévitablement entre les deux États, lorsque les recours politiques sembleraient épuisés. Il s'agit donc de créer un Tribunal d'Arbitrage obligatoire, pouvant aussi donner des avis.

On peut aussi penser à la création d'une banque centrale commune.

En somme, c'est une formule extrêmement souple, permettant la mise en commun de toute ressource et la création de tout organisme et de toute institution commune qui seront jugés avantageux par les deux partenaires. Une telle solution écarte donc toute ten-

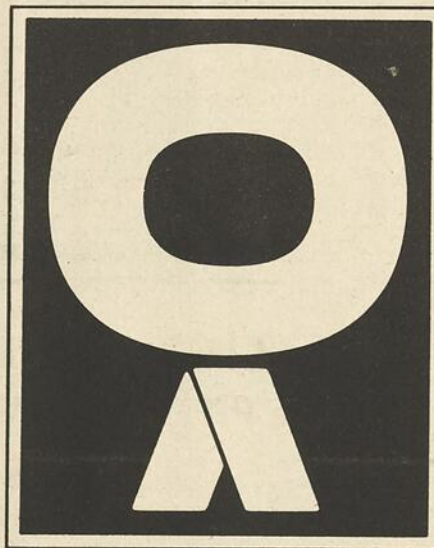
un moment s.v.p.

la solution

Un récent sondage indépendant, effectué pour le Barreau du Québec, révèle qu'une majorité de la population du Québec ne veut pas d'un régime qui ne tient aucun compte de la responsabilité, en matière d'accident d'automobile, et qui indemnise aussi peu la victime innocente que celle qui est responsable.

construire et non détruire

Le système actuel a déjà prouvé qu'il pouvait répondre aux attentes de la population, avec une sécurité routière améliorée. Déjà une meilleure sécurité routière en 1976 permet à plusieurs assureurs d'annoncer des diminutions de primes pour 1977. Pourquoi alors détruire un système qu'on a à peine commencé à améliorer?



ce que la population veut

Ce sondage révèle que la grande majorité de la population désire avant tout:

1. l'assurance obligatoire
2. une sécurité routière accrue.

c'est à la population de décider

Le Barreau a fait sa part. Il reste au gouvernement à faire la sienne en consultant la population sur l'abandon total du système et en publiant les résultats comme le Barreau n'a pas craint de le faire.

pensez-y bien!



Barreau du Québec

tative de replacer le Québec dans un cadre confédératif canadien, si large soit-il. Car le degré de souplesse d'un tel cadre, pour satisfaire le Québec, ne permettrait plus au principe unificateur du fédéralisme actuel de jouer entre les provinces restant canadiennes.

On peut aussi estimer, dans une telle optique, que le référendum, sur la question nationale au Québec, serait mieux compris et plus nuancé dans ses résultats s'il demandait aux Québécois de se prononcer sur chacun des trois derniers points, et non pas sur une seule question, de formulation théorique et de portée globale. Les citoyens du Québec pourraient ainsi être appelés à se prononcer sur trois questions: 1 — Le Québec doit avoir des pouvoirs exclusifs dans les domaines suivants: (...).

2 — Le gouvernement du Québec pourra négocier des ententes avec le gouvernement canadien dans les domaines suivants: (...).

3 — Le Québec et le Canada auraient en commun les institutions suivantes: (...).

Jean Rémillard
Longueuil, Qué.

Rectification

Je suis une lectrice assidue de votre journal et je désire attirer votre attention sur une erreur historique flagrante commise dans le numéro du 17 juin 1977.

Je me réfère à l'article de M. Jacques Grand'Maison intitulé "Neuf heures du matin: pas de guerre encore?". Mon but n'est pas d'analyser le point de vue exprimé par M. Grand'Maison, qui me semble très discutable, mais de souligner une erreur regrettable de l'auteur de l'article qui affirme que "Begin était jadis terroriste dans la cruelle organisation Haganah". M. Begin était un membre de l'Irgoun, et non de la Haganah. De plus, il suffit de consulter un livre d'histoire pour savoir que la Haganah était une organisation volontaire de citoyens créée en 1929 et destinée à protéger les civils juifs contre les incursions meurtrières de terroristes arabes qui s'attaquaient à la population civile juive, démunie de tout moyen de défense. Par ailleurs, la Haganah a joué un rôle primordial dans le sauvetage des survivants des camps de concentration nazis. Il apparaît donc aberrant de se référer à la Haganah dans les termes employés par M. Grand'Maison.

J'estime qu'un journal sérieux ne devrait pas reproduire dans ses colonnes des erreurs de fait aussi graves. Dans l'espoir que vous saurez rectifier cette faute, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

O. Librowicz
Montréal

Editorial

Entre le mépris et l'indifférence

Le nouveau texte de la Charte de la langue française contient de louables améliorations dans son approche à l'égard des minorités et des minoritaires, et des concessions significatives aux points de vue des milieux d'affaires, tout en maintenant pour l'essentiel la perspective d'un Québec français. Aucune législation n'est parfaite et le présent projet est sans doute lui aussi perfectible, mais on peut se féliciter de ce que les débats des trois derniers mois aient donné lieu à d'authentiques corrections sans compromettre le fond.

Comment expliquer qu'à propos de ce projet raisonnable et nécessaire, l'on entende par-dessus tout la voix de ses critiques? Comment expliquer une certaine solitude du gouvernement dans ce débat? Il y a finalement relativement peu d'expressions d'appui au sein de la majorité à laquelle le projet veut donner ses droits.

Une raison peut-être, c'est que la reconnaissance réelle du français était le minimum que chacun attendait du Parti québécois au pouvoir. On dirait qu'ici on s'empresse de prendre pour acquises des victoires qui ne le sont pas encore: le français aujourd'hui, l'indépendance demain. Le sens de la lutte fait défaut. Le gouvernement ne donne pas tout (et dans certains cas rien) de ce que l'on en attendait sectoriellement? Pour ce qui est de la défense de la collectivité, il ne donne que ce à quoi on s'attendait? Double motif, pour bien des gens, de garder envers lui de confortables distances. Et si, de quant à soi en quant à soi, nous laissons tout glisser entre nos mains?

La trame de fond des critiques à l'égard de la législation sur la langue,

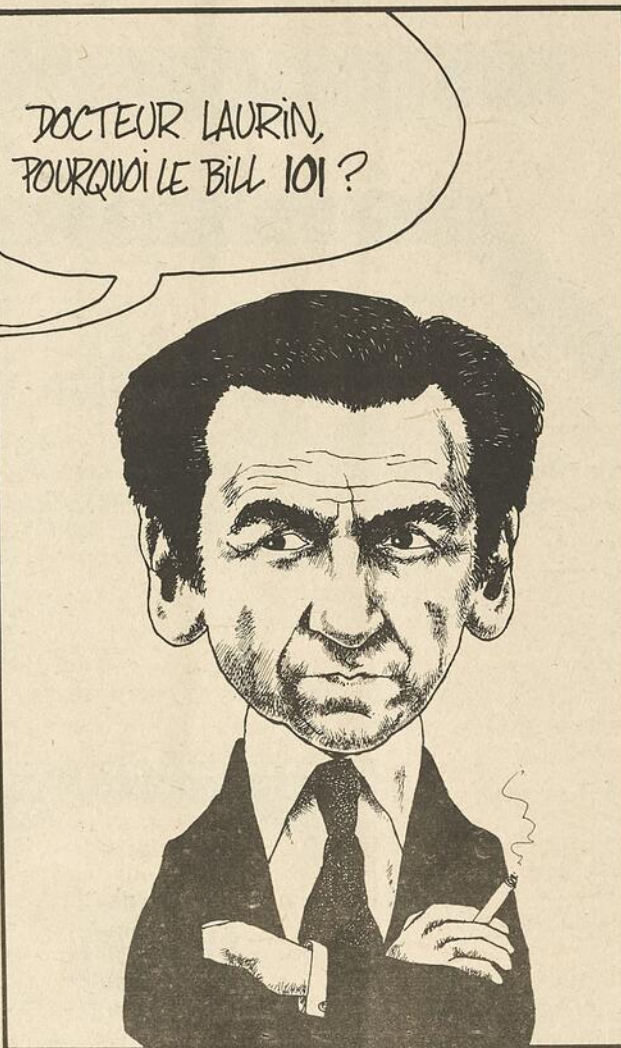
c'est le mépris envers la majorité francophone du Québec. On nous dit, ouvertement ou indirectement, que sans l'anglais nous sommes ruinés. Où est, devant cela, la fierté que portait il y a peu le mot d'ordre: "On est capables".

L'affirmation de soi, l'indépendance, ont certainement leur prix. Tout ne sera pas donné tout cuit et mastiqué. Il y a aussi un prix énorme à la dépendance. Si les Québécois trouvent en eux la force de lancer une entreprise de reconstruction collective, dans toutes sortes de secteurs, le bilan de l'affirmation a de bonnes chances d'être positif, même en tenant compte des difficultés de parcours.

Mais le confort moral et matériel dans lequel baignent les secteurs de la société qui devraient être le plus actif peut compromettre toute l'entreprise. Je ne parle pas des adversaires déclarés de l'indépendance et du Parti québécois. Je parle des partisans même, de ceux qui, dans les universités, les salles de rédaction, les syndicats et ailleurs, s'identifient depuis longtemps au projet québécois. Combien d'eux trouvent maintenant plus seyant de se cantonner dans l'indifférence ou les arguties pointilleusement oppositionnelles? Une certaine médiocrité menace les espoirs nourris par tant de Québécois.

Les défenseurs divers du statu quo auraient bien moins de prise si les Québécois francophones qui devraient être le plus conscients étaient plus disposés à bâtir qu'à chicaner. Quelle est cette fausse pudeur à l'égard des élans généreux, cette timidité devant les engagements? Ce n'est pas ainsi que nous parviendrons enfin à vivre.

Evelyn Dumas



La faute à qui?

La souveraineté, si elle ne vous évite pas d'avoir à payer pour vos propres bêtises, vous tire au moins de cette tutelle où vous avez en outre à payer constamment pour celles des autres. On le sait, la situation économique actuelle n'est pas rose. On le sait aussi, nous sommes encore dans ce régime fédéraliste où Ottawa règne sur nos destinées en nous faisant croire que nous (notre gouvernement provincial) en sommes tout de même responsables.

Or imaginons une entreprise qui ne serait pas soumise à une sphère de responsabilité mais à deux, qui, pour tout ce qui concerne ses achats, son ravitaillement, ses normes de production, son fonctionnement interne et son économie, aurait à se plier non à une direction mais à deux, d'ailleurs hétérogènes et presque sans dialogue, excentriques et généralement en conflit. Les affaires étant par définition

difficiles, on ne prédirait pas grand avenir à pareil double emploi directorial et à semblable écartèlement. Cette situation absurde est précisément celle que notre appartenance au Canada nous fait vivre quotidiennement.

Il y a de nombreuses entreprises qui, au Québec, ont dû fermer leurs portes depuis dix-huit mois (75, dont 10 depuis le 1er avril dernier), surtout dans les domaines du textile, de la chaussure et du bois, et quelque 10,000 travailleurs qui ont ainsi perdu leur emploi. La faute à qui? Dans le dernier numéro du **Dimanche**, André Bouthillier rapportait, après enquête: "Les fermetures d'entreprises au Québec sont principalement causées par l'incapacité du gouvernement fédéral de réduire l'arrivage de produits importés au pays, selon la majorité des représentants d'entreprises fermées ou aux prises avec des difficultés financières."

Opinion d'un fabricant de Saint-Georges de Beauce: "Si le niveau d'importations reste aussi élevé (68% de la consommation canadienne), toutes les entreprises de chaussures canadiennes vont fermer." Mêmes opinions recueillies à Saint-Liboire ou à Saint-Thècle en Mauricie, à Montréal ou dans les Cantons de l'Est. "Aucune des personnes interrogées, écrit l'enquêteur, ne croit que le gouvernement péquiste est une cause principale aux difficultés économiques". D'autant que cette situation dramatique a déjà été dénoncée aux Communes par le député conservateur George Hees ("21 compagnies de chaussures ont fermé leurs portes en moins de dix-huit mois à travers le Canada") ou par M. George Post, président du Conseil économique du Canada le 28 juin dernier.

Ça n'empêche pas le prédécesseur de M. Post, André Raynauld, d'incriminer le gouvernement du Québec et l'on connaît assez les opinions fédéralistes de M. Pierre Des Marais, président du Conseil du patronat, pour savoir qu'il

visait quand il déclare gravement, mais sans autre sondage ou explication: "Il est grand temps que tout le monde réalise au Québec que la situation économique se détériore et plus rapidement que prévu." Question. M. Des Marais accepterait-il que, dans ses entreprises, un autre prenne les décisions à sa place? Accepterait-il ensuite d'être tenu responsable d'une détérioration consécutive aux décisions catastrophiques de cet autre palier de décision? On a bien du mal à le croire.

Que l'on juge le gouvernement péquiste à ses performances, dans le domaine économique comme dans les autres, c'est normal. Mais qu'on lui attribue, à lui précisément, dont on connaît l'option, les carences d'une administration fédérale qui ruine l'industrie québécoise au profit des produits étrangers, c'est peut-être un calcul habile à très court terme. A plus longue échéance, c'est surtout une parfaite illustration de la situation dite de "la maison de fous".

Alain Pontaut

Québec

La charte du français: À objections précises, amendements précis

par Michel C. Auger

La nouvelle version de la Charte de la langue française tient compte de plusieurs suggestions qu'avaient faites les divers groupes qui ont soumis des mémoires devant la Commission parlementaire. Certaines parties de la loi qui demeurent inchangées sont aussi, d'une certaine manière, le résultat des audiences de la Commission puisque les arguments qui avaient alors été présentés devant le ministre n'avaient pas été très solides.

Ainsi, au chapitre de la langue d'enseignement, l'absence de modifications pourrait bien résulter de la faiblesse des mémoires présentés par les groupes anglophones qui s'intéressaient particulièrement à la question scolaire. La plupart de ces groupes étaient nés comme des lapins peu après le dépôt du Livre blanc et avaient pour but de regrouper les parents anglophones de certaines régions dans leur opposition au projet de loi No. 1.

Presque tous ces organismes, et de nombreuses commissions scolaires anglophones, demandaient le retour au libre choix intégral et ne proposaient aucune solution de rechange. Certains demandaient que les anglophones du reste du Canada soient admis à l'école anglaise mais ils n'apportaient ni des statistiques qui confirmaient leurs affirmations, ni des réponses aux questions des ministériels.

Réciprocité?

Par contre, plusieurs groupes francophones (et même un organisme an-

glophone) sont venus dire à la Commission que cette disposition ne devait pas être retirée de la loi parce qu'un francophone qui quitte le Québec pour une province anglophone se retrouve dans la même situation: il ne peut envoyer ses enfants à l'école française. Le ministre Laurin n'a cependant pas fermé la porte à des ententes interprovinciales en ce domaine, ententes qui permettraient une certaine forme de réciprocité.

Pas de libre choix

Les organismes anglophones n'avaient, pour la plupart, qu'un seul "gros" argument: sans le libre choix, la communauté anglophone du Québec est vouée à la disparition. Le dialogue prenait d'ordinaire fin quand le ministre Laurin répétait qu'il n'était pas question de revenir au libre choix, une solution que rejetait presque tous les francophones.

Le dialogue n'a donc à peu près jamais eu lieu entre les représentants des groupes scolaires anglophones et le ministre. Un certain nombre de mémoires étaient même assez injurieux (l'un d'eux faisait des références à l'Allemagne nazie, références qui ne furent retranchées qu'au moment de la lecture du mémoire) et il n'est pas étonnant que le projet de loi 101 soit identique à son prédécesseur puisque aucune solution de rechange n'a vraiment été discutée.

Par contre, les amendements apportés au projet de loi reflètent le dialogue assez ouvert auquel on a

parfois assisté en Commission parlementaire.

La francisation

Par exemple, l'article 135 du nouveau projet de loi affirme que "les programmes de francisation devront tenir compte de la situation des personnes qui sont près de la retraite ou qui ont de longs états de services au sein d'entreprise." Ceci afin d'éviter que des travailleurs unilingues anglophones et assez âgés fassent les frais des programmes de francisation.

De même, "les programmes de francisation doivent tenir compte des relations de l'entreprise avec l'étranger et du cas particulier des sièges sociaux établis au Québec par des entreprises dont l'activité s'étend hors du Québec." De nombreux organismes étaient venus faire remarquer le caractère particulier de l'activité des sièges sociaux et il est à prévoir que l'Office se montrera assez souple en ce qui les concerne.

L'Office a également perdu des pouvoirs que d'aucuns qualifient de "pouvoirs de vie ou de mort" qui consistaient à pouvoir suspendre le permis de francisation d'une entreprise entraînant du même coup des sanctions économiques importantes (impossibilité de faire affaire avec le gouvernement ou des organismes parapublics, etc...). Ces sanctions disparaissent de la loi mais une entreprise sans certificat devra payer une amende de \$100 à \$2,000 par jour.

Les décisions de l'Office ne seront plus sans appel. Ceux qui s'estiment lésés pourront porter la cause devant une commission d'appel qui sera créée par le gouvernement. Ces modifications avaient été réclamées avec insistance par de nombreux représentants du milieu des affaires.

Le gouvernement a, de plus, considérablement assoupli sa position sur l'affichage commercial, affichage qui pourra désormais être bilingue pour les petites entreprises et celles qui sont spécialisées dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère.

Les communications internes dans les organismes scolaires anglophones et dans les municipalités anglophones pourront se faire en anglais. Il était, bien sûr, assez difficile de demander aux employés de Beaconsfield ou à ceux du PSBGM de communiquer entre eux en français.

La Charte et l'A.A.N.B.

Un nouvel article devrait mettre fin à toutes les querelles qui ont entouré la légalité du projet de loi et sa concordance avec l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. L'article 85 prévoit en effet que "sous réserve de l'article 10, (qui dit que l'Administration publie une version anglaise des lois et règlements) tout ce qu'une loi du Québec ou une loi du parlement britannique s'appliquant au Québec dans un domaine de compétence provin-

le point du jour

Habileté n'est pas servilité

Il n'y a pas d'illusion à se faire. L'annonce de la loi anti-scab, la semaine dernière, a aussitôt provoqué les plus vives protestations patronales, mais la veille ou l'avant-veille (alors qu'il n'était pas question d'une telle mesure et qu'une rumeur persistante indiquait que le gouvernement, au contraire, n'entendait pas aller jusque là), M. Pierre Demarais 2, au nom du monde des affaires, faisait du chantage, comme c'est l'habitude dans son milieu, prophétisant des malheurs économiques, tout comme on le fait en France ces mois-ci contre l'Union de la gauche. Qu'est-ce que cela veut dire? Seulement ceci: que les financiers et les grands manufacturiers, la plupart anglophones d'ailleurs, sont autant d'ennemis de l'indépendance, et qu'ils veulent au surplus profiter de leur position de force pour inspirer au gouvernement une crainte révérencieuse qui aurait pour effet de leur épargner par surcroît quelques petites actions législatives qui ne seraient pas scrupuleusement conformes à leurs quatre volontés, côté social. En somme, l'establishment fait trois choses: il se conduit plus ou moins ostensiblement comme l'ennemi du régime et de nos intérêts proprement nationaux; il fait mine de vouloir composer à cet égard tout en travaillant à plein contre lui; mais il voudrait encore, par-dessus le marché, nous amener à une stratégie qui, par souci de la cause indépendantiste, nous rendrait très gentils même dans les petites choses, telles les mesures annoncées sur la grève et la formule Rand. En un mot, il prétend retenir le bras du gouvernement au jour le jour tout en visant à tout lui enlever pour l'avenir. Il espère le rendre excessivement prudent tout en travaillant d'arrache-pied à le ruiner. C'est d'une très grande prétention. Il voudrait nous amener à préserver nos intérêts généraux en nous conduisant à sacrifier pour cela nos intérêts plus particuliers, mais au fond, il ne vise qu'à nous faire perdre les uns et les autres et effectivement il se conduit tous les jours en ennemi à l'égard des deux. Nous serions alors de grandes dupes, pour ne pas dire de grands dadais. Il faut au contraire faire jouer une certaine dialectique de la force relative.

Ce n'est pas à dire que nous puissions faire n'importe quoi. Il y a des contraintes et elles sont importantes, certes. C'est une chose. Mais ce n'est pas la seule. L'on peut et l'on doit jouer intelligemment, c'est entendu; mais nous n'aurions rien à gagner à être serviles et au contraire nous aurions tout à y perdre, le présent comme l'avenir. Les mesures annoncées seront des actes d'indépendance. L'indépendance ne commencera pas seulement après la lettre, autrement celle-ci n'arrivera jamais. Elle doit s'inscrire à chaque étape dans les faits si l'on veut qu'elle s'inscrive un jour dans l'histoire. D'ailleurs, sauver une partie du présent, ce sera toujours ça de pris. En plus de faire réfléchir, si possible, une caste quelque peu désinvolte.

Pierre Vadeboncoeur

La charte...

(suite de la page 9)

ciale, un règlement ou un arrêté prescrit de rédiger ou de publier en français et en anglais peut être rédigé et publié uniquement en français. Cet article devrait régler les batailles sur la constitutionnalité de la loi et pourrait couper l'herbe sous le pied de ceux qui voudraient contester la constitutionnalité de la Charte devant les tribunaux.

L'article 84 de la loi réaffirme explicitement que l'usage d'une autre langue est permis partout où la loi n'exige pas l'usage exclusif du français, ce qui devrait rassurer de nombreux groupes anglophones qui craignent que l'obligation d'offrir des services en français ne se traduise par un unilinguisme français de ces services.

À la suggestion de plusieurs groupes, dont la Chambre de Commerce du district de Montréal, plusieurs articles du projet de loi ont été reformulés. Au lieu de pouvoir exiger des services en français, une personne devra pouvoir être servie en français, ce qui évite aux francophones d'être dans une position d'éternels quémandeurs de services dans leur langue.

Le préambule

Le préambule de la loi n'a pas échappé à une nouvelle rédaction. On y reconnaît l'apport précieux des minorités ethniques au développement du Québec et le droit aux Amérindiens et Inuits de maintenir et de développer leur culture d'origine. (Les Naskapis, Cris et Inuits se voient d'ailleurs exemptés des dispositions de la loi.)

Le préambule n'affirme plus que le français est la langue du peuple québécois, formulation violemment contestée par la plupart des groupes anglophones, mais dit maintenant: "Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité."

Enfin, la loi ne contient plus aucune référence à la Charte des droits et libertés de la personne, un amendement que tout le monde réclamait.

Le projet de loi doit maintenant être étudié article par article en Commission, mais son adoption pourrait être retardée par un flibustier de l'Opposition.

Les changements technologiques aux Postes:

Un non catégorique au veto syndical

— le ministre Blais

par R. Laporte

Dans son édition du 1er juillet dernier, *Le Jour* publiait, sous la rubrique DOSSIER, une analyse détaillée des causes qui font qu'on se dirige encore, une fois de plus, vers un affrontement patronal-syndical majeur entre la direction des Postes et le Syndicat canadien des postiers. En effet, les négociations pour le renouvellement de la convention collective expirée le 30 juin 1977 sont actuellement dans une impasse et rien ne laisse prévoir une amélioration prochaine du climat des relations de travail au ministère des Postes. Lors de la rédaction de ce dossier, la partie syndicale s'était prêtée de bonne grâce aux questions du représentant du *Jour*. En résumé, le Syndicat canadien des postiers accusait le ministère des Postes d'avoir systématiquement violé l'esprit et la lettre de la dernière convention collective, principalement au chapitre de la clause traitant de la mécanisation. Bien plus, le syndicat dénonçait l'attitude anti-syndicale de l'employeur, qui tenterait de le briser en adoptant des tactiques de harcèlement et en frappant systématiquement ses éléments les plus combattifs au moyen de congédiements et de suspensions. Enfin, l'auteur de ces lignes se demandait pourquoi le gouvernement Trudeau négligeait d'appliquer les conclusions de nombreux rapports d'enquêtes et même d'une Commission royale d'enquête qui préconisaient, afin de régler une fois pour toutes les problèmes syndicaux et administratifs des Postes, de transformer ce service en société de la Couronne.

Malheureusement, il nous avait été impossible de connaître la position patronale puisque, malgré des efforts répétés du *Jour* afin d'obtenir une entrevue avec le ministre Blais ou son adjoint parlementaire M. Walter Smith, le bureau montréalais des Affaires publiques du ministère des Postes nous déclarait qu'une telle rencontre était impossible à réaliser. En clair, une telle réponse nous semblait signifier un refus catégorique et mettait en lumière une attitude méprisante à l'égard des lecteurs du *Jour* qui, même s'ils sont indépendantistes, ont quand même le droit de savoir ce qui se passe dans un ministère pour lequel ils paient encore des taxes et qui a accumulé, l'an passé, un déficit dépassant le demi-milliard de dollars.

À la suite de la parution de l'article du 1er février, qui a fait, soit dit en passant, l'effet d'une bombe au ministère des Postes, le ministre Blais a communiqué avec le *Jour* afin de solliciter une rencontre et de fournir des explications quant à la fin de non-recevoir de son service des Affaires publiques lors de la demande d'entrevue. Le *Jour* a accepté l'offre du ministre et a profité de l'occasion pour lui poser quelques questions quant aux problèmes administratifs et de relations de travail qui pourrissent depuis trop longtemps au ministère des Postes. Nous publions ici un résumé de cet entretien mais nous estimons quand même qu'il est bizarre qu'on ne se soit hâté d'accorder une entrevue au représentant du *Jour* qu'à la suite de la publication d'un dossier qui constituait une charge à fond de train contre l'administration du ministère des Postes. Tirez vos propres conclusions.

Le ministre s'excuse

Le Jour — M. Blais, pourquoi avez-vous refusé d'accorder une entrevue au *Jour*?

M. Blais — Je dois tout de suite vous préciser que jamais je n'ai refusé de rencontrer le *Jour*. Lorsque la demande m'en a été faite par le personnel de mon cabinet, j'ai aussitôt accepté, car il me semblait

important que les lecteurs du *Jour* soient informés des positions de mon ministère quant aux problèmes que nous vivons aux Postes. Il semble, cependant, que si l'avis de mon acceptation ne vous est jamais parvenu, il faille imputer la responsabilité à mon personnel du bureau d'Ottawa qui a omis de transmettre ma réponse à celui de Montréal. Nous faisons face présentement à certains problèmes de communications et j'es-

père qu'une telle situation ne se représentera plus. Je tiens à m'excuser personnellement auprès de vos lecteurs.



Photo: Pierre Tremblay, ministère des Postes

Une mécanisation qui n'a pas fini de soulever des problèmes au ministère des Postes.

À quand une société de la Couronne?

Le Jour — Depuis 1965, les relations de travail ne cessent de se détériorer au ministère des Postes, particulièrement avec vos postiers. Malgré le fait que de nombreux rapports et commissions d'enquêtes aient recommandé au Gouvernement de transformer le ministère des Postes en société de la Couronne, la volonté politique du gouvernement Trudeau d'appliquer ces recommandations semble manquer. Pourtant, le syndicat se dit prêt à collaborer franchement à une telle transformation dont les effets seraient bénéfiques tant au niveau administratif, en simplifiant les mécanismes de décision qui appartiennent présentement à au moins une demi-douzaine de ministères, qu'au niveau des relations de travail puisque vos employés tomberaient ainsi sous la juridiction du Code canadien des relations de

travail et pourraient ainsi, par exemple, négocier la nature des changements technologiques qui sont maintenant devenus la principale raison des affrontements systématiques que nous connaissons depuis de nombreuses années. Certains observateurs croient que le gouvernement Trudeau ne bouge pas sur cette question à cause de l'attitude de nombreux ministres qui perdraient ainsi une partie de leur pouvoir et aussi à cause des possibilités énormes de patronage qu'offre un ministère qui a des employés bien répartis dans toutes les régions du Canada. Qu'en pensez-vous?

M. Blais — Il me semble symptomatique que la partie syndicale revienne à la

charge avec ces arguments à chaque fois que des problèmes de relations de travail se posent aux Postes. Si mon gouvernement n'applique par les recommandations des différents rapports auxquels vous faites allusion, c'est qu'il n'y voit pas un avantage immédiat pour le contribuable canadien. L'an dernier, vous le savez, notre déficit s'est élevé à plus de 600 millions de dollars. Comment pensez-vous que nous puissions créer une société de la Couronne dans de telles conditions. Constamment, une telle société devrait revenir devant la Chambre afin de se faire voter de nouveaux crédits. Ce n'est parce que les Postes deviendraient une société de la Couronne qu'elles effaceraient automatiquement un déficit qui tend à s'accroître d'année en année.

Il faut bien se mettre dans la tête que jamais le service des Postes ne sera rentable dans l'avenir. Certains des secteurs du ministère sont lucratifs ou peuvent le devenir. Il s'agit de bien les identifier et de les rentabili-

ser au maximum. Cependant, il ne sera jamais rentable, par exemple, d'acheminer une lettre de Montréal à un petit patelin du grand nord québécois. Il s'agit de considérer les Postes comme un service public qui doit servir tous les Canadiens avec la même qualité. Bien sûr, l'établissement d'une société de la Couronne apporterait probablement une plus grande flexibilité administrative tout en accélérant l'implantation d'une philosophie compétitive essentielle au fonctionnement d'un organisme comme celui que je dirige. On peut aussi peut-être penser qu'une telle réforme statutaire apporterait une amélioration dans les relations patronales-syndicales. Cependant, cette question me semble marginale si l'on considère le problème dans son ensemble. Les Américains ont transformé leur service postal en société de la Couronne et ils font encore face aux mêmes problèmes.

Quant aux désavantages, ils me semblent multiples. Le syndicat a-t-il pensé qu'il se verrait obligé de négocier toutes les classifications? Qu'il devrait probablement réorganiser toutes ses structures syndicales? Que les fonctionnaires des Postes devraient se retirer d'un plan de pension considéré comme le meilleur au pays? Enfin, l'établissement d'une société de la Couronne n'éliminerait probablement pas l'existence d'influences politiques comme l'ont réalisé les Américains avant nous. Pour l'instant, l'hypothèse d'une société de la Couronne ne constitue absolument pas une priorité pour les membres du conseil des ministres. Enfin, en ce qui concerne les insinuations de patronage, je les réfute complètement. Sachez qu'en tant que ministre titulaire, j'ai tout au plus le droit de nommer quelque 200 maîtres de poste à travers le pays alors qu'il y a plus de 23,000 employés dans mon ministère. C'est bien peu, vous en conviendrez.

La mécanisation: un droit intouchable de la direction

Le Jour — Dans la prochaine convention collective, le Syndicat canadien des postiers désire inclure

une clause obligeant le ministre à obtenir son accord avant de procéder à quelque changement technologique que ce soit. Que pensez-vous de cette exigence?

M. Blais — Jamais je n'accepterai un veto syndical sur la nature des changements technologiques qui doivent survenir aux Postes. Je suis prêt à inclure toutes les clauses raisonnables en ce qui touche les effets de ces changements, mais je refuse de remettre entre les mains de

letins, dont le **Jour** a pu obtenir copie, on prend même subtilement le syndicat à partie en affirmant qu'il vient au dernier rang dans les préférences des employés lorsque ceux-ci désirent obtenir des informations quant à leur milieu de travail. Pourquoi publiez-vous un tel bulletin?

M. Blais — L'exemple que vous citez est tout de même marginal et nous n'avons pas l'intention de discréditer la partie syndicale. Il est normal que la direction des Postes

base factuelle.

Le Jour — En terminant, pourriez-vous nous préciser quelles sont vos priorités pour les années à venir?

M. Blais — De saines relations de travail me semblent une condition minimale à toute réorganisation administrative des Postes. Nous sommes actuellement dans une ère moderne où la compétition féroce ne permet pas de vivre avec des problèmes syndicaux graves et permanents. Le syndicat se doit de comprendre que sa stratégie de confrontation ne permettra jamais de régler efficacement les problèmes. Je veux qu'on sache que nous sommes prêts à négocier en tout temps et que nous aimerions que le syndicat coopère avec nous aux questions relatives à la mécanisation ainsi qu'à la qualité du milieu de travail. Afin de détendre l'atmosphère, j'ai même donné l'ordre, il y a plus de six mois, de suspendre la surveillance de télévision en circuit fermé à notre bureau de Toronto.

Cet assainissement des relations de travail est indispensable à la deuxième grande priorité que je me suis fixée, soit celle de rendre le service des Postes plus compétitif et plus rentable tout en maintenant et

même en améliorant la qualité de son fonctionnement et les prix offerts aux usagers canadiens. Toutefois, jamais cet objectif ne pourra être atteint si l'actuelle atmosphère de confrontation continue à

persister dans les relations patronales-syndicales.

Le Jour — Êtes-vous favorable à la demande de Commission royale d'enquête formulée par le Syndicat canadien des pos-

M. Blais — Compte tenu de la situation actuelle, j'estime inopportun de répondre à cette question. Pas de commentaires.



Photo: Pierre Tremblay, ministre des Postes

Selon le ministre Blais, de saines relations de travail sont la base des réformes qu'il veut apporter.

la partie syndicale un droit de gérance que je considère intouchable. La décision de mécaniser les Postes sur une grande échelle fut une décision politique de mon gouvernement et le syndicat n'a rien à voir là-dedans.

Le Jour — La partie syndicale vous accuse de passer systématiquement par-dessus sa tête et de communiquer directement avec les employés qu'elle représente, particulièrement au moyen d'un bulletin de communication interne baptisé "Équipe Com". Dans un de ces bul-

communiqué avec ses employés et elle en a même l'obligation. Je n'accepterai jamais de passer par le biais du syndicat pour toutes les questions qui ne relèvent pas de sa compétence et de l'application de la convention collective. Nous estimons justifié d'informer nos employés de questions relatives à la mécanisation, aux négociations qui achoppent ou qui progressent, aux succès commerciaux du ministère, aux problèmes de communications, etc. Le bulletin Équipe Com n'émet pas d'opinions, ne possède pas d'éditoriaux et n'informe nos employés que sur une

POUR VOS ANNONCES ET VOS PLANS-MEDIA
NORMAND SENAY
ROBERT PEPIN
LISE BOULET

DES DISQUES
 avec **30%** de remise

CHERUBINI Requiem en do mineur Radio-Télévision bulgare HM-143 (\$8.98) \$6.25	TCHAIKOVSKI Concerto pour piano no 1 Radio-Télévision bulgare HM-120 (\$7.98) \$5.55	JEAN-PIERRE RAMPAL Concertos pour flûte Telemann - Benda HM-425 (\$8.98) \$6.25
LE PETIT LIVRE D'ANNA-MAGDALENA BACH Bernard Lagacé - Micheline Tessier MAS-404 (\$4.98) \$3.47	LE PIANO ROMANTIQUE Gagnon - Berg - Haydn - Chopin André-Sébastien Savoie MAS-416 (\$4.98) \$3.47	MOUSSORGSKY Airs de la Khovantchina Opéra de Sofia HM-131 (\$4.98) \$3.47

Veillez ajouter 8% pour la taxe et \$0.50 (par disque) pour l'expédition.
 Exemple
 \$3.47 + .28 + .50 = \$4.25
 \$5.55 + .45 + .50 = \$6.50
 \$6.25 + .50 + .50 = \$7.25

BON DE COMMANDE

LE JOUR INC. 1435, rue Bleury, Montréal H3A 2H7

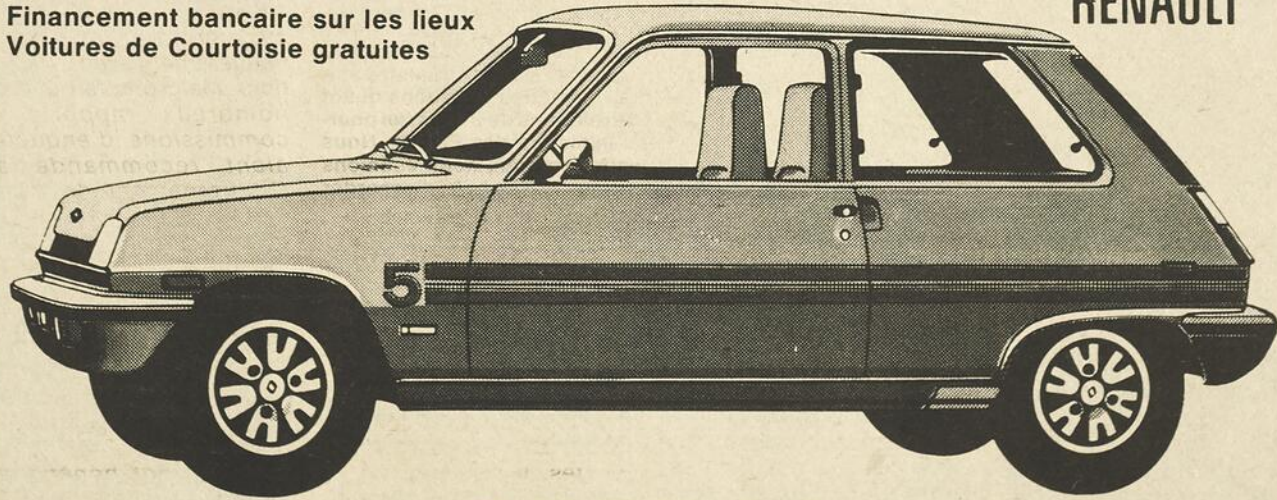
Veillez expédier

<input type="checkbox"/> HM-143 - Cherubini	<input type="checkbox"/> HM-120 - Tchaikovski
<input type="checkbox"/> HM-425 - J.-P. Rampal	<input type="checkbox"/> MAS-404 - Bach
<input type="checkbox"/> MAS-416 - Piano	<input type="checkbox"/> HM-131 - Moussorgski

Nom:
 Adresse:
 Ville:
 Code Postal: chèque mandat (Pas de PSL)

DES RENAULT 5L 1977 POUR \$3,495.00*!
 (pneus Michelin et antirouille inclus)

Livraison immédiate
Financement bancaire sur les lieux
Voitures de Courtoisie gratuites



Automobiles **Renault** **ville Marie inc.**
 Le concessionnaire Renault des Québécois

2230, rue VIAU
 (Entre Ontario et Hochelaga)
MÉTRO VIAU
254-9971

* Certains équipements montrés sur la photo sont optionnels.

L'impôt des pauvres: les cotisations sociales

L'impôt sur le revenu frappe davantage ceux qui ont les revenus les plus élevés, mais il n'en va pas de même pour les cotisations sociales, qui financent directement une partie de la sécurité sociale, comme l'assurance-chômage. Ces cotisations sociales sont beaucoup moins onéreuses proportionnellement parlant pour les mieux nantis. Il est temps qu'on rationalise l'ensemble de la fiscalité, dit notre collaborateur, Michel Bergeron, du département d'économie de l'UQAM.

par Michel Bergeron (UQAM)

Du temps de Duplessis, la politique sociale était simple: travailler ou crève de faim; c'était à chacun de pourvoir à ses besoins et la société n'aidait que ceux qui étaient dans la misère à cause d'une incapacité physique ou mentale. Encore là, l'aide se faisait sur une base discriminatoire et était parfois très inadéquate. L'ensemble des programmes publics était nettement incapable de répondre à une série de besoins de la population: citons le cas des allocations familiales. L'évolution vers de meilleures politiques sociales s'est faite graduellement et les changements se sont produits dans deux directions: d'une part on a voulu couvrir un plus grand nombre de maladies économiques qui n'étaient pas strictement reliées à la santé; nous pouvons prendre comme exemple le fait d'être une veuve avec trois enfants comme une maladie économique non-reliée à la santé. D'autre part, certains biens ont été perçus avec une forte composante sociale et on n'a pas voulu que leur allocation demeure strictement entre les mains des artisans du secteur privé. Dans le cas des services de santé, on a carrément pris la position qu'ils étaient des biens sociaux et devaient être accessibles à la richesse. Depuis onze ans, les Québécois participent à un régime de retraite public obligatoire; celui-ci vise à assurer une rente à l'âge de la retraite

et à protéger certains d'entre eux contre leurs propres besoins de consommer immédiatement tous leurs revenus.

Parallèlement à toute cette évolution au Québec, le programme d'assurance-chômage du fédéral se transformait rapidement et perdait les caractéristiques d'un régime strict d'assurance pour devenir en 1971 un régime universel de protection du revenu de travail.

La nature des cotisations sociales

Comme nous tous, le gouvernement ne peut pas dépenser continuellement sans penser à trouver des sources de revenu. Le financement de l'amélioration des politiques sociales n'échappe pas à cette contrainte et il est obtenu de deux sources: les revenus généraux et une taxe spécifique. Les cotisations sociales sont cet ensemble d'impôts ou de retenues fiscales reliées au financement spécifique des programmes sociaux.

Les Québécois paient trois formes de cotisations sociales: l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et les contributions au Régime des Rentes du Québec. Les contributions à l'assurance-chômage sont perçues sous forme d'un pourcentage fixe du salaire, sans déduction et sujettes à un maximum au-delà duquel l'employé et l'employeur ne

contribuent plus, (par contre le revenu plus grand que le maximum cotisable n'est pas protégé par la prestation). Les contributions au Régime des Rentes du Québec possèdent les mêmes caractéristiques que les contributions à l'assurance-chômage, sauf que le contribuable jouit d'une exemption de base, égale à \$900.00 environ en 1977. Les contributions à l'assurance-maladie ont la même nature, sauf que d'une part ceux qui ont un faible revenu sont exonérés de contribuer au financement du programme alors que les autres n'ont pas d'exemption; d'autre part le revenu assujéti à la contribution est beaucoup plus haut que dans les autres programmes. De plus la non-contribution au régime d'assurance-maladie donne droit aux prestations, alors que la non-contribution au Régime des Rentes exclut des prestations.

La rentabilité politique des cotisations sociales

Il existe trois raisons principales pour lesquelles un gouvernement sera porté à utiliser une contribution spécifique plutôt que ses revenus généraux. Premièrement, comme nous le savons tous, les marges de manoeuvre d'un gouvernement sont très limitées: l'utilisation

des fonds généraux pour financer un nouveau programme majeur oblige le gouvernement à faire soit des déficits énormes ou à augmenter les impôts. Par

Le fardeau réel des cotisations sociales

Pour les trois programmes, la part de l'employeur est soit égale ou supérieure à celle de l'employé. Dans certains pays d'Europe les employeurs supportent plus de 80% du fardeau des cotisations. Cependant il faut tenir compte non seulement de cette mesure comptable du fardeau mais aussi de la mesure économique du même fardeau. En effet, si un agent économique peut transférer son fardeau à un autre, même si le premier paie, c'est le second qui supporte. Il n'est pas possible de dire sur qui porte le fardeau des cotisations sociales; cependant, la grande majorité des auteurs qui ont étudié ce problème pour les autres pays arrivent à la conclusion que l'employeur transfère à long terme son fardeau sur l'employé. Il

La régressivité des cotisations sociales

Il est temps d'expliquer pourquoi le titre de cet article comprend les mots "l'impôt des pauvres". Cette forme de taxation est très régressive et frappe beaucoup plus les gens à faible revenu que ceux qui ont un revenu élevé. Pour illustrer la régressivité de ces impôts, nous présentons le tableau suivant, qui donne pour chacune des six classes de revenu et pour le total de la population le revenu moyen, les cotisations nettes per capita, les impôts sur le revenu per capita, les cotisations nettes en pourcentage du revenu, les impôts sur le revenu en pourcentage du revenu ainsi que les contributions nettes à l'assurance-chômage per capita. Par contributions nettes nous tenons compte du fait qu'une partie des cotisations sont déducti-

La régressivité des cotisations sociales au Québec (1974)

Classe de revenu (annuel)	Revenu moyen	Cotisations nettes per capita	Impôt sur le revenu per capita	Cotisations nettes en pourcentage du revenu	Impôts sur le revenu en pourcentage du revenu	Contributions nettes à l'assurance-chômage pourcentage du revenu
5000 et moins	2760.	109.	134.	4.0	4.8	4.1
5000 — 8000	6420.	309.	839.	4.8	13.1	11.1
8000 — 11000	9383.	407.	1591.	4.3	17.0	15.1
11000 — 15000	12675.	441.	2532.	3.1	20.0	15.1
15000 — 25000	18254.	435.	4460.	2.4	24.9	11.8
25000 et plus	41101.	378.	14679.	0.9	35.7	6.5
Total	7708.	277.	1392.	3.5	18.1	9.6

Sources: Calculs effectués à partir de l'édition de 1976 des Statistiques Fiscales des Particuliers au Québec.

contre la cotisation sociale augmenté les revenus du gouvernement tout en lui permettant de proclamer qu'il n'augmente pas les impôts sur le revenu. Deuxièmement, le gouvernement peut créer des fonds importants et disposer d'une source de financement très intéressante; par exemple une partie non négligeable des contributions au Régime des Rentes du Québec est investie dans les obligations du gouvernement du Québec. Finalement, par le biais du financement par l'employeur et par l'employé, le gouvernement peut cacher le fardeau réel que le contribuable doit supporter.

est facile de voir comment. Supposons qu'un employeur veuille engager un nouvel employé et qu'il croit que son salaire serait justifié à \$220.00 par semaine. Mais comme il doit payer environ 10% pour un ensemble de frais dont la part de l'employeur aux cotisations sociales, il offre un salaire de \$200.00. Donc l'employé, même si l'employeur paie une partie de la charge sociale, supporte l'ensemble du fardeau réel. Nous pourrions discuter très longuement sur les nuances à apporter à cet énoncé, mais règle générale il est valable. Nous aimerions nous attarder sur l'impact qu'un tel impôt peut avoir.

bles pour fin d'impôt sur le revenu. Nous soustrayons donc à la contribution la valeur de l'impôt ainsi épargnée pour obtenir la cotisation nette.

Les données sont pour l'année 1974; les cotisations sociales incluent la part de l'employeur à celle de l'employé et l'impôt sur le revenu est la somme de l'impôt provincial et fédéral. La troisième colonne nous montre que l'impôt sur le revenu est progressif et dans la cinquième on voit que la proportion du revenu qui va à l'impôt augmente avec le revenu. Par contre, la deuxième colonne nous montre que les cotisations sociales

REFERENDUM



Chaque semaine, Pierre Bourgault nous explique pourquoi il faut répondre "oui" au référendum.

Si je répons "oui" à l'indépendance du Québec, c'est qu'elle nous permettra enfin de définir nos priorités.

Nous ne pourrons jamais faire tout ce que nous avons envie de faire. Il nous faudra toujours choisir entre telle ou telle option, entre tel ou tel objectif.

Or dans le régime fédéral actuel, il se fait une perte désastreuse d'argent et d'énergies parce qu'il nous est impossible d'établir nos priorités. Ottawa établit des priorités pour l'ensemble du Canada et même si elles vont à l'encontre des besoins les plus pressants du Québec, c'est là que nous devons dépenser l'argent et les énergies qui pourraient être mieux employées autrement.

Ça ne sert à rien d'être riche si on gaspille son argent à droite et à gauche, si on l'éparpille plutôt que de le concentrer, selon les besoins, dans tel ou tel secteur.

Prenons un cas type: l'agriculture. Tous les gouvernements du Québec se sont cassés les dents sur la politique agricole parce que celle-ci relève d'une juridiction partagée. Nous avons pu constater que les priorités du Québec dans le domaine agricole ne concordent à peu près jamais avec les priorités que définissait le gouvernement central pour l'ensemble du Canada. Résultat: en de nombreuses occasions, alors que le Québec décidait de s'engager dans telle ou telle voie, il voyait ses initiatives tronquées ou bloquées par des initiatives fédérales concurrentes ou carrément contraires aux siennes. On dépensait donc beaucoup d'argent et d'énergies dans

l'agriculture québécoise, mais sans résultat tangible.

Or, une fois l'indépendance acquise, les agriculteurs québécois pourront vraiment établir leurs priorités sans craindre de voir leurs efforts anéantis par le lobby agricole de l'Ontario ou de l'Ouest canadien. On pourra très probablement faire plus avec moins.

Prenons un autre exemple, celui de l'économie québécoise. Tous s'entendent aujourd'hui pour affirmer que les priorités établies par Ottawa dans le domaine économique l'ont presque toujours été à partir de la situation économique ontarienne et en fonction des intérêts de celle-ci. Cela a toujours eu pour effet de défavoriser la croissance économique québécoise, car on ne tenait pas compte des différences essentielles qui existent entre les contextes économiques québécois et ontariens.

Ce n'est pas par hasard que l'économie ontarienne est plus forte que l'économie québécoise; c'est le résultat d'une entreprise délibérée de privilégier les priorités de l'Ontario plutôt que celles du Québec.

Or, une fois l'indépendance acquise, Québec aura tous les pouvoirs de dépenser ses vingt milliards de budget annuel comme il l'entend. Nous aurons tous les pouvoirs de déterminer nos priorités dans le sens de nos intérêts.

Or la définition des priorités est beaucoup plus importante qu'on ne le croit généralement dans l'établissement d'un budget personnel ou collectif.

Bien peu de personnes et bien peu de pays peuvent se permettre de tout faire à la fois. Et même si le Québec peut être considéré comme un pays riche si on le compare à des dizaines d'autres pays il n'en reste pas moins qu'il se voit toujours forcé de concentrer ses forces pour atteindre tel ou tel objectif.

C'est justement la multiplicité des centres de décision (Québec, Ottawa, New-York ou Cleveland) qui nous empêche de définir clairement nos priorités absolues et qui émiette nos efforts en les multipliant sans nécessité.

L'indépendance du Québec n'éliminera pas complètement ce problème. Nous avons dit et répété à satiété qu'elle ne pouvait en aucun cas être considérée comme une panacée. Mais elle réduira considérablement les centres de décision tout en renforçant ceux qui nous appartiennent en propre.

C'est alors, et alors seulement, que nous pourrions choisir nos objectifs et tenter de les atteindre en y consacrant tout notre argent et tous nos efforts. D'ici là, il ne faut pas se faire d'illusion, nous sommes condamnés à l'éparpillement.

Les contributions à l'assurance-chômage: une injustice à corriger

n'augmentent pas continuellement avec les revenus. Au contraire, ceux dont le revenu était supérieur à \$25,000 ont payé en 1974 en moyenne moins que ceux dont le revenu se situait entre \$8,000.00 et \$11,000.00, même si le revenu moyen du dernier groupe correspondait à 23% de celui du premier. La quatrième colonne nous montre que la proportion du revenu qui va aux cotisations sociales diminue rapidement à mesure que le revenu augmente. Pour comprendre le titre "l'impôt des pauvres", il faut comparer la quatrième et la cinquième colonne. Pour les moins favorisés, les cotisations sociales sont presque aussi lourdes que l'impôt sur le revenu. Pour le groupe de \$5,000.00 — \$8,000.00, les retenues sur le chèque de paye sont augmentées de 37% par les charges sociales. Par contre, pour la classe la plus riche, le fardeau total n'est augmenté que de 2.5%.

Pour une taxation plus équitable

Si on peut expliquer historiquement les résultats du tableau, on ne peut les justifier sur la base d'une taxation équitable selon le principe de la capacité de payer. C'est ce principe qui est à la base de la détermination de l'impôt sur le revenu: pour les services publics, on ne charge pas à chacun selon son niveau de consommation mais plutôt selon ce qu'il peut payer. Comment peut-on expliquer que l'on mette de l'avant une idée aussi fondamentale pour l'impôt sur le revenu et qu'on renie la même idée pour les cotisations sociales, qui sont la deuxième source de rentrées fiscales des gouvernements? Si c'est parce que les impôts sur le revenu sont trop progressifs, on peut en discuter. Si c'est parce qu'on veut regarder l'ensemble de la fiscalité, il est temps alors qu'on la rationalise dans un tout. Si c'est parce que certains ne considèrent pas le problème important, qu'ils diminuent leur revenu disponible de 5% et on verra s'ils ne porteront pas plus d'attention au problème.

La dernière colonne du tableau présenté isole les contributions nettes à l'assurance-chômage. On y voit que ceux qui gagnent \$25,000 et plus ne paient en moyenne que 59% de ce que paient ceux qui gagnent entre \$5,000.00 et \$8,000.00 et 43% de ce que contribuent ceux dont le revenu est entre \$8,000.00 et \$11,000.00. Parmi les trois formes de cotisations, les contributions à l'assurance-chômage sont les plus régressives et on peut même dire qu'il serait très difficile pour tout gouvernement qui veut rester au pouvoir de les rendre plus régressives. On pourrait s'objecter en disant que les prestations vont aux moins riches; ce serait là renier toutes les bases de la fiscalité. En effet, les gens les plus riches consomment beaucoup plus les services des ambassades à l'étranger; c'est simplement parce qu'ils ont les moyens de voyager. Pourtant on ne leur charge pas un impôt spécial d'ambassadeur. De la même manière, si le programme d'assurance-chômage doit être un programme de soutien du revenu, il est anormal que l'on impose une taxe plus lourde à la classe la plus susceptible de recevoir des prestations. De plus, si on mesure les revenus en fonction des ménages, il n'est pas certain que la majorité des prestations va aux ménages dont les revenus sont les plus faibles.

Les problèmes économiques des cotisations sociales

Les problèmes économiques que posent les cotisations sociales pourraient faire l'objet d'une discussion plus poussée. Pour le moment nous nous contenterons de mentionner deux problèmes importants. Premièrement, la difficulté pour les firmes d'absorber à court terme les changements discrétionnaires des montants à verser. Par exemple, l'augmentation dramatique au mois de janvier 1976 des contributions de l'employeur à l'assurance-maladie a surpris ce dernier et sans doute n'a pas contribué à résoudre le problème des travailleurs de l'ALCAN en grève. Deuxièmement, le calcul des cotisations sociales à partir des revenus de travail entraîne une taxation plus lourde pour les entreprises qui utilisent relativement beaucoup plus de travailleurs que de capital. Comme cette situation se retrouve plus fréquemment au Québec qu'en Ontario, notre position concurrentielle par rapport à cette dernière en est ainsi détériorée.

Conclusion

Les cotisations sociales constituent un jalon primordial dans la recherche d'une fiscalité plus équitable. Elles n'apparaissent sans doute pas comme le problème économique de l'heure. C'est dommage puisqu'elles sont fortement reliées aux carences graves au niveau de la politique économique. Le Québec, le Canada et la majeure partie des pays occidentaux se débattent avec les problèmes du chômage et de l'inflation. Devant le semi-échec des politiques traditionnelles, il faut très bientôt envisager des politiques de revenu et de soutien du revenu. Les politiques de revenu, si on les veut efficaces, devront être beaucoup mieux articulées et agencées que les politiques actuelles dont les cotisations sociales ne sont qu'une facette d'un tout intégré de façon anarchique. L'absence de considérations pour les politiques de revenu est évidente au Québec. La non-indexation des impôts dans le dernier budget touche tout le monde; elle remet en question le choix d'un revenu réel minimum que l'on refusait d'établir. On pourrait dire la même chose de certaines politiques du gouvernement fédéral; la commission anti-inflation est un instrument de politique de revenu qui ne s'appuie pas sur une politique globale de revenu.

Les miettes

Certains éditoriaux de Claude Ryan sont si importants qu'on voudrait les citer en entier ou tout au moins en donner de larges extraits. Celui du 27 juin nous a paru particulièrement remarquable. En voici l'essentiel.

"Parmi les nombreux témoignages entendus... etc., l'un des plus réalistes et des plus instructifs... Bell Canada...etc. "...dialogue qui fut... fort courtois... néanmoins ressortir... faiblesses... Laurin... etc. Celui-ci a tenu à inscrire... Mais, en retour, ... risquent soit de ... soit de... etc.

"... climat créé par les projets du gouvernement Lévesque...etc. On voudrait pouvoir s'en remettre à ... M. Laurin, etc. Mais...etc. L'expérience enseigne même que... etc. Or... etc.

"On pense tout de suite au cas... etc. Mais on doit aussi penser au cas...etc., etc. "...On doit prévoir d'ores et déjà...etc. "Mais que... etc. "Tout dans cet article... etc., sauf... etc. ...Beaucoup trop loin, etc. "On peut d'ores et déjà prévoir...etc.

"Le projet de loi no 1 procède d'une philosophie... etc. Mais cette tendance déjà dangereuse...etc. Au lieu de ... mieux vaut...etc. Comme le soulignait fort justement M. Fernand Lalonde...Bell...etc. etc.

"M. Marchand laisse entendre que l'association québécoise (des Gens de l'air) semble oublier que l'avancement du français dans ce domaine (les communications sol-air) résulte d'une action conjointe dont le gouvernement fédéral est l'un des principaux acteurs".

Si tel est le cas, M. Marchand, lui, semble oublier pourquoi.

"Mon héritage français, je veux le conserver, mais je veux tout autant garder mon bien anglais et aller au bout de mon invention américaine".

Jean Lemoyne, cité par Ramsey Cook, au colloque Destinée Canada.

Jean Lemoyne a conservé son héritage français, a gardé son bien anglais, est allé au bout de son invention américaine et n'a rien fait depuis vingt ans.

"Il me faut tout ça pour faire l'homme total", ajoute Jean Lemoyne.

Lemoyne fait avec tout ça l'homme total, mais l'homme total, lui, que fait-il avec tout ça ?

"Il va falloir qu'il (le parti libéral du Québec) se décide à être "pour" quelqu'un et quelque chose."

Guy Cormier
Pas facile. À sa place, je consulterais Choquette.

Le petit Poucet

"Là sera ta patrie!"

par Pierre Chalout

Le nouveau ministre du Travail, Pierre-Marc Johnson, est né en 1946, alors que son père, Daniel Johnson, se faisait élire pour la première fois au parlement de Québec, à la suite d'une élection partielle.

Le fils de Daniel Johnson n'a donc jamais connu son père autrement que député de Bagot, tel qu'il le fut de 1949 jusqu'à la fin de sa vie et de sa carrière.

Toute son enfance et toute sa jeunesse, Pierre-Marc Johnson a donc vu entrer et sortir les électeurs et les organisateurs de son père de la maison de la rue Notre-Dame, à Saint-Pie de Bagot.

Toute son enfance et toute sa jeunesse, il a vu son père aider ses électeurs à s'aider eux-mêmes et à devenir indépendants de la politique. Il a vu Daniel Johnson aider ses électeurs, grâce à la politique, à devenir indépendants de la politique.

Pierre-Marc Johnson a, sans aucun espèce de doute, connu dans son enfance le fondateur de l'Union Nationale. Il a, sans aucun doute, appris, tout au cours de son enfance et de sa jeunesse, à l'admirer sinon à l'admirer sans réserve.

Il a vécu de très, très proche les grandes heures et aussi les grands malheurs de l'Union Nationale dont son père était une des vedettes à la fois des plus adulées et des plus contestées.

Il a sans doute entendu dire de cette formation tout le bien et tout le mal qu'en disaient les fanatiques dans un sens ou dans l'autre, d'un bord ou de l'autre de la barricade.

Il a ainsi vécu la petite histoire du Québec un peu comme une histoire de famille qui se déroulait alors sur la place publique. Il y voyait les acteurs de la coulisse. Ils les voyait de

dos lorsqu'ils jouaient. Il les voyait aussi sans maquillage ou en train de se maquiller.

Pierre-Marc Johnson n'avait que huit ans lorsque son père est devenu adjoint parlementaire du premier ministre fondateur de l'Union Nationale. Il n'en avait que dix lorsque son père est devenu vice-président de l'Assemblée législative qu'il allait un jour transformer en Assemblée nationale, comme ça se dit ailleurs qu'à Londres ou à Ottawa.

Il n'avait que douze ans lorsque son père est devenu ministre des Ressources hydrauliques. Un an plus tard, Maurice Duplessis mourait à Shefferville, aux marches du Québec. Son successeur, Paul Sauvé, mourait lui-même après cent jours et quelques heures au pouvoir.

Horloge de Québec, heure d'Ottawa.

Antonio Barrette ne fut premier ministre que le temps de faire perdre le pouvoir à l'Union nationale qui menaça bientôt de sombrer sur les écueils de l'enquête Salvas où la politique et le judiciaire faisaient un bien drôle de ménage.

Pierre-Marc Johnson avait quatorze ans lorsque René Lévesque succéda à son propre père comme ministre des Ressources hydrauliques dans un cabinet qui n'était pas précisément d'Union nationale.

René Lévesque, ministre libéral dans le cabinet de Jean Lesage. Daniel Johnson, député de Bagot et ministre unioniste dans les cabinets de Maurice Duplessis, de Paul Sauvé et d'Antonio Barrette. Entre l'un et l'autre: la barricade — l'inévitable barricade...

Dans l'Union nationale, ce fut alors la débandade, la panique, le sauve-qui-peut. On accusait de lâcheté ceux qui ne prenaient pas le mors aux dents.

On s'accusait les uns les autres. On accusait de complicité ceux qui n'accusaient pas les autres. On jurait de toutes parts n'avoir jamais connu le Fondateur. Les plus arrogants de la veille se jetaient par-dessus le bastingage, même s'ils ne savaient pas très bien nager.

Les rats quittaient le navire à qui mieux mieux. C'était à croire que l'Union nationale avait été pendant vingt ans rien d'autre que le vaisseau-fantôme.

Daniel Johnson fut à ce moment-là, à ses risques et périls — et les risques étaient grands et les périls aussi — il fut à ce moment-là un des rares (non pas le seul mais un des rares) à ne jamais renier la mémoire de Maurice Duplessis.

Pierre-Marc Johnson avait quinze ans lorsque son père est devenu chef de la loyale opposition de Sa Majesté à l'Assemblée législative de la province de Québec, puisque c'est ainsi que l'on disait encore au moment de la révolution tranquille.

Le jeune homme avait seize ans lors de la campagne électorale de 1962 où René Lévesque, pas mal plus que le premier ministre Jean Lesage, et Daniel Johnson furent, de part et d'autre, les deux principales figures, soit les deux principaux antagonistes de cette campagne électorale.

La campagne de 1962 sur le thème de la nationalisation du trust de l'électricité au cours de laquelle le ministre de la Jeunesse et aspirant premier ministre, Paul Gérin-Lajoie, se sentait assis entre deux chaises.

Il regardait l'heure d'Ottawa sur les horloges du Québec en attendant de devenir ministre de l'Éducation et grand maître d'une réforme qui sera, en quelque sorte "assise entre deux chaises", elle aussi: une réforme qui a trop tardé à venir et qui va déplaire à la fois aux traditionalistes et aux progressistes.

Égalité ou indépendance.

Par un curieux phénomène d'osmose politique,

Daniel Johnson et René Lévesque, le chef d'opposition et le ministre libéral, commencèrent l'un et l'autre, à ce moment-là, à s'éloigner de leur "establishment" respectif et, sans très bien s'en rendre compte j'imagine, à s'approcher l'un de l'autre sans d'ailleurs jamais se rencontrer.

René Lévesque était, de toute évidence, plus loin de la plupart de ses collègues du cabinet que du chef d'opposition. Et Daniel Johnson était, de toute évidence, lui aussi, plus loin de la plupart de ses ex-collègues du cabinet que du ministre libéral plus ou moins dissident.

On aurait dit que l'un sentait l'Union nationale dont il était le chef et l'autre le parti libéral de la révolution tranquille dont il était l'animateur numéro un, étouffer dans leur cadre comme dans une peau de chagrin.

On aurait dit que l'un et l'autre se sentaient plus proches d'une nouvelle clientèle que des stratèges et des penseurs de leur parti respectif. Que l'un et l'autre se sentaient tout à coup d'une autre génération que la leur.

Daniel Johnson rebâtissait l'Union nationale avec des matériaux de 1965 alors que René Lévesque fréquentait de moins en moins la galerie des portraits de famille du club de Réforme, sans doute parce qu'il y voyait trop de figures parmi lesquelles il ne se trouvait pas tout à fait en famille.

Daniel Johnson publiait en 1965, au lieu qu'un repertoire de promesses électorales, une brochure qu'il intitulait: ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE où les ministres du cabinet Lesage croyaient lire, du commencement jusqu'à la fin, des phrases comme leur en disait René Lévesque dans le huis-clos du cabinet.

Du commencement qui se lisait comme suit:

"On ne construit pas le toit d'un édifice avec les pierres arrachées à la base. Le progrès ne consiste pas à détruire le passé, mais à le parfaire et à le dépasser. Ainsi lorsque je soutiens depuis des années que les Canadiens français ne doivent plus se contenter des miettes ou des fractions de droits, qu'il faut refaire la Confédération canadienne sur une base vraiment bi-

La GRÈCE 77
Prix \$512.00

- Centres de Jeunesse
- Hôtels
- Croisières aux îles
- Circuits organisés
- Location d'Autos
- Location de Yachts
- Excursions Spéciales

Pour un service complet et dates de départs consultez:

Olympia Express
TOURIST TRAVEL OFFICES

5200, Park Ave., Montréal, Qué.

Tél.: 276-8537

Ville de Québec
Appeler Mme Simard - tél. 651-5027
Permis 75-01-50174

nationale ou se résoudre à en sortir, je n'ai pas l'impression de faire oeuvre de révolutionnaire. Je ne fais que pousser jusqu'à leur aboutissement logique les prémisses posées par mes devanciers."

Du commencement qui se lisait encore:

"Je ne nie rien de l'oeuvre accomplie par tous ceux qui, d'Honoré Mercier à Paul Sauvé, ont fait ce qu'ils ont pu, avec des résultats parfois peu encourageants, parfois décevants, pour tirer de la constitution actuelle le meilleur parti possible.

"On a beaucoup parlé d'un Québec nouveau, de révolution tranquille. Bien sûr que ça bouge dans notre province. Comme ça bouge d'ailleurs dans tous les pays du monde. Plus de quarante nations ont conquis leur indépendance depuis la fin de la deuxième guerre. La plupart des autres se sont donné des constitutions nouvelles parce que les conditions et les besoins avaient changé. Nous sommes en présence d'un mouvement universel qui est celui de l'accélération de l'histoire. L'Eglise elle-même sent le besoin de s'adapter aux temps nouveaux.

Est-ce que tout cela implique l'abandon des valeurs essentielles, un rejet global de l'héritage reçu? Evidemment non! Je soutiens (en effet) que ce qu'il y a de neuf dans le Québec d'aujourd'hui est tout simplement la suite logique, la conséquence de ce qui s'y est accompli hier".

Du commencement jusqu'à la fin qui se lisait comme suit:

"Fédération, Etats-associés, confédération, statut particulier, république, quoi qu'il en soit, le nouveau régime constitutionnel devra donner à la nation canadienne-française tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour assumer son propre destin.

"Après trois siècles de labeur, notre nation a bien mérité de vivre librement. Tant mieux si elle peut se sentir chez elle d'un océan à l'autre. Ça implique qu'on lui reconnaisse l'égalité complète. Sinon, il faudra faire l'indépendance du Québec.

"Canada ou Québec, là où la nation canadienne-française trouvera la liberté, là sera sa patrie"

Pierre-Marc Johnson avait vingt ans lorsque son père est devenu premier ministre du Québec. Il n'avait que vingt-deux ans lorsque Daniel Johnson est

mort, à bout de forces, à la Manic où se trouvaient René Lévesque et Jean Lesage, ce matin-là.

Lorsque Pierre-Marc Johnson, député péquiste

d'Anjou, ministre du Travail, relit ce qu'écrivait son père en 1969, n'a-t-il pas raison de croire, comme Henri Bourassa lisant l'histoire de son grand-père

Louis-Joseph Papineau, comme Lomer Gouin se remémorant la politique de son beau-père, Honoré Mercier, comme Paul Gouin se remémorant son

père et son grand-père, Marc Johnson, n'a-t-il pas raison de croire que Daniel Johnson serait heureux de le savoir son continuateur..

VOLS NOLISÉS ABC



Mirabelle tours inc.

VOLS NOLISÉS ABC

PARIS ou LONDRES

À COMPTER DE

DÉPARTS PENDANT LE WEEK-END

\$299

Montréal-Londres

Départs le samedi soir de l'aéroport international de Mirabel à destination de l'aéroport de Gatwick

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
----------------	----------------	--------	------------------------------	------

Vols de SEPTEMBRE

SAMEDI 10 SEPT.	Dim 25 sept	15 jours	Mer. 27 juil.	\$299
	Dim 9 oct	29 jours	Mer. 27 juil.	\$299
	Dim 23 oct	43 jours	Mer. 27 juil.	\$299
	Dim 6 nov	57 jours	Mer. 27 juil.	\$299

SAMEDI 24 SEPT.	Dim 9 oct	15 jours	Mer. 10 août	\$299
	Dim 23 oct	29 jours	Mer. 10 août	\$299
	Dim 6 nov	43 jours	Mer. 10 août	\$299

Vols d'OCTOBRE

SAMEDI 8 OCT.	Dim 23 oct	15 jours	Mer. 24 août	\$299
	Dim 6 nov	29 jours	Mer. 24 août	\$299

SAMEDI 22 OCT.	Dim 6 nov	15 jours	Mer. 7 sept.	\$299
-----------------------	-----------	----------	--------------	-------

DÉPARTS ASSURÉS

Ces vols sont régis par les règlements applicables aux ABC de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens. Ces vols sont effectués selon un programme de Treasure Tours Intl. Inc. approuvé.

Un acompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 46 jours avant l'envolée, après quoi toute annulation de la réservation sera sujette à des frais de service de \$100.

Il est possible de prendre une assurance couvrant vol nolisé et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de \$8 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement.

Tous les départs ont lieu à l'Aéroport international de Mirabel à destination de l'Aéroport d'Orly

Montréal-Paris

les vendredi et dimanche soir

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
----------------	----------------	--------	------------------------------	------

Vols de SEPTEMBRE

VENDREDI 2 SEPT.	Sam 17 sept	15 jours	Mer. 19 juil.	\$319
	Sam 24 sept	22 jours	Mer. 19 juil.	\$319
	Sam 1 oct	29 jours	Mer. 19 juil.	\$319
	Sam 15 oct	43 jours	Mer. 19 juil.	\$319
	Sam 29 oct	57 jours	Mer. 19 juil.	\$319

MARDI 6 SEPTEMBRE	Vend 23 sept	16 jours	Sam. 23 juil.	\$319
--------------------------	--------------	----------	---------------	-------

VENDREDI 9 SEPT.	Sam 24 sept	15 jours	Mer. 26 juil.	\$319
	Sam 1 oct	22 jours	Mer. 26 juil.	\$319
	Sam 8 oct	29 jours	Mer. 26 juil.	\$319
	Sam 22 oct	43 jours	Mer. 26 juil.	\$319
	Sam 5 nov	57 jours	Mer. 26 juil.	\$319

DIMANCHE 11 SEPT.	Lun 26 sept	15 jours	Jeu. 28 juil.	\$319
	Lun 10 oct	29 jours	Jeu. 28 juil.	\$319
	Lun 24 oct	43 jours	Jeu. 28 juil.	\$319
	Lun 7 nov	57 jours	Jeu. 28 juil.	\$319

VENDREDI 16 SEPT.	Sam 1 oct	15 jours	Mer. 2 août	\$319
	Sam 8 oct	22 jours	Mer. 2 août	\$319
	Sam 15 oct	29 jours	Mer. 2 août	\$319
	Sam 29 oct	43 jours	Mer. 2 août	\$319
	Sam 12 nov	57 jours	Mer. 2 août	\$319

VENDREDI 23 SEPT.	Sam 8 oct	15 jours	Mer. 9 août	\$319
	Sam 15 oct	22 jours	Mer. 9 août	\$319
	Sam 22 oct	29 jours	Mer. 9 août	\$319
	Sam 5 nov	43 jours	Mer. 9 août	\$319

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
----------------	----------------	--------	------------------------------	------

DIMANCHE 25 SEPT.	Lun 10 oct	15 jours	Jeu. 11 août	\$319
	Lun 24 oct	29 jours	Jeu. 11 août	\$319
	Lun 7 nov	43 jours	Jeu. 11 août	\$319

VENDREDI 30 SEPT.	Sam 15 oct	15 jours	Mer. 16 août	\$319
	Sam 22 oct	22 jours	Mer. 16 août	\$319
	Sam 29 oct	29 jours	Mer. 16 août	\$319
	Sam 12 nov	43 jours	Mer. 16 août	\$319

Vols d'OCTOBRE

VENDREDI 7 OCT.	Sam 22 oct	15 jours	Mer. 23 août	\$299
	Sam 29 oct	22 jours	Mer. 23 août	\$299
	Sam 5 nov	29 jours	Mer. 23 août	\$299

DIMANCHE 9 OCT.	Lun 24 oct	15 jours	Jeu. 25 août	\$299
	Lun 7 nov	29 jours	Jeu. 25 août	\$299

VENDREDI 14 OCT.	Sam 29 oct	15 jours	Mer. 30 août	\$299
	Sam 5 nov	22 jours	Mer. 30 août	\$299
	Sam 12 nov	29 jours	Mer. 30 août	\$299

VENDREDI 21 OCT.	Sam 5 nov	15 jours	Mer. 6 sept.	\$299
	Sam 12 nov	22 jours	Mer. 6 sept.	\$299

DIMANCHE 23 OCT.	Lun 7 nov	15 jours	Jeu. 8 sept.	\$299
-------------------------	-----------	----------	--------------	-------

VENDREDI 28 OCT.	Sam 12 nov	15 jours	Mer. 13 sept.	\$299
-------------------------	------------	----------	---------------	-------

Vols nolisés ABC

VIA

NORDAIR



N'attendez pas! Réservez dès maintenant avec votre agent de voyages.

LUB Jeunesse

5450 CÔTE-DES-NEIGES 341-4420

Suite 304 — Montréal H3T 1Y6 Que.

Permis No 75 01 50374

Le livre blanc s'en vient

Pour une politique globale de la culture

“La culture c'est la création. ... la politique culturelle est aussi importante que la politique économique, si l'on admet... que les genres de vie sont aussi importants que les niveaux de vie.” Tels sont quelques un des propos chocs révélés à notre reporter par le principal artisan d'un livre blanc sur la politique culturelle du Québec à paraître avant l'automne et dont l'objet principal est d'inciter les citoyens à participer à l'élaboration d'une véritable politique culturelle.

par Jacques Larue-Langlois

“Notre perspective, en matière de culture, a ceci d'original qu'elle se veut globale: elle ne touche pas que la création artistique, la peinture, le théâtre, la littérature et le reste; il nous faut changer les habitudes de vie de la population et rendre à chacun ses facultés créatrices: la culture c'est la création.” Ainsi s'exprime avec enthousiasme le sociologue Fernand Dumont, en congé d'un an de l'Université Laval où il entend retourner poursuivre sa carrière l'hiver prochain et présentement secrétaire-général adjoint du Conseil Exécutif affecté au développement culturel, un poste de haut fonctionnaire équivalant à celui de sous-ministre.

Sa tâche principale consiste à coordonner les travaux d'élaboration de la nouvelle politique culturelle du gouvernement qui touche à la fois plusieurs ministères tels l'Éducation, les Affaires culturelles, la Santé, les Affaires sociales, le Haut-Commissariat aux loisirs, à la jeunesse et aux sports, etc... Ces activités se situent dans le sillon tracé par le premier ministre qui déclarait, à l'occasion du discours inaugural de la présente session de l'Assemblée nationale: “Le gouvernement précédent avait présenté à la population, au moyen d'un livre vert, toute une gamme de choix possibles quant à la définition d'une politique globale de la culture. Depuis lors, on a reçu près de deux cents mémoires au sujet de ces hypothèses de travail. Afin de passer le plus rapidement possible à la phase de l'action, le gouvernement a donc chargé le comité permanent de

définir, avant l'ajournement d'été, les éléments essentiels de cette politique, les structures nécessaires pour la mettre en oeuvre et les lois spécifiques qu'il faudra aussi adopter.”

Depuis un certain nombre d'années, l'obsession des problèmes économiques avait fini par étouffer la recherche en matière culturelle, or, nous rappelle Fernand Dumont, “la transformation rapide de la société fait que les problèmes se présentent d'une manière nouvelle et souvent confuse, mais il est bien évident que la politique culturelle est aussi importante que la politique économique, si l'on admet dès le départ que les genres de vie sont aussi importants que les niveaux de vie”.

Certaines maladies sont d'ordre culturel

Le “genre de vie” que mènent les gens est, bien sûr, directement relié à leur état de santé et on peut qualifier de maladies de la civilisation certains maux chroniques tels le tabagisme, l'alcoolisme, la mauvaise alimentation et son corollaire l'embonpoint. “Pour les enrayer, il faut agir au niveau de la culture”, avance le secrétaire-général adjoint du Conseil exécutif, rappelant que ce sont, par exemple, des facteurs d'ordre culturel qui expliquent que les Québécois sont les plus grands consommateurs de tabac au Canada, que plus de 500,000 adultes québécois sont affectés par l'obésité, qu'entre 1968 et 1973, la consommation de bière a augmenté de 90% au Québec et la consom-

mation de vin de 135%, le tout se traduisant par le dénombrement de 107,000 alcooliques québécois.

“Ces statistiques, nous souligne Fernand Dumont, témoignent d'un phénomène culturel important et l'état de fait qu'elles reflètent constitue un problème grave à la fois au niveau des coûts impliqués et de l'embarras que cause la tâche de l'endiguer.”

Ce n'est en effet un secret pour personne que les divers services médicaux de nos hôpitaux et cliniques sont déjà encombrés et une foule de raisons expliquent cette situation relativement nouvelle: plusieurs gens n'avaient pas les moyens de se faire soigner avant que les services médicaux et hospitaliers ne deviennent entièrement gratuits; les gens ont tout simplement mis de côté une série de règles d'hygiène et de médecine pratique; leur sensibilité s'est accrue à l'angoisse de la maladie. “Or, nous rappelle monsieur Dumont, la médecine préventive est un élément culturel.”

Et la culture au sens traditionnel

Quant à cet ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation qu'on appelle “culture” dans le sens le plus traditionnel du terme, il n'est guère en meilleure posture que le premier volet du sujet. “Le fait qu'une grande masse de la population, explique encore Fernand Dumont, n'ait comme toute lecture que ce que l'on trouve à la tabagie le dimanche matin, concerne également la culture et débouche nécessairement sur l'économie, représentée ici par “les in-

dustries culturelles”. La distribution de nos journaux est aux mains de quasi-monopoles qui dicent au tenancier d'un kiosque à journaux les publications à exposer au public. C'est ainsi que les étalages de ces établissements sont remplis de revues américaines ou anglaises ou, pire encore, de publications ne présentant que l'apparence du français du fait de la mauvaise qualité de leur traduction.

“Dans le même ordre d'idées, poursuit toujours le sociologue devenu fonctionnaire, la télévision à péage sera chez nous bientôt et il ne fait aucun doute qu'elle nous apportera sur-

sée de scolarisation à laquelle nous assistons depuis quelques années n'est relativement que très récente; peut-être encore par suite d'une grande insuffisance d'équipements dans nos librairies locales ou d'absence pure et simple de bibliothèques publiques accessibles à tous. En fait, conclut-il sous ce rapport, nous avons à faire des investissements de rattrapage très considérables.”

Un livre blanc qui s'impose

Ce diagnostic en résumé justifie hors de tout doute un grand nombre de mesu-

explique-t-il encore, n'est pas simplement de dire à l'Assemblée nationale ce que l'on veut faire, mais bien de proposer des choix à la population elle-même, qui doit agir et ne pas compter seulement sur l'État, dont la fonction est de proposer quelques idées nouvelles, de diriger et d'orienter la politique culturelle.

Le contenu du livre blanc sur la culture

Le livre blanc sur la politique culturelle globale du Québec, dont on peut prévoir la parution d'ici l'automne, portera sur des sujets touchant à l'ensemble des genres de vie des Québécois. Il y sera question tout autant de loisirs que de communications, d'industries culturelles que d'éducation, de maladies sociales que de cinéma ou de littérature. En le préparant, Fernand Dumont et son équipe de travail, y voient cinq tâches principales qu'il devra clairement définir: éducation, concertation, incitation, organisation et décentralisation.

Tâche d'éducation

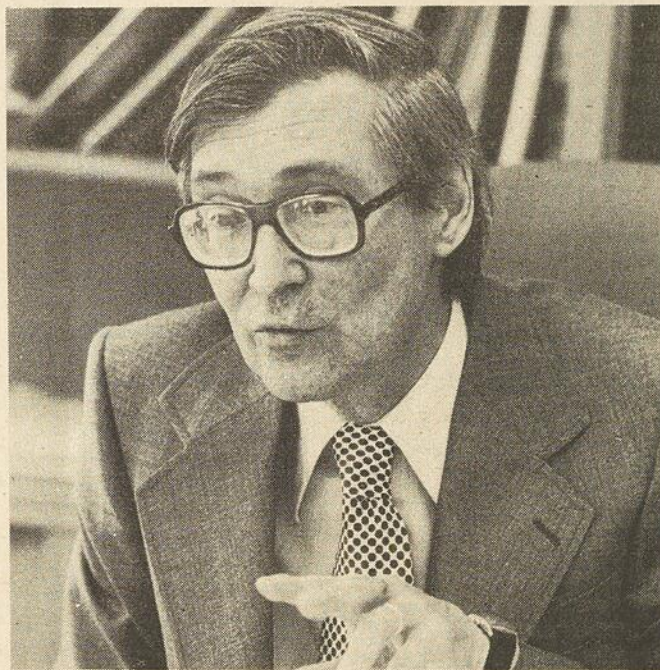
“Dans ce domaine, l'État doit intervenir de diverses manières. Ainsi, sur le plan de la santé, il est bien évident qu'on ne peut imposer aux gens une alimentation plus saine et qu'il faudra donc nous livrer, comme la plupart des États du monde, à une fonction d'éducation.”

Tâche de concertation

“L'État peut toujours parler écologie, habitations saines et appropriées, mauvais goût du public ou adaptabilité des édifices à la vie des gens et aux fonctions qu'ils remplissent, mais il doit d'abord veiller à la concertation entre les ministères, entre ses propres structures et les organismes publics et parapublics. Il lui faudra s'approprier socialement les infra-structures de communication par l'entremise d'une réglementation adéquate.”

Tâche d'incitation

“Sans se rendre propriétaire des équipements culturels de tous genres, l'État doit en permettre l'utilisation pour tous et, au be-



Fernand Dumont

“...rendre à chacun ses facultés créatrices”

photo Jean Fiset

tout des émissions américaines tout comme nous offrent en premier lieu des films américains les salles de projection parsemées sur notre territoire dont le but premier est, semble-t-il, de nous vendre du cinéma étranger. Partant, il ne suffit plus de subventionner les cinéastes, il nous faut ouvrir des salles et s'assurer que nos films, au moins aussi bons que ceux des autres pays, soient vus par les nôtres.”

Notre colonialisme culturel se manifeste également dans le domaine des livres. “Pourquoi, se demande Fernand Dumont, les Québécois sont-ils ceux qui lisent le moins au Canada?” Et il s'empresse de répondre: “Peut-être parce que nos lectures comme les librairies où on se les procure sont entre les mains de monopoles étrangers; peut-être aussi parce que la grande pous-

res que le ministre préposé au Développement culturel, le docteur Camille Laurin, entend inclure dans un livre blanc qui sera le plus bref possible et sans dissertations, mais qu'il faut regarder en relation avec d'autres projets de nature semblable: les livres verts sur l'éducation primaire et secondaire et sur le loisir, de même que le livre blanc sur l'éducation collégiale que doit publier le ministère de l'Éducation. Le tout sera par ailleurs réalisé en parallèle avec un groupe de travail qui s'occupe présentement à définir une politique de recherche scientifique pour le Québec. Selon monsieur Dumont, “il ne faut pas s'étonner de la prolifération des livres verts et blancs, car il importe que l'on fasse le point sur un certain nombre de questions de ce genre. La fonction d'un tel livre,

soin, inciter le public à prendre possession des différents équipements sportifs, des salles, des auditoriums, des bibliothèques dont disposent différentes institutions publiques ou semi-publiques".

Tâche d'organisation

"Ou l'État prend directement en charge certains domaines d'intérêt public, certaines industries (cinématographique par exemple), ou alors il s'assure que certains organismes prennent eux-mêmes en charge ces secteurs essentiels. Ces organismes pourraient être le Conseil supérieur de l'Éducation, ou encore les conseils des universités, des loisirs, de la politique scientifique, etc..."

Tâche de décentralisation

"Ce niveau d'intervention est particulièrement important dans le domaine de la culture où s'impose la nécessité d'une grande vitalité et d'une aussi vaste diversité des cultures. Une culture se nourrit de diversités régionales, ethniques, linguistiques (les différentes parures des régions québécoises) ou autres et il ne s'agit pas seulement ici de désengorger les organismes gouvernementaux mais de permettre aux groupes divers — y compris les minorités — de s'exprimer hautement et d'être entendus."

Le Canada est peut-être en avance sur nous

Il importe de rappeler en terminant qu'il existe une politique culturelle canadienne, comme le rappelait il y a une quinzaine le président de Radio-Canada, Al Johnson et comme en témoigne la nouvelle loi sur les communications parainée par Madame Jeanne Sauvé. Cette politique se manifeste entre autres dans les domaines de la télévision, de la langue et de la recherche scientifique, domaines largement contrôlés par le fédéral, à partir des fonds qu'il y investit et qu'il nous faudra reprendre entièrement à notre compte. Il serait inacceptable de se laisser devancer par Ottawa sur le plan primordial que constitue une politique autonome de la culture.

Un coup-fourré réussi

par Jacques Larue-Langlois

L'essence même du coup-fourré consiste non seulement à contrer l'attaque de l'adversaire mais à l'utiliser pour mettre fin soi-même au duel. C'est exactement ce qu'ont réussi les ministériels à la Commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications réunie pour étudier les mémoires présentés au sujet de la charte de la langue française. Aucune critique solide n'a jusqu'ici réussi à mettre en doute le bien-fondé du retrait, par le gouvernement, du projet de loi numéro Un dans le but de le remplacer par le projet de 101.

Fernand Lalonde, député de Marguerite-Bourgeois et principal porte-parole de l'opposition officielle en cette matière, a beau prétendre, pour la forme, que ce retrait est prématuré, qu'il dénote le manque de préparation des ministériels, il avoue que le geste est finalement "avantageux pour la population". Quant au principal intervenant de l'Union Nationale en la matière, le député de Mégantic-Compton, Fernand Grenier, il déclare sans ambage: "Je le répète, nous faisons toujours confiance au gouvernement..." ajoutant: "On m'informe qu'il y aura des modifications importantes au projet de loi, ce qui permettra à l'U.N. d'appuyer le ministre."

En fait, seuls ceux parmi les ardents partisans du gouvernement qui tenaient à tout crin au symbolisme d'un projet de loi marqué du numéro Un semblent déçus du geste. Faut-il leur rappeler que dans quelques mois on ne parlera

plus de cette loi en la nommant par son numéro mais qu'elle constituera quand même l'assurance du respect de la langue de la majorité au Québec?

Il est bien évident qu'il ne s'agit pas ici d'un échec ou même d'un recul, mais d'une simple tactique à l'intérieur du jeu que constitue le parlementarisme, tactique qui aura permis d'éviter au moins deux jours d'un **filibuster** oiseux et inutile aux seules fins de permettre à l'opposition de manifester un désaccord qu'elle a exprimé à plusieurs reprises déjà. Les vierges offensées de la démocratie blessée ne sont en réalité que les sépulcres blanchis qui, jusqu'à il y a quelques mois, usaient encore du pouvoir comme s'il leur appartenait en propre.

Le projet de loi numéro 101, présenté à la Chambre cette semaine, n'est en réalité qu'une version revue et corrigée du projet de loi Un et il témoigne par dessus tout du fait que les audiences de la Commission n'auront pas été inutiles puisqu'elles débouchent sur un certain nombre de modifications émanant des remarques, observations et propositions des organismes et individus entendus.

La législation avance

Petit bilan des mesures législatives présentées jusqu'ici devant l'Assemblée nationale par le gouvernement, à l'intention des détracteurs qui prétendent que rien ne se fait encore:

Sept lois publiques et douze lois privées ont déjà reçu l'assentiment royal et sont entrées en vigueur. Les lois publiques sont la loi 3 concernant certains immeubles loués, la loi 4 sur l'assurance récolte, la loi 16 amendant la Loi des richesses naturelles, la loi 18 amendant la Loi des allocations familiales, la loi 27 amendant la Loi des mines et la Loi 40 débloquent les deniers publics nécessaires à l'exercice budgétaire de l'année en cours.

Cinq projets de lois sont dorénavant déjà prêts à la formalité que constitue la troisième lecture, ayant franchi toutes les autres étapes (étude en commission partielle ou plénière, point par point). Il s'agit du projet de loi 11 modifiant la Loi de la Commission des affaires sociales, du projet de loi 23 modifiant la Loi de la santé publique, du projet de loi 37 modifiant la Loi de l'assurance maladie, du projet de loi 41 modifiant la Loi concernant l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique intégré, et du projet de loi 42 modifiant le Régime de rentes du Québec.

Six autres projets de loi sont présentement sous étude en deuxième lecture: le projet de loi 2 concernant le financement des partis politiques, le projet de loi 8 sur les subventions aux municipalités de 10,000 habitants et plus, le projet de loi 31 sur le droit des municipalités à prélever une taxe sur l'immatriculation des véhicules automobiles, le projet de loi 34 modifiant la Loi de la Commission municipale, le projet de loi 35 modifiant la Loi des travaux municipaux et le projet de loi 36 modifiant les Lois des communautés urbaines de Québec, de Montréal et de l'Outaouais. Sans compter, bien entendu, le projet de loi 101, Charte de la langue française au Québec, deuxième version, qui en est aussi au stade de la deuxième lecture pour étude article par article en commission plénière de la Chambre.

On prévoit enfin la présentation, d'ici la fin du mois et l'étude complète, avant la fin de la présente session, du projet de loi 5 sur les accidents de travail,

des projets de loi 28, 29 et 30 modifiant le régime de retraite des fonctionnaires, des enseignants et des employés de l'Hydro-Québec, du projet de loi 43 sur les petits abattoirs et du projet de loi 48 sur les stimulants fiscaux.

Et tout ce beau monde, qui nous donne parfois de bien tristes spectacles, travaille comme une bande de forcenés.

Tricophoque

Le dernier en liste des projets farfelus de ce faux millionnaire (il a admis qu'il ne l'était aucunement) suisse Franz Weber, consiste à ériger une usine de fourrure synthétique devant donner de l'emploi à quelque 400 travailleurs, à Blanc Sablon, sur la basse côte nord. Monsieur Weber donnait une conférence de presse mardi dernier, après avoir rencontré des représentants du ministère de l'Industrie et du commerce en marge de ce projet.

But de la nouvelle industrie: arrêter le "massacre" des pauvres bébés phoques. Objectif premier: trouver trois millions et demi de dollars. Autre révélation: les travailleurs de l'industrie devront s'engager, de même que leur famille entière, à ne plus se livrer à la chasse aux phoques. Matériau utilisé: une fibre synthétique mise au point par des ingénieurs allemands mais qui devrait être produite au Québec. Produit fini: des manteaux de toc dessinés par André Courrège. Mise en marché: imprévue. Palliatifs aux dangers de maladies industrielles: imprévus également.

Imaginez donc ces nobles pêcheurs de la côte, quittant l'habitude ancestrale de chasser en plein air les animaux à fourrure, selon une tradition vieille comme la présence de l'homme sur la planète, pour s'enfermer dans une usine et y être exposé aux maladies industrielles. Il est à espérer que nos gouvernements (nous en avons toujours au moins deux) ne tomberons pas dans ce piège à cons.

"Québec by night"

On me pardonnera ce recours à "l'autre langue" mais puisqu'il est ici question de jazz et que nous sommes, après tout, des nord-américains... Cette "américité" ne fait en tous cas aucun doute chez les jeunes musiciens qui font les frais du divertissement du **Créneau**, rue de la Fabrique, tous les lundis soirs. Quand on ne sait pas, on se demande même comment il se fait que des moins de 30 ans, résidents de la vieille capitale, jouent avec autant de passion et de conviction, de fougue et de précision, la musique des Noirs américains.

Le lundi est donc soirée de jazz au **Créneau** et, depuis plusieurs mois, le batteur Yves Jacques et le contrebassiste Denis Nolin constituent les piliers rythmiques d'un combo qu'on voit régulièrement passer du trio au quintette, grâce à l'addition tantôt d'un pianiste, d'un guitariste, d'un saxophoniste ou même de deux. Lundi dernier, Rocky Oliva, un néo-Québécois d'origine chilienne swingait avec entrain les beaux vieux classiques du genre dans un saxophone ténor dont il assume la maîtrise en toute quiétude pendant que le guitariste Louis Leblond complétait le quatuor en improvisant des petits soli d'une virtuosité qui ne manquait sûrement pas d'intérêt.

Mais le pilier du groupe est véritablement le batteur Yves Jacques dont la technique irréprochable et l'inventivité gouailleuse donnent le ton au spectacle et lui assurent des racines profondément ancrées dans la tradition jazz la plus pure. Si lui et le bassiste Denis Nolin, dont la virtuosité ne fait non plus aucun doute, réussissent à regrouper chaque semaine quelques amis pour cette soirée de musique noire, c'est que l'un et l'autre, comme la plupart de leurs invités d'ailleurs, sont étudiants à l'école de musique de l'Université Laval et que s'y donnait cette année un cours de jazz que tous ont suivi avec intérêt, comme le démontre le professionnalisme créateur dont ils font preuve.

POUR L'EUROPE
Louez votre
Renault
Simca
Citroen

ACHAT - RACHAT
 chez le spécialiste de la location

BILLETS AVION
 toutes destinations

S.E.T.A

Tél.: 861-0200/3906

Permis 13868252-0280

**LE PORTUGAL
 À MONTRÉAL**

Solmar

60 spécialités de cuisine classique portugaise

Fruits de mer vivants, poisson frais, viande rouge et volaille fraîches.

FADOS, GUITARES, FOLKLORE ET DANSE TOUS LES SOIRS

Avec des artistes portugais réputés directement du Portugal via T.A.P.



Maria Rodrigues en vedette
JUSQU'AU 15 AOÛT

On offre à tous les couples, chaque soir, une petite céramique portugaise ou le disque (Une nuit au Solmar).

Stationnement gratuit

Toutes cartes de crédit acceptées

Repas d'affaires - Air climatisé - Sud-est de l'avenue des Pins

3699 boul Saint-Laurent

Reservations: 844-7748, 285-9151

Les bonnes tables

Au Sofia, un petit lundi matin

par Roch Côté

Je ne suis apparemment pas le seul à avoir retrouvé cette année le chemin de Terre des Hommes. Il paraît que cette "attraction" connaîtra cet été une affluence record. Ce n'est peut-être pas une si mau-

vaise chose! En tous les cas, j'y suis retourné cette semaine et plus spécialement pour le pavillon Bulgare qui est un des rares pavillons étrangers à avoir gardé son restaurant (on peut aussi mentionner le

tchèque, l'iranien et le bavarois).

Peut-être était-ce dû à la langueur propre aux petits lundis matins qui suivent les belles fins de semaine, mais toujours est-il que ce fut un dîner un peu triste dans cette vaste salle où on commence par se demander si c'est bien là qu'on mange. Les serveurs aussi, avaient une mine de lundi matin et la tête un peu ailleurs pour avoir d'abord oublié le pain et ensuite le beurre. Quant au principal, qui fut fait d'une brochette de porc, pour l'un, et d'un filet de porc pour l'autre, il n'y a rien de spécial à en

dire sinon que c'était de la viande correcte, sans plus. On se serait attendu à quelque chose d'un peu spécial comme goût, car ces deux plats étaient annoncés dans les spécialités bulgares. Quant à l'accompagnement, fait de frites molles et de salade verte qui trempait dans la sauce je suis convaincu que les Bulgares peuvent faire mieux. Comme ce baklava, par exemple, qui, lui, était à la hauteur, riche, généreux, superbe.

Avec une bière et un café, j'ai payé \$12, ce qui n'est pas donné!

Sancho Panza

BAR RESTAURANT

3458 avenue du Parc (près de Sherbrooke)
 844-0558



Vendredi-Samedi-Dimanche - dès 19 h.
ROGELIO
 guitare classique et flamenco

**POUR VOS
 ANNONCES
 ET VOS
 PLANS MEDIAS**

**NORMAND SENAY
 LISE BOULET
 ROBERT PEPIN
 842-4821**



CAFE-RESTAURANT
 GALERIE D'ART
 849-5148

4473 Saint Denis, Montréal, h2j 212 (métro Mont Royal)

SYMPOSIUM

...incomparable...comme la Grèce

Spécialités Grecques
 Orchestre et Bouzouki
 Souper dansant

Ouvert de 18.00 à 3.00
 Table d'hôte: \$5.95 et \$6.95
 de 18.00 à 20.00 sauf le samedi



5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547

quelques heures en Grèce... parmi nous,
 des moments inoubliables... pour tous.

DU-MOULIN CYCLE ET SKIS DE FOND

GROS ET DÉTAIL

VENTE ANNIVERSAIRE 25 ANS

10 VITESSES

PEUGEOT C.D.M.	\$ 74.95	RÉPARATIONS
RAPIDO	\$ 84.95	PIÈCES
C.C.M. C.C.M. TARGA	\$108.95	ACCESSOIRES
C.C.M. FORMULA	\$108.95	PLAQUES
RAPIDO C.C.M. MISTRAL	\$139.95	LIVRE GRATUIT
PEUGEOT STANDARD	PRIX REDUIT	
C.D.M. LA PARISIENNE	\$139.95	
MONTÉE ET AJUSTÉE		
GARANTIE 1 AN		

651 RUE VILLERAY

TEL. 274-0125

PLUS GROS VENDEUR AU QUÉBEC 5,000 EN STOCK

RESTAURANT
Chez
VITO

**...un savoir
 faire**

Mecca gastronomica



5412 Côte des Neiges
 735-3623

PACIFIC PREFAB

Maisons et chalets «conçus en pensant à vous»



Modèle «AUX QUATRE VENTS 1»
avec nouvelle structure «ARCTIQUE»
Économisent l'énergie

À partir de **\$12,440.**
«package déal»

2430, boul. Labelle, Chomedey, Laval

687-2255

Lun. au ven. de 10h a.m. à 9h p.m.
sam. et dim. de 1h p.m. à 5h p.m.

Maisons et chalets PACIFIC PREFAB

2430 Boul. Labelle, Chomedey Laval

Ci-inclus \$1.00 prière de m'expédier votre catalogue de maisons et chalets Pacific Prefab.

Nom.....

Adresse.....

Ville..... Tel.....

Code.....

Je suis propriétaire d'un terrain Oui Non

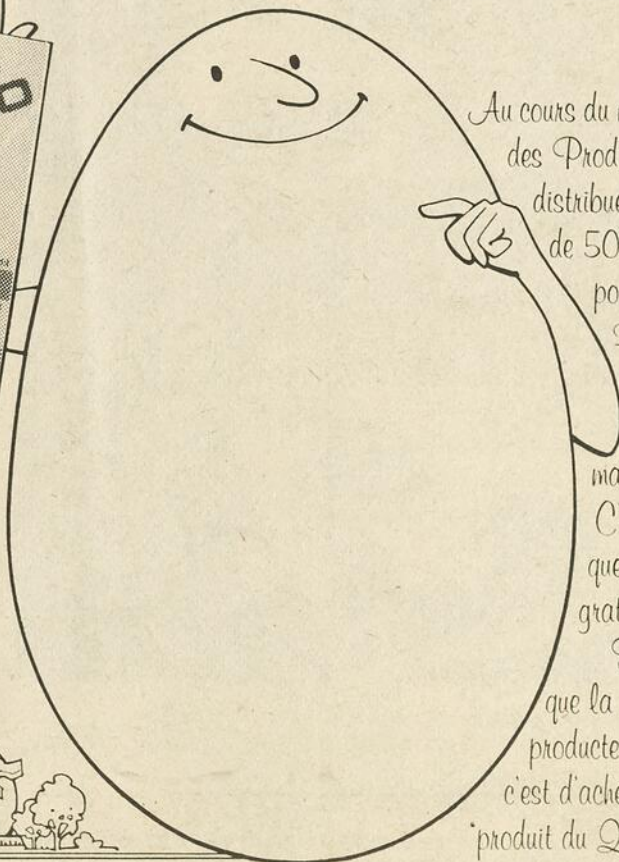
**TOUTES LES BANDES DESSINÉES
ET LES LIVRES
DE VOS VACANCES**

La Librairie est fermée du 16 au 31 juillet

J. SAINT-LOUP INC.

1037 ouest Laurier
Montréal H2V 2L2
277-9880

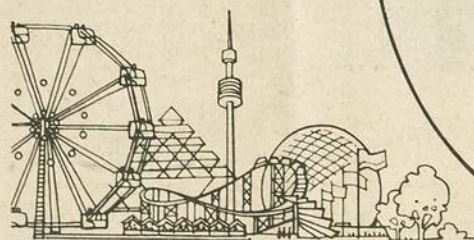
Fedco vous invite à Terre des Hommes et à La Ronde



Au cours du mois de juillet, la Fédération des Producteurs d'Oeufs du Québec distribuera gratuitement pas moins de 500.000 séries de 4 billets pour Terre des Hommes et La Ronde.

Vous trouverez ces billets dans les boîtes d'oeufs dont les marques apparaissent ci-dessous. C'est là, et là seulement, que vous trouverez vos billets gratuits pour les Îles.

Fedco vous rappelle aussi que la meilleure façon d'appuyer les producteurs d'oeufs de chez nous, c'est d'acheter des oeufs bien identifiés 'produit du Québec'.



Marques contenant les billets FEDCO

- FEDCO • STEINBERG • DOMINION • METRO • I G A • A & P • JATO • PROVIGO • MAGAVI • GRAVELINE
- DUBOIS • GUARANTEED PURE MILK • ROUSSEL • TOP VALUE • ST-CASTIN • GRAD • LAVAL
- HENRI LAURIER • REAL MILETTE • QUEBON • VARANO • BUISSONS • RICHARD • DESHAIES

FEDCO LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'OEUF DU QUÉBEC



LE PLUS IMPORTANT CONCESSIONNAIRE INDÉPENDANT DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

PEUGEOT

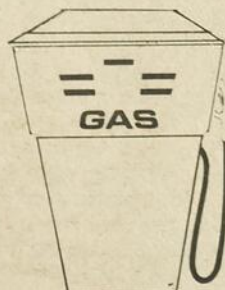
OU LE SERVICE PRIME LA VENTE



504 SEDAN SL



504 STATION WAGON ESSENCE



GAS



504 SEDAN GL

DEPUIS 17 ANS SPÉCIALISTE DES VOITURES OFFICIELLES FRANÇAISES CITROEN & PEUGEOT

10825 RACETTE, MONTRÉAL-NORD



DIESEL



504 SEDAN DIESEL



504 STATION WAGON DIESEL

(Entre Lacordaire et Pie-IX)

Biarritz

323-1900

**LOUEZ UNE VOITURE
HOCHELAGA DRIVE YOURSELF**
VOITURES NEUVES
ET COMPACTES AMERICAINES
**2122 MASSON
524-6836**



L'air du temps

chronique de météo transcendante

Nouvelles du fascisme

par le professeur Nimbus

espoir de l'humanité, savez-vous que c'est maintenant la bombe à neutrons, un joujou qui respecte la propriété privée et le gazon mais qui tue par radiation, proprement, sans bruit, sans effusion de sang. Jusqu'où ira la civilisation?

Finie la vieille guerre malpropre, la guerre qui vous jette les murs à terre, qui défonce les toits et les rues, qui brise les jardins et fout par terre les lampadaires. Ça, c'était la guerre des voyous, la guerre des casseurs. Plutôt barbare. D'ailleurs, avec la bombe à neutrons, on ne touchera à rien, on ne dérangera même pas le ménage dans la maison. On fera même pas de bang. On vous enverra, spécialement pour vous, en silence, poliment, sans même vous faire sauter, un rayon de neutrons qui disposera gentiment de votre personne. C'est un progrès, avouons-le. Le président Carter, le grand champion des droits de l'homme, l'a dit: "je suis fort impressionné par le potentiel de dissuasion de cette arme à radiation améliorée". On peut déjà prévoir une réduction des primes d'assurances sur la propriété. Imaginez ça d'ici, s'ils avaient eu des bombes civilisées comme ça pour jeter sur Dresden. Il n'aurait pas resté un chat dans la ville, d'accord, mais il aurait suffi de ramasser les cadavres pour reprendre possession d'une ville intacte. Bombardée, d'accord, mais intacte. Si vous appliquez ça à la dimension de la planète, (voyons grand, c'est le même prix) il n'y a plus de danger de destruction apocalyptique de cette bonne vieille terre. En un mot, c'est la bombe de l'avenir. Reste plus qu'à en fabriquer avec des essences diverses, comme la vanille, la fraise, etc. La civilisation aura franchi un pas de géant le jour où on pourra titrer dans un journal: "Demeurée intacte, Tokyo est vidée de ses habitants par une bombe à la fraise". Moi, ma saveur préférée, c'est l'éradicateur et la noix. Faudrait demander au président Carter si le Pentagone a prévu cette essence. En cas de guerre, ce n'est pas sans intérêt.

Mais on s'est encore éloigné du fascisme! Quant à la météo que je vous avais promise, je fais comme à Radio-Canada, je n'ai pas le temps. Salut.

On va montrer qu'on est sérieux nous aussi, alors on va faire comme à Radio-Canada, cafouillis et bafouillage en moins: on va commencer par les nouvelles du fascisme et on va finir par la météo.

Côté fascisme, les nouvelles sont assez bonnes par les temps qui courent et on fait même des prévisions à long terme. Le colonel Pinochet, pour sa part, prévoit un retour partiel de la démocratie pour 1985, c'est-à-dire qu'à cette date, il nommera le tiers des députés d'une éventuelle assemblée nationale. C'est aussi vers cette date que Claude Ryan se verra renouveler son mandat pour dix autres années de direction éclairée, sage, objective et modérée. Ça n'a rien à voir avec le Chili, bien sûr, sauf que j'indique ça pour la concurrence des dates, pour qu'on sache bien qu'il se prépare un milieu de décennie chargé en développements démocratiques. Comme ça, on sera pas trop étonné quand ça va se produire.

Côté fascisme rouge, on apprend aussi que ça va plutôt rondement depuis belle lurette. En Tchécoslovaquie, où je ne prendrai pas mes vacances encore cette année, c'est depuis 1969 que les masses populaires, dans un bel élan de socialisme démocratique, interdisent à 400 écrivains de publier leurs oeuvres. Il en reste 150 qui peuvent publier. Ça doit être beau à lire, tiens! Pour ce qui est des 400, il leur reste le loisir, vu qu'on n'est pas si méchant que ça, de publier des traductions et des livres d'enfants. Voilà enfin un pays qui songe à ses petits et qui leur réserve l'élite de ses écrivains. Heureux enfants de la Tchécoslovaquie, soyez reconnaissants envers le régime! C'est pas en pays fasciste qu'on verrait semblable chose. Ça nous rappelle qu'ici aussi, il se fait de belles choses pour les tout petits et qu'un jour,

par exemple, on verra peut-être un conte de Noël en page une de La Presse. Roger Lemelin lui-même l'a dit. Il n'a pas objection à ce que les journalistes s'expriment en page une, à la condition que ce soit un conte de Noël. Les grandes personnes, plus raisonnables, se contenteront de Lemelin. Ou de Girerd. Girerd, c'est le gars qui fait des dessins où l'on prend vigoureusement la défense des Indiens. Girerd défend toujours les Indiens. C'est une cause noble, les Indiens! Si j'avais le temps, un peu plus de grandeur d'âme et si j'étais un peu plus au courant de ce qui se jase à Outremont, je prendrais sans doute moi aussi plus souvent la défense des Indiens. Quand on pense qu'il n'y a plus un seul Indien dans les rues d'Outremont, c'est assez terrible!

On passe des nuits blanches pour le Bangla Desh ou le Sahel et on s'aperçoit même pas qu'il n'y a plus d'Indiens à Outremont. Tous massacrés! On ne voit vraiment pas plus loin que le bout de son nez. C'est le rôle de gars comme Girerd de nous replonger dans la dure réalité. Par exemple, il a fait dernièrement un petit chef d'oeuvre de son cru sur la grève à la Croix-Rouge. Si vous aviez vu la gueule de l'horrible infirmière coupant le tube d'injection au pauvre malade! Les patrons de la Croix-Rouge, qui ne songent, eux, qu'aux pauvres malades et qui ne profitent pas du tout de la situation, doivent, comme les Indiens, être bien reconnaissants envers monsieur Girerd. Mais assez parlé de ce monsieur, n'oublions pas que c'est un article pour se raconter les nouvelles du fascisme et rien d'autre.

Il en reste une bonne nouvelle, qu'il ne faudrait pas oublier et qui nous montre elle aussi, comme monsieur Pinochet, que la civilisation finit par venir à qui sait attendre. Le grand



LE COEUR DU QUÉBEC.
FAUT Y CROIRE POUR LE VOIR FAUT Y CROIRE POUR LE PORTER
LE COEUR DU QUÉBEC C'EST PAS UNE FARCE, IL TÉMOIGNE D'UNE RÉALITÉ QU'IL FAIT BON SENTIR.
ENTRE QUÉBÉCOIS, FAUT SE LE DIRE, LE COEUR DU QUÉBEC ÇA VA D'SOI
COMMANDEZ-LE ET PORTEZ-LE PRÈS DE VOTRE COEUR QUÉBÉCOIS.
FAUT LE FAIRE VOIR POUR Y CROIRE
LE COEUR DU QUÉBEC EN BROCHE (MUNIE D'UN FERMOIR DE SÉCURITÉ) ET EN PENDENTIF PLAQUÉ OR
(DURABILITÉ GARANTIE) AVEC CHAÎNE SERA EXPÉDIÉ DANS LES 8 JOURS QUI SUIVRONT VOTRE COMMANDE.
OFFRE SPÉCIALE
COMMANDEZ LA BROCHE ET LE PENDENTIF AVEC CHAÎNE ET ÉCONOMISEZ \$4.00
SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS.
SI DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA LIVRAISON VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT VOTRE ARGENT MOINS LES FRAIS DE MANUTENTION VOUS SERA REMBOURSÉ.
COMMANDE POSTALE. FAITES PARVENIR LE BULLETIN DE COMMANDE À: CRÉATION LIBRE ENRG., C.P. 620 STATION "A", MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 2T8.

BULLETIN DE COMMANDE

CRÉATION LIBRE ENRG.
C.P. 620, Station "A" Montréal, Québec H3C 2T8

Ci-joint: **ATTENTION EN OR SOLIDE 10 CARATS**
AUSSI DISPONIBLE ET EN ARGENT.



- PENDENTIF AVEC CHAÎNE \$9.20 + taxe + 0.74 = \$9.94**
- BROCHE \$6.90 + taxe + 0.56 = \$7.46**
- OFFRE SPÉCIALE "ST-JEAN"**
pendentif avec chaîne et broche \$12.40 + taxe + 1.00 = \$13.40
- mandat de poste** **payable sur livraison (C.O.D.) inclure \$2.00**
- chèque certifié** **portez à mon compte chargex ou Master Charge**
No. □□□□□□□□□□□□□□□□
- signature**.....
- NOM.....
- ADRESSE.....APT.....
- VILLE.....
- PROVINCE.....CODE POSTAL.....



ROBERT SABATIER

HISTOIRE DE LA POÉSIE FRANÇAISE

LA POÉSIE
DU
DIX-NEUVIÈME
SIÈCLE

2-Naissance de la poésie moderne



ALBIN MICHEL

Robert Sabatier
témoin des poètesCe demi-siècle
où naît la
poésie moderne...

par Alain Pontaut

Romancier des **Allumettes suédoises** et de **Carnard au sang**, poète des **Fêtes solaires** ou de **Dédicace d'un navire**, Robert Sabatier est aussi l'auteur d'une gigantesque et très précieuse **Histoire de la poésie française**, inaugurée il y a quelques années avec le Moyen Age et poursuivie méthodiquement avec les quatre siècles qui ont précédé le nôtre. Après l'histoire des romantismes, voici la deuxième partie de **La poésie du XIXe siècle**. Pour fixer l'ampleur de cette entreprise, disons que ce sixième ouvrage, **Naissance de la poésie moderne**, a quelque 650 pages et qu'il témoigne, avec un enthousiasme passionné pour son sujet, d'une connaissance encyclopédique.

Les grands poètes de ce demi-siècle ont naturellement déjà suscité tous les commentaires, des Parnassiens à Baudelaire, de Lautréamont à Verlaine, de Rimbaud à Mallarmé. On ne trouvera ici ni synthèse critique percutante ni théorie savamment originale. L'oeuvre de Robert Sabatier présente et additionne, en donnant simplement à aimer. Elle est plane, encore qu'innombrable. Elle n'inscrit pas à son examen de perspective, même cavalière; elle ne propose pas de thèses nouvelles sur des oeuvres, Baudelaire ou Rimbaud qui, de Sartre à Etienne, en ont déjà tant suscitées. Elle est classique et ne nous incite qu'à relire, pour des raisons connues de tous les amateurs de poésie.

Mais elle est aussi d'une curiosité si fervente qu'elle

fait entrer dans son panorama, à côté des météores et des géants, cent poètes mineurs, ou inconnus, peut-être parce qu'injustement traités. Qui connaît Bouilhet ou Ménard, contemporains de Hérédia et de Sully-Prudhomme, Dujardin ou Schuré, rivaux de Moréas? Et ce Defontenay, émule de Barbey d'Aureville, même si Que-neau en a fait l'éloge? Et Levet, dandy voyageur? Et ce Raymond Roussel, poète "étrange et incomparable" et qui sera aussi, selon Sabatier, l'initiateur, en 1896, du Nouveau Roman?

N'importe, on ne prête qu'aux riches et cette époque est assurément d'une richesse prodigieuse. Gorgé de ses trésors, l'historien, familier des grandes oeuvres, en ressuscite la substance en nous faisant aussi toucher du doigt notre ignorance de quelques autres. Ainsi sa connaissance passe-t-elle également par le Pays d'Oc, la Belgique, la Suisse romande. Et le Québec, dont la situation poétique jusqu'à la naissance de l'École de Montréal fait ici l'objet d'un tableau d'une remarquable exactitude. Voici Bibeau et Crémazie, Fréchette, Chapman, Le May, Beauchemin, Lenoir ou Ferland, Poisson ou Léveillé. Voici surtout Emile Nelligan, longuement et amoureusement étudié, "frère de Nerval ou de Rimbaud", peut-être aussi celui de Mallarmé quand l'inspirent ses bibelots familiaux, voix admirable, tôt brisée, d'une poésie nationale qu'il met au jour. "Frappez-vous la poitrine, anthologistes, de l'avoir toujours oublié dans vos

choix parce qu'un océan le sépare de vous!" En effet.

La place du poète

Donc ce livre embrasse tout, du mouvement parnassien au jeune Valéry, disciple de Mallarmé et déjà projeté à la rencontre du XXe siècle, de Baudelaire aux poètes symbolistes en passant par Rimbaud le Voyant, histoire de la poésie qui serait plutôt l'histoire des poètes. Dans les premières pages de **La Poésie du Moyen Age**, en guise de préface à l'ouvrage entier, Sabatier écrivait: "J'ai tenté de tracer des portraits, souvent en laissant parler le créateur lui-même, parfois en ayant

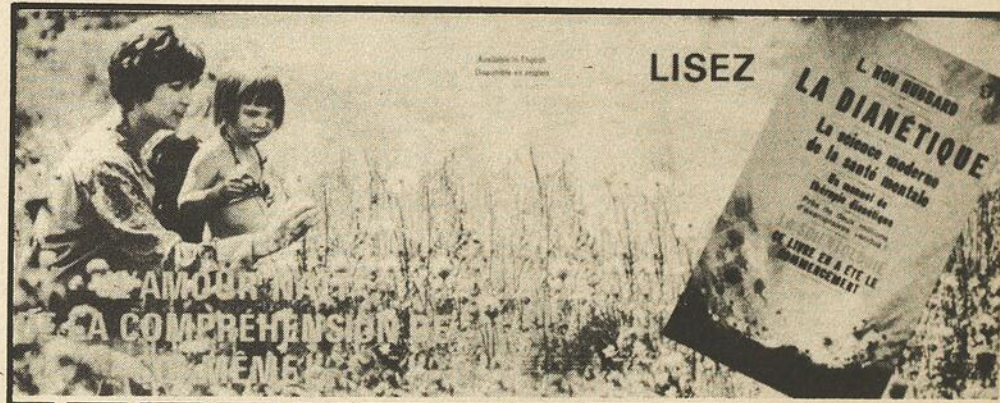
recours à ses proches. Il fallait exprimer cette entité, le Poète, dire sa place dans la société de son temps, ses possibilités d'expression et de diffusion, ses barrières, ses interdits, son mode de vie et ses moyens d'existence, ses lieux de réunion, ses chemins, les opinions le concernant, ses succès et ses revers, son destin littéraire..." Un itinéraire difficile, mais d'une passionnante diversité, quand il s'agit d'un temps qui est celui des éclatements et des renversements, de ces révolutions presque incessantes qui marquent en effet la naissance de la poésie moderne.

Tant de chemins refaits. Tant de tableaux vivants. Ce Baudelaire par exem-

ple, qui voit ses admirables critiques d'art refusées par des publications de deuxième ordre, qui, peu après l'insurrection de 48 dans laquelle il s'engage, ne trouve à publier ce poème génial, **Le Vin de l'assassin**, que dans **L'Echo des marchands de vin!** Baudelaire quand il se lie d'amitié avec l'éditeur Poulet-Malassis, qu'il appelle Coco-Malperché, ou bien lorsqu'il rassemble à son intention les poèmes des **Limbes**, que le romancier Hippolyte Babou, c'est là probablement son seul titre de gloire, lui conseille d'intituler plutôt **Les Fleurs du mal**, publiées le 11 juillet 1857 et bientôt condamnées, le jugement ne sera cassé par la justice française que cent ans plus tard! pour "outrage à la morale publique et aux bonnes moeurs".

Et Victor Hugo, qui a déjà dédié à la postérité le fameux "frisson nouveau", écrit à Baudelaire: "Donnez-moi la main. Et quant aux persécutions, ce sont des grandeurs. Courage!"

C'est le ton de l'ouvrage, galerie inépuisable qui n'est pas qu'un hommage aux poètes mais une mise en évidence de "cette chose si précaire en nos heures, mais éternellement salvatrice, qui se nomme Poésie."



Bon de Commande

COMMANDEZ DES AUJOURD'HUI
VOTRE EXEMPLAIRE AUPRÈS DE:L'ÉGLISE DE
SCIENTOLOGIE
15 RUE NOTRE DAME OUEST
MONTRÉAL H2Y 1B5 QUÉBECCopyright © 1977 par L. Ron Hubbard.
Tous droits réservés. La Scientologie est une philosophie religieuse appliquée. Dianetics® est un nom déposé.Veuillez m'envoyer _____ exemplaires de *La Dianétique: la Science Moderne de la Santé Mentale* par L. Ron Hubbard. Édition de luxe \$12
 Édition de poche \$2,95

Ci-joint un chèque de _____ couvrant tous les frais de ma commande.

NOM _____

ADRESSE _____

Des ancêtres qui nous font rire

par Claude Lebus

C'est à St-Germain-de-Grantham, dans une vieille grange réaménagée, que se trouve le Théâtre des Ancêtres (route 20 sortie 105). Ce théâtre, qui se veut "lien mystérieux" entre les ancêtres et nous (comme nous le dit Georges Dor, un des instigateurs de ce projet) nous présente deux auteurs québécois: Roch Carrier, avec *Le cheval de Wellie est-il nu-pieds dans ses sabots?*, et Jean-Claude Germain, avec *L'école des rêves*. C'est une politique clairement définie du théâtre des A. que de présenter du théâtre d'ici.

Cette année on a choisi un thème: "A quoi rêvent les Québécois?". Question à laquelle vont tenter de répondre les deux écrivains. La distribution: Johanne Garneau (finissante en théâtre au cégep de St-Hyacinthe), Guy L'Ecuyer et Jean Perraud. La très belle musique est de Jean-Claude Tremblay, mais il faut mentionner aussi une excellente musicienne, Hélène Caya (de St-Germain: on exploite les talents locaux).

Carrier et la confiance dans le rêve

Un vieux couple de comédiens, Miss Butterfly (Johanne Garneau) et Bouledesuif (Guy L'Ecuyer), évoque le temps passé alors qu'ils vendaient de l'illusion à leurs spectateurs. Entre Willie Victor (Jean Perraud), chanteur western, qui est plutôt le genre à avoir perdu ses illusions, sinon celle de vouloir se rendre à Hollywood!

C'est drôle, haut en couleurs et plein de chansons

et de danse. Et aussi une sorte de confiance sereine du vieux couple dans leurs rêves (au contraire de Willie qui, lui, "ne rêve pas"). Cela peut donc faire réfléchir aussi, et c'est ce qu'il faut à un public estival à qui on présente trop de banalités.

Germain: je me souviens... de mes rêves

Pour ce dernier, le rêve, c'est bien entendu la labyrinthique mythologie québécoise: que ce soit la description de la parade de

la St-Jean par Episode Surprenant (Guy L'Ecuyer), ou "l'enfant de la malle" (J.Garneau) dans son rôle de chanteuse rock, ou encore les délires de Berthelot Petitboire (Jean Perraud) habillé en dindon de sa propre farce, le spectateur en est littéralement submergé. Même si la pièce souffre d'une sorte d'inflation verbale, c'est une bonne réflexion sur le métier de comédien, ce maître de l'illusion.

Somme toute, ce fut une soirée bien chaleureuse et que je vous recommande, dans un coin apparemment sans histoire, peuplé de Québécois qui prennent enfin leurs rêves pour des réalités.



"Là chus perdu": Episode Surprenant (Guy L'Ecuyer) dans *L'école des rêves* de Jean-Claude Germain.

... et une Marjolaine qui nous ennuie

(par Claude Lavoie)

Folies Douces, au théâtre de Marjolaine, Comédie musicale de Roger Dumas et Sylvain Lelièvre.

Folies douces, douces folies, que l'on déjoue, dès qu'on en rit. Voilà un extrait de la chanson qui termine le spectacle. Malheureusement, ces folies douces ne seront jamais déjouées parce qu'on ne rit pas ou si peu. Une comédie musicale faite pour faire rire mais qui fait à peine sourire quelques fois. Qui fait sourire par quelques intéressants jeux de scène (l'apparition de la télévision où on voit Janine Sutto sur la scène et à la télévision à la fois) trop perdus cependant dans un spectacle trop long, trop répétitif et trop traditionnel.

Un théâtre d'été, c'est fait pour faire rire, pour détendre les gens, mais il semble que tout ce qu'on ait trouvé au théâtre de Marjolaine pour nous amuser, ce sont des clichés (une psychiatre plus folle que ses malades qui s'appelle Anna de Freud) et des farces faciles et à double sens évidemment (des nonnes qui décident qu'elles se feront plaisir par elles-mêmes).

Le spectacle aurait pu être intéressant et il l'est par moments, mais par moments seulement et c'est son grand tort. Il devient intéressant quand il prend des allures de folies... douces cependant. On ne brise rien, on ne dérange rien, on fait sourire, doucement si doucement qu'à la longue on s'ennuie (le spectacle dure deux heures et demie).

Il me semble qu'on devrait profiter du fait que les gens sortent du carcan de

la ville pour venir au théâtre, pour, à notre tour, sortir du carcan du théâtre traditionnel. C'est peut-être ce qu'on a essayé en se lançant du côté de la comédie musicale, mais une mise en scène qui ne brise rien (trop répétitive dans la façon d'amener les chansons, les mini-spectacles que donnent

les comédiens dans la pièce), une musique bien terne qui ne prend jamais la place qu'elle devrait prendre, un jeu parfois bon (France Desjarlais), parfois mauvais (Andrée Boucher), viennent gâter la sauce. En résumé, folies douces, douces folies, qui nous ennuiant.

ENSEIGNANTS QUÉBÉCOIS ET L'OUËST CANADIEN!

Le Bureau de placement du secteur de l'éducation informe les personnes intéressées que les ministères de l'Éducation des gouvernements du Manitoba, de l'Ontario et de la Saskatchewan recherchent des enseignants francophones pour les niveaux élémentaire et secondaire. Les disciplines d'enseignement sont variées et comprennent le français langue maternelle ou langue seconde.

Les exigences professionnelles et les conditions de travail sont déterminées par les dispositions en vigueur chez l'employeur éventuel.

Les offres de service, accompagnées de curriculum vitae, doivent être adressées au plus tard le **22 juillet 1977**, au Bureau de placement du secteur de l'éducation qui verra à les acheminer aux instances visées.

Nous vous informons que des représentants du Ministère de l'éducation du **Manitoba seront au Québec la première semaine du mois d'août**, afin de rencontrer les candidats sélectionnés.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en s'adressant à:

Mme Danielle Beaulac Gendron
Bureau de placement du secteur de l'éducation
1035 rue de la Chevrotière
Edifice "G", 17^e étage
Québec, Qué.
Tél: (418) 643-8465



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

SERVICE GÉNÉRAL DES PERSONNELS
DES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT

évêché

HÔTEL NELSON

LES CARCASSES



Du 7 au 31 juillet
SPECTACLES
tous les soirs à
21 et 23 heures 30
Relâche le lundi
Semaine - \$2.50
Vendredi/Samedi - \$3.00

425 PLACE JACQUES CARTIER

dans le Vieux

861-5731

VIENT DE PARAITRE:

possibles

VOLUME 1 • NUMERO 3/4 • PRINTEMPS/ETE 77

POSSIBLES-CULTURES

Les Amérindiens: politique et dépossession
Le point sur la condition des Métis
L'Histoire et les Montagnais

De l'artisanat
comme instrument de conquête

Borduas et l'automatisme

Sur le renouveau
de la musique traditionnelle

Vers une société égalitaire

B.P. 114, succursale Côte-des-
Neiges
Montréal, Québec.

THEATRE ACTION

UN ORGANISME PROVINCIAL DE DEVELOPPEMENT
THEATRAL, RECHERCHE UN(E) ANIMATEUR(TRICE)
PROVINCIAL.

Fonctions:

- Avec la collaboration de la coordonnatrice, concevoir et mettre en place des programmes de théâtre et animation théâtrale;

- Voyager à travers la province, conférer et aider les organismes, animateurs locaux et groupes qui émergent;

- Maintenir les relations entre les troupes de théâtre des écoles secondaires et des centres culturels.

Exigences:

- Connaissances approfondies du théâtre, expérience de travail avec groupe populaire;

- Affinités pour la jeunesse, aptitudes pour le travail d'équipe, connaissances des milieux franco-ontariens est un atout.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AVANT LE 22 JUILLET 1977 A:

THEATRE ACTION
C.P. 358
Succursale *
Ottawa, K1N 6A0

CINEMA



Robert de Niro, Liza Minnelli et William Dole (dans le rôle de Tommy Dorsey) célèbrent la fin de la guerre de 39-48 dans *New York, New York*.

par Anne Constanty

New York, New York. Vaguement comédie musicale très, très américaine.

Chewing-gum rallye. Les vedettes: des automobiles.

Viol et châtime. Eh bien oui, un gentil professeur de musique... Comme film, pas une grande réussite.

New York, New York

Les comédies musicales au cinéma ont marqué toute une époque, mais est-ce que **New York, New York** est une comédie musicale? Evocation des années 45-50, aux Etats-Unis, **New York, New York**, le dernier film de Martin Scorsese, met en vedette Liza Minnelli et Robert de Niro.

Une histoire de roman-photo, pleine de guimauve et de gentillesse. Le film débute sur un jour de liesse patriotique à New York; il faut bien un début au roman d'amour, ça ne se prend pas tout à fait comme un train en marche. Un saxophoniste sans emploi, Jimmy, (Robert de Niro), rencontre une jeune chanteuse de talent dans une boîte de New York. Elle a beau l'envoyer promener par une porte, il revient par une autre quand ce n'est pas par la fenêtre... ruminant son éternel chewing-gum. Lors d'une audition pour se faire engager dans un orchestre comme saxophoniste, on manque de le refuser, mais son talent à elle les fera engager tous les deux. Ils changeront d'orchestre et alors commencera pour eux deux la vie de tournée, une vie de nomades. Tout cela nous permet d'enten-

dre les succès de l'époque et les grandes formations de jazz.

Mariage forcé, mariage d'amour, la vie s'enlise dans la guimauve et le chewing-gum mou et, pour faire plus vrai, à tout cela se mêlent les conflits de personnalité. Enceinte, Francine (Liza Minnelli) décide de retourner vivre à New-York. Le couple se désagrège. Chacun de son côté continue son ascension vers la gloire.

C'est à ce moment-là que Francine nous offre un de ces moments privilégiés dans un film... un merveilleux morceau de bravoure: lors d'un enregistrement en studio. A croire que tout le film n'était que pour en arriver là... Pendant quelques minutes, sa façon de chanter vous "fout" des frissons, vous donne la chair de poule. C'est bien court, hélas!

La fin est tout à fait dans le mauvais style hollywoodien avec super-show, plumes et paillettes, escalier grandiose, façon Folies-Bergère, et girls empanachées comme pour une revue de cirque.

Parfois belle, souvent laide. Liza Minnelli est fascinante. Sa ressemblance avec Judy Garland, sa mère, est fortement accentuée par un jeu d'éclairage et par son interprétation des hit parade de l'époque.

Et c'était, sur ce plan-là, toute une époque.

Chewing-gum Rallye

Chewing-gum rallye, un film de Chuck Bail avec Michael Sarrazin. Tête-à-queue, carambolages, vitesse, sens interdits violés, queues de poisson, rien ne manque à cette petite panoplie des fous du volant. Au mot "Gum Ball", tous se précipitent pour participer à ce rallye annuel qui leur fait traverser tous les Etats-Unis, d'une côte à l'autre. La règle du jeu: pas de règle. Tous les coups sont permis. Le plus difficile est de berner les flics, ces empêcheurs d'aller vite.

Pourtant on y arrive et l'on y arrive bien... Il suffit de prendre les moyens appropriés: radio de police, voiture de police, uniformes de policiers de la route, sirènes de polices: les accessoires ne manquent pas. Les véritables vedettes de ce film: les voitures.

Un film que l'on oublie vite, mais qui vous fait passer, surtout si vous êtes fanatiques de l'automobile et de ses performances, un agréable moment.

Viol et châtime

50.000 viols perpétrés

tous les ans en Californie, il n'y a, paraît-il, que 10.000 plaintes et seulement 2% des agresseurs sont condamnés, est-il dit dans le film **Viol et châtime** (en anglais **Lipstick**) de Lamont Johnson.

Mannequin célèbre, Chris (Margaux Hemingway) vit seule avec sa jeune soeur Kathy (Mariel Hemingway). Son visage servant de publicité pour le lancement d'un nouveau rouge à lèvres, symbole phallique s'il en fût, Chris est violée par le professeur de musique de Kathy qui voulait absolument lui faire entendre sa musique, une musique électronique. Elle ne voulait ni allumer ni provoquer ce gentil professeur de musique, elle voulait juste faire plaisir à sa petite soeur qui avait tellement insisté pour qu'elle rencontre ce gentil jeune homme, bien élevé et bien doux. Sous cette enveloppe de gentil professeur se cache un obsédé, un maniaque. Qui l'aurait cru? Personne. D'ailleurs, la justice des hommes l'acquitte... Il est blanc et pur, il n'a jamais pu faire une chose pareille. La petite Kathy dut témoigner lors du procès, comme si l'on ne pouvait pas laisser un enfant hors de ce genre de choses. Le jour où elle le retrouvera, par hasard Kathy sera magnétiquement attirée par le violeur qui lui fera subir ce qu'il a déjà fait subir à sa soeur aînée. Celle-ci, armée d'un fusil, tuera le gentil professeur de musique. Bien sûr, c'est un cas à part, **Viol et châtime** ne traduit que bien mal toute la fureur et toute la haine qui se logent dans le coeur et le corps d'une femme ayant subi de tels outrages. Peut-être que le pire se trouve dans le sentiment d'impuissance qu'une femme peut éprouver, après avoir vu sa vie privée dévoilée publiquement, lorsque son agresseur se retrouve acquitté. Le film use peut-être d'un peu trop de clichés, il schématise trop et ne va pas assez au fond des choses et cela est à déplorer. Aucune femme ne peut malgré tout rester insensible à un tel film qui par bien des éléments est fort critiquable.

MUSIQUE

Festival Canada

Révélation dans Don Pasquale du soprano Daniela Mazzucato

par Pierre Prévost

Don Pasquale, opéra en trois actes de Gaetano Donizetti, au Centre national des Arts d'Ottawa. Orchestre du Centre sous la direction de Piero Bellugi. Distribution: Don Pasquale—Spiro Malas, basse, Le docteur Malatesta—Allan Monk, baryton, Ernesto—Rockwell Blake, ténor, Norina—Daniela Mazzucato, soprano, Un notaire—Antonio Funicelli.

Maitre des chœurs: Brian Law, Mise en scène: Sonja Frisell, Décors: Robert O'Hearn Costumes: Suzanne Mess, Eclairages: Nicholas Cernovitch

Un plaisir sans mélange et la révélation d'un soprano exceptionnel, c'est ce que nous réservait, samedi soir dernier, le Centre national des Arts d'Ottawa qui, dans le cadre de son septième festival d'été, présentait la première de **Don Pasquale**, l'opéra bouffe de Donizetti.

Le festival de cette année est particulièrement brillant et d'une grande diversité: cinq opéras (outre **Don Pasquale**, **Ariane à Naxos** de Strauss, **La flûte enchantée** de Mozart et dans un même programme **Le secret de Suzanne** de Wolf-Ferrari et **Le téléphone** de Menotti); neuf concerts de musique de chambre consacrés à Beethoven à l'occasion du 150^e anniversaire de sa mort, par le Quatuor Orford, le Trio Beaux-Arts et le Trio Tortelier; des concerts aussi des six membres de la "Huggett Family", spécialistes de la musique ancienne des cours d'Angleterre et d'Ecosse, et des merveilleux Petits Violons de Jean Cousineau de Montréal; un concert de l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction d'Alexander Brott avec comme soliste le pianiste Claude Sa-



Une scène de **Don Pasquale**: Rockwell Blake (Ernesto) et Daniela Mazzucato (Norina).

vard, enfin un récital du mezzo-soprano Frederica von Stade dont l'étoile ne cesse de grandir.

Mais je reviens à la première de **Don Pasquale**.

Du déjà vu, mais...

L'opéra bouffe de Donizetti est sans prétention et ne vise pas à l'originalité. Son intrigue est ce qu'il y a de plus conventionnel dans la commedia dell'arte: le barbon riche qui s'oppose au mariage de son neveu mais devient victime des machinations sans méchanceté des deux jeunes

amants et de son meilleur ami, pour enfin accepter son sort de bonne grâce et donner à tous sa bénédiction. Mozart et Rossini, entre autres, avaient déjà passé par là... Pourtant, Donizetti, avec un art délicat fait de fraîcheur, d'humour léger et d'un admirable instinct de la mélodie, réussit à nous séduire encore par la joie souriante de sa musique.

Charme et talent

Il faut, évidemment, dans une telle oeuvre, la pré-

Pink Floyd cinq ans trop tard

par Bruno Dostie

"C'était dans semaine des trois jeudis
On a sniffé du patcholi
A l'avait une Mustang Skylolo
Pi a l'avait pas d'boutons dans l'dos
On a été voir Ping Floy
On a mangé des hot doys
On s'est rendu au septième ciel
El Bon Dieu nous a demandé en rappel..."

(Lucien Francoeur, "Le freak de Montréal")

Aujourd'hui "La grande" est brûlée. Mais avant l'âge disco, cette discothèque de la rue Ste-Catherine-est, près De Bullion, était avec "Le tarot" (et "L'enfer" l'espace d'un été), le seul endroit de Montréal où l'on pouvait aller danser la nuit, après la fermeture des bars.

"La grande" portait d'ailleurs bien son nom ambigu: son plancher de danse était le plus grand de l'époque en même temps qu'elle était le rendez-vous de ce qu'on appelle des "grandes" dans ce quartier, de même qu'un repaire de "punks", de "pushers", de "freaks", de prostitués de tous les sexes et de leurs clients, et d'oiseaux de nuit de toutes les conditions. On y consommait beaucoup d'une dope qu'on appelait "mescaline", qui n'en n'était pas selon les analyses, et qui avait l'effet du speed. Et l'on y dansait avec une infatigable ardeur, un inusable plaisir, sur des pièces tirées de "Meddle", "Obscured by Clouds" et "The Dark Side of the Moon" du groupe Pink Floyd, que l'on prononçait "Ping Floy". Puis rentré chez soi, on s'endormait dans le faux après-midi que "Ummagumma" répandait dans nos chambres; on l'appelait familièrement le disque avec la mouche dessus!...

Cinq années ont passé depuis et c'est avec un billet racheté d'un docteur en science politique que je suis allé voir Ping Floy au stade olympique, l'autre mercredi, en compagnie de 80,000 personnes. On ne peut pas savoir si elles ont été contentes ou déçues. Il n'existe pas de moyens rigoureux de le mesurer. A se fier à leurs mines, à leurs applaudissements, aux rappels qu'elles ont exigés, d'ailleurs, on aurait plutôt l'impression qu'elles n'étaient pas mécontentes. Je ne puis donc témoigner que de ma propre déception.

En fait, déception n'est pas tout à fait le mot. Je n'aime plus Ping Floy dont "Animals", le dernier disque, m'avait bel et bien déçu, et à qui je n'ai pas encore pardonné de toute façon l'indigne succès "Money". N'eût été le remords d'avoir manqué un événement comme ce record d'assistance au Stade, je n'y serais même pas allé. Et c'est plus exactement de cet événement, de n'avoir rien senti de spécial à me retrouver ainsi parmi une foule aussi considérable, que je suis en fait déçu.

Du spectacle proprement dit, vous aurez sans doute déjà lu des critiques que je ne contredirais pas. La première partie était l'exécution de "Animals"; la deuxième, celle du disque précédent, "Wish You Were Here"; et il y a eu trois rappels dont je n'ai vu que le premier, "Money"! Le son de la première partie n'aurait mérité qu'un remboursement: il a été nettement meilleur par la suite, mais il n'était pas parfait, et jamais satisfaisant de toute façon du simple point de vue du volume de sorte qu'on ne l'entendait même pas toujours assez pour vraiment dire s'il était de qualité. C'est dire à quel point il pouvait être difficile de

l'entendre. C'est dire à quel point il pouvait être difficile de

Pink Floyd...

(suite de la page 25)

suivre le déroulement des pièces dans leur détail, et partant, de faire un lien quelconque entre la musique, les paroles des chansons et les nombreux éléments visuels de ces spectacles qui devenaient ainsi gratuits, la simple exhibition parallèle de gadgets sans rapport avec le message.

Mais bien sûr, on connaissait toutes ces pièces d'avance par les disques et l'on pouvait donc rétablir ces rapports par déduction. C'était pour découvrir qu'ils étaient ou insignifiants ou contradictoires, sinon les deux! Car c'était ou bien des visualisations plates et redondantes des "personnages" des chansons pour "Animals", que les dimensions de ce stade rendaient encore plus dérisoires, ou bien, pour "Wish You Were Here", un film qui exploitait à saturation un thème de déshumanisation usé et stérile que Ping Floy n'arrive plus à dépasser, sauf par la quantité des images qui viennent le figurer. Et de voir en même temps Ping Floy n'avoir plus de succès qu'à force de gadgets, de technologie, de gigantisme et de déshumanisation discrédite ce message qui devient imposture — comme un petit velours au plan du désespoir, une cérémonie ambiguë qui nous console d'être des robots en même temps qu'elle chante la gloire de ce qui a fait de nous des robots!...

Car de quoi suis-je vraiment déçu? Mais d'être devenu un robot, c'est évident. Déçu de voir le disco remplacer "Echoes" dans les boîtes de nuit; déçu de m'être retrouvé dans une enceinte de béton avec 80.000 personnes archidisciplinées et toutes vêtues des mêmes blue jeans, des "punks" aux "Ph.D."; déçu de n'avoir pu lever la tête au ciel pendant le spectacle que pour voir des avions y faire de la réclame pour CHOM, K-Tel, Export A et j'en oublie; déçu de constater que ce qui était, il y a cinq ans à peine, la marge, la contre-culture, le refus global, ne soit plus aujourd'hui que la banale normalité où l'establishment, la masse et les "freaks" ont tous l'air de s'être fondus dans une même admiration béate et nostalgique pour ce qui a pu être, en 1971, "la parfaite image de la musique rock somnambule, celle qui nous entraîne dans les espaces sidéraux les plus

arts plastiques

Choux-fleurs et crudités

par Yves Robillard

Rothmans a organisé pour le Canada une exposition sur le thème du réalisme dans l'art actuel. Aucun Québécois n'est représenté.

Les poumons remplis de goudron, je sous allé voir au Musée d'Art Contemporain l'exposition organisée par Rothmans, intitulée "Aspects du Réalisme". Et c'est en résistant à la tentation de m'allumer une Rothmans — une seule! je serai raisonnable — que je commence ce papier. Mon sentiment est partagé. Le côté esthète en moi a apprécié cette rencontre avec plus de 60 oeuvres de bons formats.

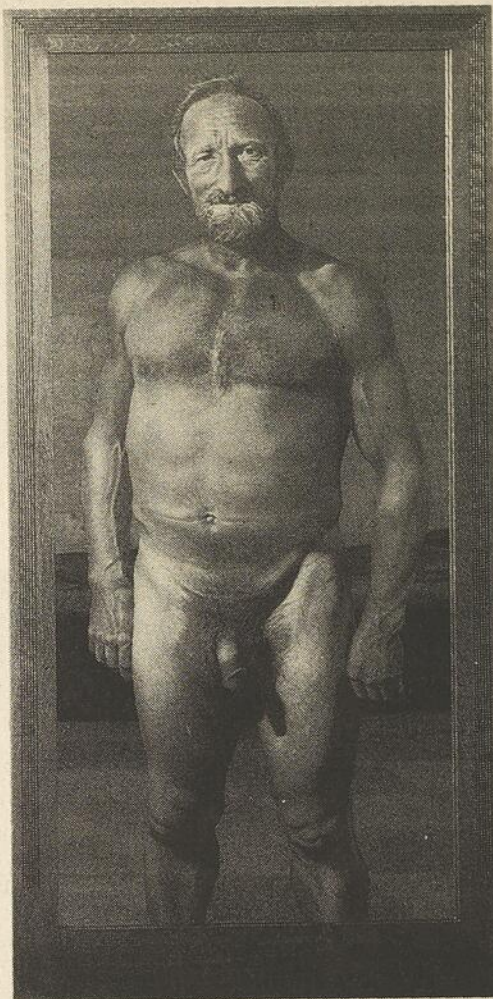
Cette reconnaissance facile des sujets, la satisfaction d'une belle technique, le chatoiement des couleurs, leurs odeurs — voilà, ça va mieux, je suis allumé! — la luminosité, et puis cet instant suprême où l'on se dit "Ah, j'ai cru un instant que c'était... eh..., mais c'est bien du trompe-l'oeil: quelle maîtrise quand même!" Oui, tout ça ne s'oublie pas! Et il faut avouer qu'aller au musée de temps en temps est un plaisir qui en vaut bien un autre. On y rencontre toutes sortes de gens, et c'est plaisant de les voir regarder... oh, mais pas n'importe quelles gens... un minimum de culture, une promesse, un espoir, et quelquefois de beaux corps! (Gros Sics!).

élevés" (comme Pénélope pouvait alors l'écrire à bon droit dans **Mainmise**) mais qui n'en est plus aujourd'hui qu'une pauvre imitation, et presque la réputation; déçu, non scandalisé de voir que des chansons qui prétendent dénoncer l'abrutissement et le gaspillage ne sont plus que le prétexte lucratif à surprendre une foule record en flagrant délit d'abrutissement et de gaspillage!

Aspects du réalisme.

L'exposition "Aspects du Réalisme" vous intéressera si vous aimez le côté technique du "métier" du métier de peintre, le trompe-l'oeil, et que vous désiriez être à la page. Il faut bien connaître ce qui se passe dans le monde, n'est-ce pas, et après tout, à Montréal, nous ne sommes pas saturés d'informations sur les "dernières tendances". Cela dit, je n'aime pas l'exposition, car elle est mal définie.

De quel réalisme veut-on parler? J'ai l'impression que l'exposition a été conçue de la façon suivante: on a d'abord pensé aux Américains — montrer les hyper-réalistes et les photoréalistes — il y a 26 Américains sur les 72 artistes des 11 pays représentés. Puis on s'est dit: "Allons chercher dans les autres pays ce qui peut s'en approcher". Or, personnellement, ce sont les oeuvres américaines que j'aime le moins. J'en ai marre de ces photographies de devantures de magasins, cimetières d'autos, vitrines, produits de beauté, chambres à coucher minables, toutes scènes banales, mais que l'on veut sauver de l'oubli, en montrant ironiquement qu'il y a de la beauté dans tout (!), le reflet violet de la coutellerie par exemple, qui se confond avec le violacé d'un coucher de soleil, etc...: si c'est tout ce qu'on trouve pour affirmer son insertion dans le réel, ça veut dire qu'on est pas allé bien loin dans l'effort de conscience. C'est là mon parti pris, je préfère l'esprit critique des artistes européens. Question de culture, probablement!



Crudités: le portrait d'Hans Wiederkehr de Margrit Jaeggli. Un véritable miroir de sept pieds de hauteur dans lequel on se voit à côté d'Hans.

Plus proche des Européens.

"Aspects du Réalisme"? Les paramètres de la thématique de cette exposition (si on veut absolument en trouver) se résument pour moi à deux tableaux qui font époque: 1963, "La Personne Debout" de l'Italien Pistoletto et, 1974, "Portrait d'Hans Wiederkehr" de la Suisse Margrit Jaeggli: deux oeuvres qui sont des miroirs véritables dans lesquels le spectateur se voit reflété. Pistoletto a reproduit sur son miroir la photographie d'un homme ordinaire qui visite une exposition, celui qui pourrait être à côté de vous, et l'oeuvre devient vous-même visitant l'exposition: "Aspects du Réalisme", défense de fumer dans les salles d'expositions!

L'oeuvre de Jaeggli est plus crue. Sur le miroir, on a reproduit la photographie grandeur nature d'un homme de soixante ans — tout nu — et vous ne pouvez manquer de vous imaginer tout nu à côté de lui. Et à 60 ans, il y a des chan-

ces que le corps soit déformé, même si la tête est noble et le sexe encore gaillard. Aspects du réalisme: regardez-vous en face!

D'autres oeuvres m'ont apporté quelque chose: "Situations", du Français Jacques Monory, un tableau tout bleu, le misérabilisme de la période bleue de Picasso, une rivière sauvage quelque part et deux autres images, une piscine et sa faune, et ailleurs, des soldats qui doivent traverser la rivière tout habillés, le luxe et la guerre, de la bonne utilisation des choses; "Essai d'Évasion", du Hollandais John Verbeck, deux paumes de main appuyées contre une vitre devant vous, celle qui pourrait couvrir le tableau, le protéger, et l'évasion, c'est de votre côté, c'est sorti du cadre! Est-ce bien sûr? Qui est prisonnier? Ces mains sont assurément celles d'un frère!

Aucun Québécois.

Le réalisme, c'est avant

tout une attitude d'esprit: ne pas se cacher la vérité. Et tout dépend de ce qu'on en fait. La vérité ou la réalité immédiate en l'occurrence, c'est que Rothmans Canada, c'est-à-dire Toronto — pour sa publicité, c'est-à-dire faire consommer des cigarettes — a organisé spécialement pour le Canada une exposition qui voyage dans treize villes "coast to coast" et qu'aucun Québécois n'est représenté dans l'exposition.

On nous dit même dans le catalogue qu'il n'y a pas de Québécois réaliste! Si le réalisme, c'était uniquement le photoréalisme américain, j'essaierais de comprendre (on aurait alors quand même pu penser à Allyn), mais ce n'est même pas ça, puisque d'Europe, on nous présente des tableaux du nouveau réalisme, du pop, du kitch (la reine Elizabeth), du réalisme magique ou métaphysique et que sais-je..., en d'autres mots que le réalisme veut dire des choses différentes selon les pays.

Ignorance ou mépris.

Un autre exemple? On nous présente, des États-Unis, la réplique grandeur nature, faite en bois, d'une bicyclette de 1884. C'est une oeuvre de Yoshimura, réalisée en 1976. En 1969, ici à Montréal, Marc Nadeau exposait à la Galerie Boutique Soleil la réplique, grandeur nature, faite en bois également, de sa bicyclette de course. Même exacte attitude d'esprit de réplique maniaque que l'américano-japonais! Et nous n'avons pas de "réalistes"!

Il y a là ignorance, indifférence, ou mépris! On aurait pu, on aurait dû, Rothmans aurait dû se donner la peine de présenter ce que le réalisme veut dire pour nous Québécois. Car le réalisme, pour le moment, c'est ceci: — il faut en être très conscient — cette exposition est une injure pour nous Québécois, une manifestation d'aliénation culturelle, organisée par des anglophones pour des anglophones, un nouvel exemple de promotion des valeurs américaines tout à fait dans l'esprit du Conseil des Arts du Canada.

(à suivre)

de d'esprit.
er la vérité.
de ce qu'on
é ou la réa-
en l'occour-
Rothmans
à-dire Top-
a publicité
e consom-
tes — a or-
ment pour
exposition
s treize vil-
coast" et
écois n'est
s l'exposi-

Le camionnage échappe de plus en plus aux Québécois

L'invasion de la ville de Québec par les monstres motorisés, le mois dernier, — presque un déploiement militaire, — a brusquement montré l'existence d'un état de belligérance dans le domaine du transport par camion, un secteur bien malade. Ce n'était qu'une fraction du problème, d'un problème complexe et multiforme, à propos duquel le gouvernement de Québec devra intervenir énergiquement et en profondeur, notamment s'il veut protéger les intérêts québécois, assez sérieusement compromis de ce côté. Notre collaborateur, Jean-Marie Balard, expose ici les principales facettes de la question du camionnage au Québec, une question dont l'importance économique saute aux yeux, en particulier dans un Québec qui se veut maître chez lui.

Textes de Jean-Marie Balard Photos de Jean-Claude Champagne

"Dans le transport général, jusqu'à date, on a toujours évité ces méthodes de force-là, parce qu'on a toujours cru au dialogue; mais c'est frustrant en maudit (excuse l'expression!) de dialoguer pendant des années sur les mêmes affaires! Ça fait des années, mais d'une priorité à l'autre, on n'a pas d'argent. On a eu de l'argent pour les agriculteurs quand ils se sont mis à abattre les veaux dans les chemins; on a vu dernièrement l'A.N.C.A.I.* qui a gagné 20% d'augmentation de son tarif! Nous autres, ils nous tiennent à 5%, à 6% d'augmentation, et encore, ils nous font attendre!!"

Pierre Asselin (Bellechasse Transport)
Ancien président de l'Association du camionnage du Québec.

En effet, on se souvient de l'invasion de la vieille Capitale par les monstres motorisés, à benne basculante, organisée par l'A.N.C.A.I.! Tant de camions désorganisés ont envahi la vie tranquille de Québec qui se préparait paisiblement aux fêtes nationa-

les. L'A.N.C.A.I. a réussi! D'une action, deux effets: d'abord le Ministre des Trans-

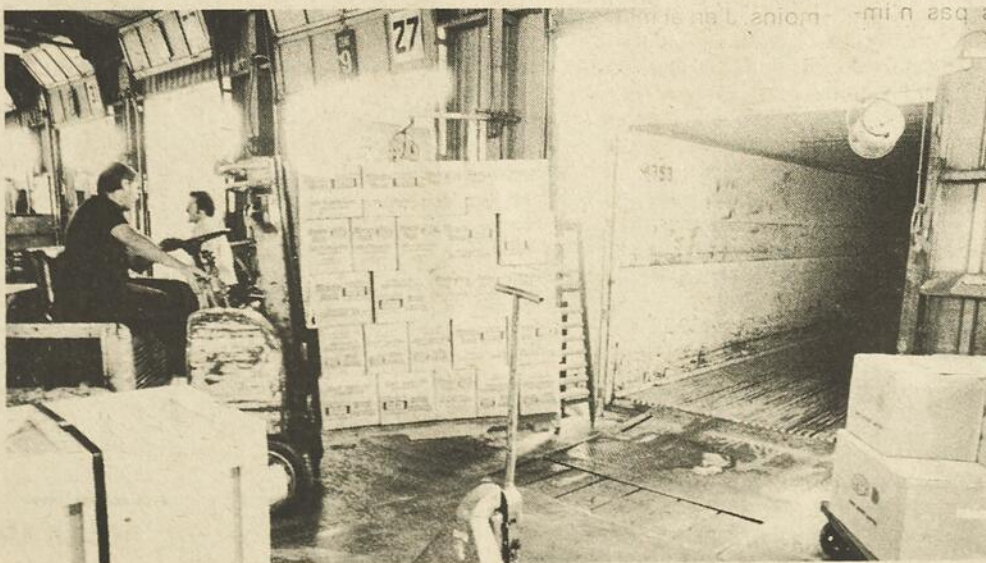
sports, Lucien Lessard, concède des ajustements tarifaires; ensuite, la population,

prise en otage, prend conscience brutalement de l'existence d'une activité très importante chez nous, mais souffrante, le camionnage.

En fait, les mécanismes qui régissent le transport des marchandises sur les routes de notre pays sont des plus confus et provoquent ainsi de nombreuses frictions.

"C'est une industrie qui est fortement réglementée pour occasionner des problèmes", de reprendre Pierre Asselin, "mais très peu réglementée pour solutionner ces problèmes!..."

Le camionnage, malgré son importance au Québec, n'est qu'un des trois principaux modes de transport utilisés pour acheminer les marchandises de leur expéditeur à leur destinataire. Le bateau fut le premier transporteur dans notre pays. L'absence du moteur à explosion et des carburants lui laissait le monopole de ce secteur de l'économie et du commerce de la Nouvelle-France. Tout transport d'importance était confié à la navigation. Le



Le camionnage des marchandises générales regroupe de nombreuses entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse plus de 900 millions de dollars.

* Association nationale des camionneurs artisans indépendants. (Transporteurs de vrac uniquement).

Le camionnage...

(suite de la page 27)

cabotage s'est ainsi largement développé le long du Saint-Laurent et de son estuaire. De plus, l'aménagement de canaux, puis, en 1959, de la Voie maritime, permit son développement. Mais son impact véritablement québécois allait diminuer et ne cesse de décroître au profit, d'abord, du chemin de fer, et plus récemment de la route. En 1938, 46% des marchandises canadiennes étaient transportées par voie d'eau. En 1970, seulement 21% de ces mêmes marchandises (pondéreux compris) étaient confiées à la navigation.

Dès la fin du siècle dernier, alors que le rail traversait le Canada "Coast to Coast", le chemin de fer prit un essor extraordinaire pour devenir le premier transporteur au service des usines de la jeune confédération. Le réseau ferroviaire se développa rapidement pour relier entre elles toutes les villes du pays. Ainsi, le train achemina la plupart des marchandises, s'accaparrant 74% du fret en 1944, année record. Mais le système est rigide; de la gare au destinataire, le camion, petit d'abord, puis de plus en plus gros, devait toujours prendre le relais du chemin de fer. Quand la technique du poids lourd fut au point, on commença à envoyer directement le produit de l'expéditeur au destinataire, sans "rupture de charge", sur un camion assez rapide pour ne pas se laisser distancer par le train. Dès lors, le routier réduisit peu à peu l'importance du cheminot. En 1970, le rail n'acheminait plus que 39% des marchandises canadiennes, pondéreux compris. L'industrie du camionnage est neuve. Elle n'a pas trente années d'existence. Cependant, son importance est des plus évidentes et son rôle économique, de premier plan.

Le camionnage "en vrac"

"Le camionnage comme tel, dans les préoccupations du gouvernement, peut être divisé en deux grands secteurs", de m'expliquer Jacques Charland, sous-ministre adjoint au transport: "le camionnage des marchandises dites générales, c'est-à-dire celles qui sont dans des contenants, et, d'autre part, ce que le gouvernement a voulu appeler le transport "en vrac", c'est-à-dire le vrac solide (le gravier, la pierre, le sable et le bois)".

Jusqu'en 1972, le transport du vrac n'était pas réglementé. Tout le monde pouvait transporter du gravier ou de la pierre, et se trouvait dispensé de posséder un permis. Un système incontrôlable de patronage politique s'était alors installé et les entrepreneurs ne pouvaient participer aux "travaux publics" qu'en fonction de leurs opinions personnelles et de l'appui matériel qu'ils pouvaient offrir au gouvernement. Ainsi, au rythme des changements de gouvernement, de poursuivre toujours Jacques Charland, les uns se trouvaient "sans travail avec camions" et les autres "sans camion avec travail". Il y avait là un problème d'ordre social: de nombreux individus restaient continuellement endettés, ne pouvant trouver assez de travail pour payer leur camion, car aucun règlement précis ne garantissait leur permanence dans ce secteur, sinon le favoritisme politique.

"Ça a pris plusieurs années entre la

commission d'enquête sur la question, qui avait siégé au milieu de 1966", d'expliquer le sous-ministre adjoint, "et la décision gouvernementale de 1972 de réglementer le domaine du "vrac". La loi 23, sur les transports est une loi cadre; il fallait y greffer des règlements et finalement, en 1973, on décida d'élaborer un système de permis pour le camionnage en vrac; la "philosophie" alors retenue fut celle d'un permis par camion, celle d'un permis régional, celle d'une structure régionale des postes d'affectation et de distribution d'ouvrage. En plus de cela, le gouvernement, par le biais du ministère du transport, et dans le but de protéger et de rentabiliser ce petit camionneur que l'on a appelé "camionneur artisan" (propriétaire de son camion et qui le conduit), décida de lui réserver 75% du transport sur les chantiers de voirie, au niveau des "couches de finition"... A partir de ce moment-là, il s'est structuré, dans la province de Québec, un regroupement des camionneurs artisans dans une association..."

D'après les dires du gouvernement, un malentendu a séparé les camionneurs artisans des petits entrepreneurs possédant deux ou trois camions, mais dont la survie dépendait aussi des travaux publics. De nombreuses frictions sur les chantiers et des protestations véhémentes de la part des petits entrepreneurs poussèrent le ministre Lessard et ses hauts fonctionnaires à revoir la question de l'organisation des régions d'affectation et de la distribution du travail.

Jean-Louis Brodette, président de l'association nationale des camionneurs artisans indépendants de la région 6 (périphérie de Montréal), a bien voulu me raconter en quelques minutes ce qu'était la situation du camionneur artisan, depuis la loi 23...

"Un camionneur artisan, c'est un type qui est propriétaire de son camion, qui le conduit lui-même et qui gagne sa vie avec; c'est la définition propre du règlement 112. Dans le règlement 112, le titre d'artisan disparaît; le règlement 112 nous oblige à prendre les propriétaires de un, deux ou trois camions. Il faudrait trouver une nouvelle formule, qu'il faudrait adapter aux camionneurs artisans".

Les camionneurs artisans transportent plus de 60% du vrac, au Québec, incluant le bois d'abattage n'ayant subi aucune transformation. Jean-Louis Brodette estime que le camionnage artisan, dans ces conditions, est relativement rentable. Cependant des problèmes tels que les règles administratives imposées pour régir le "poids axial" de la charge transportée, la concurrence des gros entrepreneurs en construction propriétaires de leurs propres flottes de camions, et les problèmes occasionnés par la réorganisation de l'association exigée par le nouveau règlement Lessard, font plisser le front des transporteurs de vrac. De nombreuses questions sont en négociation avec un gouvernement de bonne foi, reconnaît le président de l'A.N.C.A.I. (région 6), et devraient amener une restructuration totale du camionnage. Des études sont entamées par des spécialistes afin d'introduire, peut-être, un mouvement coopératif chez les artisans, comme le souhaiterait le gouvernement. Cela permettrait aux camionneurs de mieux contrôler la rentabilité de leur ouvrage et les intéres-

serait directement à la progression de leur entreprise. L'association n'est pas décidée sur le type d'entreprise à mettre au point mais il va y avoir une modification profonde et radicale de son organisation. Très prudent, Jean-Louis Brodette est resté fort discret à ce sujet, conscient de l'enjeu important des négociations en cours. L'association veut protéger ses intérêts et garder intacte son influence auprès de ses membres qui, selon le projet Lessard, seront appelés à participer directement à leur regroupement.

Le camionnage des marchandises générales

L'industrie du camionnage des marchandises générales est fortement réglementée depuis plus de trente ans, c'est-à-dire depuis le moment où elle commença à se développer sérieusement. Jacques Charland m'a exposé les différentes étapes de cette réglementation:

"Dans le transport général, le gouvernement, il y a une trentaine d'années, a structuré un régime de permis. Ainsi, une entreprise détient un permis qui lui permet d'effectuer du transport sur une route donnée entre des points donnés pour des matières visées au permis. Durant des années, une entreprise a pu ajouter d'autres routes à sa route originale en se spécialisant dans certaines matières. A ce moment-là, on a instauré une catégorie de transport supplémentaire, par exemple le transport de vrac liquide (carburant, produits chimiques, etc.) Une telle catégorie d'entreprises doit suivre les mêmes normes que les transporteurs généraux..."

Le camionnage des marchandises générales regroupe de nombreuses entreprises dont le chiffre d'affaires totalise plus de 900 millions de dollars. La tarification des transports de marchandise est proposée au gouvernement par le Bureau des tarifs, où siègent les plus gros entrepreneurs. En effet, ce bureau réunit seulement 20% des transporteurs représentant 80% de la marchandise déplacée au Québec. L'autre partie (soit 80% des compagnies) regroupe la petite entreprise régionale et ne transporte que 20% du fret québécois. Elle reste étrangère au bureau des tarifs. Pour obtenir les permis et les tarifs nécessaires, les entrepreneurs régionaux s'adressent directement au bureau de la commission des transports.

"Cela a d'abord fait partie de l'ancienne Régie des Transports, qui, à ce moment-là, traitait le secteur par le biais d'ordonnance", de reprendre le sous-ministre adjoint. "Il faut dire qu'à cette époque, donc avant 1972, le Ministère des Transports du temps était fort peu actif dans le domaine de la réglementation comme telle: c'est plutôt la Régie des Transports qui en arrivait à structurer, par le geste plutôt que par la pensée, une philosophie du transport général. 1972 amène la loi 23, loi cadre du transport, et une deuxième loi créant un Ministère intégré du transport, c'est-à-dire Ministère de la Voirie et ancien Ministère des transports. En vertu des nouvelles préoccupations ministérielles, on assigne au ministre du transport la mission précise de formuler très

exactement la philosophie du transport du Québec et d'améliorer les réseaux. On laisse à la nouvelle Commission des transports, qui remplace l'ancienne régie, le rôle de déterminer le tarif des transports et de procéder à l'octroi des permis suivant les requêtes des transporteurs. La commission agit à l'intérieur du cadre réglementaire imposé par le Ministère du transport, ou plus exactement, imposé par le lieutenant-gouverneur en conseil, sous la recommandation du Ministre du transport..."

L'organisation économique du Québec ne permet pas le plein épanouissement de cette industrie. Notre pays est un grand producteur de matières premières cependant ses mines et ses gisements sont contrôlés en quasi-totalité par des capitaux étrangers. La transformation de ces matières se fait donc ailleurs que chez nous, soit en Ontario, aux Etats-Unis ou en Europe, principalement. Les transporteurs étrangers monopolisent l'achemi-

Bellechasse une grande entreprise québécoise de transport

Pour me faire une idée de ce qu'est une grande entreprise de camionnage, je suis allé visiter le terminus de Bellechasse Transport, sur le boulevard Marie-Victorin à Boucherville. Le gérant du bureau de la compagnie, M. Louis Verge, m'a reçu fort aimablement et m'a renseigné précisément sur le fonctionnement d'une grande entreprise, en prenant, comme exemple, celle qui l'emploie.

"La meilleure façon de grandir, pour une compagnie, telle que Bellechasse", d'expliquer Louis Verge, "c'est d'élargir son propre territoire en rachetant d'autres compagnies, comme Rimouski Transport et Speedway. Les grosses entreprises sont toutes des regroupements de petites compagnies. C'est le service que tu offres au client qui motive ces regroupements. Par exemple, tu peux perdre un client si tu ne vas que d'un point A à un point B; mais si tu poursuis à un point C, tu peux gagner de la clientèle, faire un transport plus rapide et moins coûteux. Le transport, c'est avant tout du service..."

Bellechasse Transport n'a qu'un seul actionnaire bien québécois, René Busières (44 ans). Il commença à l'âge de 22 ans avec un petit camion et \$500 de capital. Aujourd'hui, plus de 1000 véhicules sillonnent les routes de l'Est québécois et des Maritimes, se ravitaillant à dix-sept terminus. Le siège social est à Québec, mais le terminus le plus actif reste celui de la métropole à Boucherville.

nement des minerais hors du Québec et nous retournent les produits finis. Notre pays, contrairement à l'Ontario, possède une industrie de transformation peu développée et dont la production est relativement faible.

Le camionnage québécois souffre de cette situation. Les transporteurs de la Belle Province ont un marché limité par notre développement industriel modeste et doivent se contenter d'être les livreurs de firmes étrangères. Les chiffres de Statistiques Canada illustrent bien cette situation d'essoufflement du transport québécois: comparons l'Ontario (environ 7,300,000 habitants) et le Québec (autour de 6,100,000 habitants). L'une est fortement industrialisée (l'Ontario) et utilise pour acheminer sa production vers les marchés 59 019 unités (camions, tracteurs et semi-remorques). L'autre (le Québec), presque aussi peuplée mais beaucoup moins favorisée par son économie chancelante, n'entretient que 35 953 véhicules. Pour une proportion de

83% du nombre des habitants de son voisin, le Québec ne voit circuler que 60% du nombre des véhicules transportant les marchandises générales. Les conséquences sont graves pour nos transporteurs. Les problèmes auxquels ils font face et l'inertie du gouvernement à leur égard ne permettent pas au camionnage de s'épanouir convenablement chez nous:

"Avec les changements de générations, il y a des changements de propriétaires", de reprendre Pierre Asselin, vice-président de Bellechasse Transport. "Au fur et à mesure que les changements de propriétaires se font, ou bien lorsque l'entreprise a atteint une certaine maturité, il n'y a pas de relève parce qu'il n'y a pas de capitaux disponibles; on regarde souvent à l'étranger car, ici, il n'y a pas de possibilités..."

On estime, en effet, que de 1950 à 1972, 957 transporteurs québécois durent déclarer faillite contre 710 pour notre riche voisin ontarien. Pourtant la proportion du nombre des entreprises, du matériel et des habitants aurait dû inverser ce résultat...

A des revendications concrètes...

En avril dernier, dans son rapport annuel, Robert Goyette, président de l'association du camionnage du Québec, décrivait précisément les préoccupations immédiates des transporteurs québécois:

"Lors de ma première allocution, je définissais les priorités de mon mandat, à savoir: le transport illégal, la location, le vrac, le financement des entreprises et le prolongement de l'autoroute est-ouest..."

Le transport illégal:

...Le service d'inspection devrait subir de nombreuses modifications afin que des correctifs soient apportés aux lacunes constatées telles que:

1) **Le manque de personnel; il est évident que les voitures-patrouilles sont en nombre insuffisant. Je suis d'avis que le coût du nombre accru d'inspecteurs pourrait être autofinancé par les**

contraventions imposées aux délinquants. Une lutte acharnée contre le transport illégal serait certes un appui important au développement d'une saine économie dans notre industrie..."

"On a une situation de transport illégal au Québec qu'on déplore depuis nombre d'années", renchérit Pierre Asselin; "par toutes sortes de biais indirects, on fait du transport. Ils ont des cas patents, qui sont connus, ils savent que les gars sont illégaux, qu'ils n'ont pas de permis; mais ils ne les arrêtent pas, parce que personne n'a le courage de le faire!... D'un côté, on a une réglementation pour éviter les abus, et de l'autre côté on tolère une situation de banditisme!..."

2) **"Le système judiciaire est inadapté à la situation du transport", reprend le président de l'A.C.Q. "Nous prônons que les juges de la Commission des Transports du Québec devraient entendre les causes du transport illégal. D'ailleurs, cette recommandation fait partie de nos politiques d'action et le ministre de la Justice, informé par le ministre des Transports, tarde à agir..."**

Chez Bellechasse, on s'inquiète d'une telle inertie et son vice-président, intarissable, commente:

"C'est certain! On a un cas ici qui n'est pas loin; c'est Richard Transport, à Québec, qui n'a aucun permis pour effectuer du transport général entre Montréal et Québec! Le gouvernement le sait, et cela fait des années qu'on lui demande de faire quelque chose... Eux prétendent qu'ils ont le droit; ils sont en Cour et c'est une affaire qui traîne; ils prétendent avoir le droit, mais prétendre avoir le droit ne veut pas dire avoir le droit! On verra le résultat. S'ils ont effectivement le droit, on va les respecter comme compétiteur normal, mais ils feront partie à ce moment-là du groupe de détenteurs de permis pour cette route donnée!..."

La location est aussi source de frictions entre transporteurs, et l'absence de réglementation n'amène pas d'amélioration. Robert Goyette réclame "une législation efficace", mais a obtenu, jusqu'à présent "beaucoup plus de promesses que de réalisations". Les procédures sont longues et compliquées et, de commenter le président de l'A.C.Q.:

"Je crains que nous nous enlisions dans des avocasseries. Nous attendons du leadership et de l'action de la part de notre gouvernement..."

Excédées, les compagnies semblent impatientes et espèrent un règlement régissant aussi ce domaine du transport. En attendant, elles ne peuvent que témoigner leur amertume impuissante, comme le fait le porte-parole de Bellechasse:

"Tu as des gars comme "Transol" ici, à Québec, la location Transol, qui fait du transport, Québec-Toronto, Toronto-Québec, sans arrêt! Tout le monde le sait, tout le monde les connaît, mais personne ne fait rien!... Le camion loué à tout le monde, c'est correct, mais le gars qui, par le biais de la location (échappant aux permis) fait du transport lucratif, cela devient du commerce illicite..."

Mais c'est le financement qui apparaît comme le plus grave des problèmes dans le camionnage. Le manque de subventions dont souffre le camionnage québécois favorise la vente des entreprises, qui deviennent alors très facilement des propriétés étrangères. Pierre Asselin estime que les gouvernements n'ont jamais considéré le transport dans leurs priorités économiques et le nouveau, jusqu'à présent, n'a encore rien fait.

"Le transport, à date, s'est toujours réchappé, mais quand on n'aura plus de système de transport organisé, il sera trop tard, il ne sera plus "réchappable". Quand le mal est devenu incurable, il n'y a plus rien à faire..."

Pierre Asselin précise aussi que les camionneurs ont demandé depuis longtemps une forme d'aide financière, et que cela ne serait qu'un investissement normal de l'Etat dans un secteur vital de l'économie nationale. On investit dans le chemin de fer (rails, gares, etc...), dans la navigation (installations portuaires) et dans l'aviation (aéroports); pourquoi délaissier le transport routier? Tout le monde semble d'accord en principe, mais les décisions concrètes tardent.

"Si c'est mal orchestré", de conclure Asselin, il peut y avoir des défaillances monumentales. Surtout au Québec, où le chemin de fer est à peu près nul, si on ne s'assure pas que le transport par camion reste aux Québécois, on ne pourra pas dire,



Louis Verge, gérant du bureau de Bellechasse à Montréal.

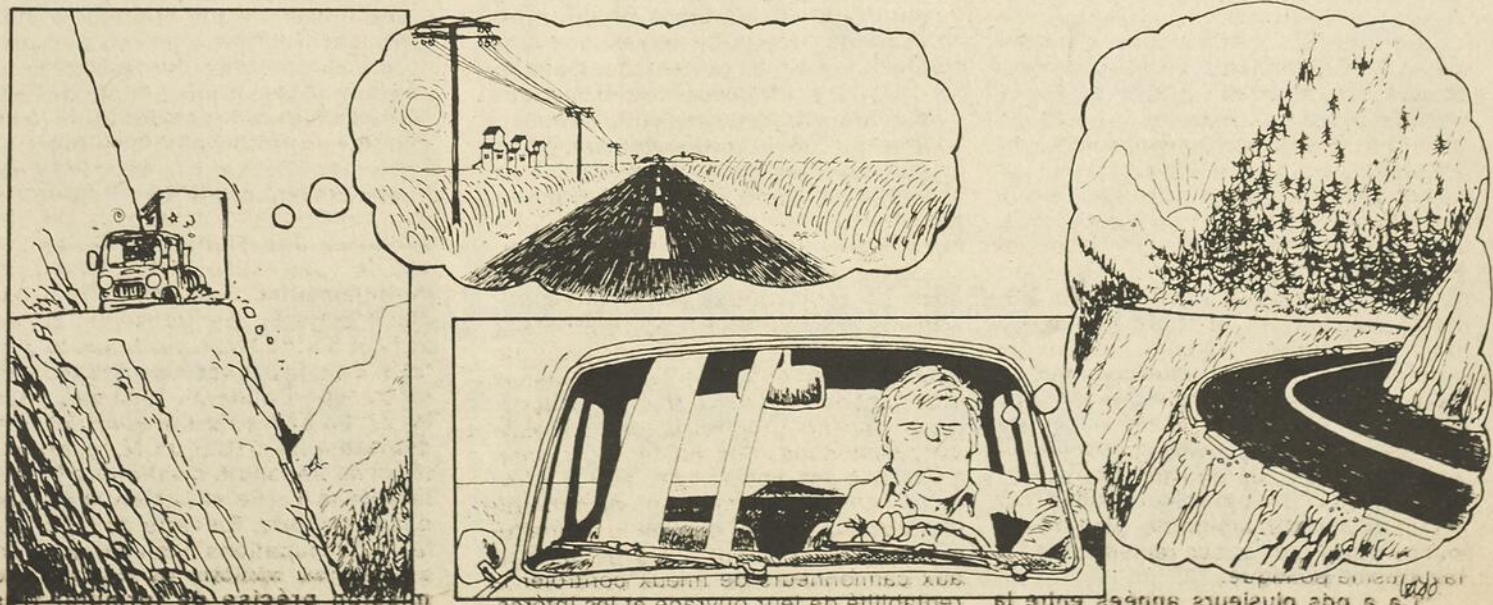
ville avec un mouvement de 800 allées et venues quotidiennes!...

"Les principaux obstacles au service qu'une compagnie peut rendre à son client sont les transporteurs illégaux, car ils nous enlèvent du potentiel et au bout du compte, du capital. C'est surveillé mais pas assez sévèrement"

Normalement tout est surveillé sur la route, poids, vitesse. Mais, pour plus de sécurité, Bellechasse, avant le départ, procède à ses propres contrôles. Sur la route, ses patrouilles surveillent parfois les convois spéciaux.

Le terminus de Bellechasse Transport, à Boucherville, ressemble à tous les terminus. Il y a évidemment l'administration et le bureau sur lequel règne Louis Verge, mais aussi un "dock" près duquel viennent stationner les semi-remorques qui doivent être chargées, un garage où l'on répare et entretient le matériel. Celui-ci, très bien équipé, possède son propre magasin de pièces et tout l'outillage nécessaire pour maintenir ces monstres mécaniques sur la route en toute sécurité.

Le camion est mal connu du public et souvent mal considéré de l'automobiliste pressé. Pourtant c'est l'instrument principal de notre petit confort et de notre alimentation. Tout ce qui se trouve dans la maison a voyagé au moins une fois par camion!...



après ça, l'économie du Québec, on la contrôle; ils ne la contrôleront pas. La discrimination économique se fera au niveau du transport. La petite indus-

juridiction sur le transport routier, qu'il soit intra ou inter-provincial, à condition que les différentes commissions provinciales s'accordent pour traiter les deux

et, sous le couvert d'une entreprise entièrement canadienne, se développent et prospèrent. Les acheteurs étrangers sont en général très géné-

la Commission des Transports... On essaie surtout actuellement de définir ce qu'est une entreprise québécoise. Est-ce une entreprise dont le siège social est au Québec? Est-ce une entreprise contrôlée en majorité par des Québécois, mais qui pourrait être établie ailleurs? Ce n'est pas si simple, surtout quand on en arrive à des problèmes juridiques. Une fois cette définition exacte trouvée, la Commission des Transports pourra agir plus efficacement..."

N'y aurait-il pas des moyens plus positifs pour encourager les Québécois à investir dans l'industrie du camionnage?

"On a eu des pourparlers, depuis déjà une année à peu près avec l'association du camionnage, invitée par nous, d'ailleurs, au moment où il n'y avait pas de programme d'aide au "tertiaire" dont fait partie le camionnage. On avait parlé de prêt à faible intérêt, de choses comme cela; c'est en gestation actuellement. C'est une avenue qu'il nous faudra considérer si on veut que des offres raisonnables soient présentées par des Québécois à des entreprises qui veulent vendre".

**Y a-t-il un organisme précis qui pourrait intervenir dans ce sens-là, un organisme gouvernemental, par exemple?

"On a déjà parlé, en fait, d'organismes comme la société de développement industriel, à laquelle on pourrait permettre des investissements dans le tertiaire, ou bien créer, "tout de go", une autre société, une société du transport du Québec, une espèce d'organisme mixte alimenté par des fonds publics... C'est trop embryonnaire pour que je puisse aller plus loin dans ce sens..."

Pour assurer la relève administrative, certains CEGEP comme celui de Sainte-Thérèse, commencent à dispenser des cours dans le domaine précis du transport. L'université de Sherbrooke organise des cours à l'intention des futurs administrateurs québécois du transport. Mais l'éducation des administrateurs en est encore au stade expérimental. Le ministère de l'Éducation, informé par celui des Transports, doit élaborer des sections spécialisées où l'on étudiera à tous les niveaux post-secondaires le cas particulier de l'administration de l'industrie du camionnage. Jamais rien ne fut organisé dans ce secteur et tout reste à faire. Pourvu que cela ne soit pas trop long, sinon notre relève devra, en plus, ajouter à son bagage intellectuel une connaissance approfondie de l'anglais, langue officielle de l'Ontario, des États-Unis... et de l'Australie!...

"Le transport a cette caractéristique de défoncer les frontières. Le but du transport, c'est de relier des pays entre eux, des hommes entre eux. Il a comme défi continu de s'adapter à des contraintes de douane, de contrôle ou de permis de transport... "En fait, de conclure Jacques Charland, "les politiques de transport ont toujours eu tendance à s'harmoniser pour enlever les frictions. La règle va demeurer dans un Québec souverain..."

Réal Marcotte, chauffeur de l'année

Monsieur Réal Marcotte a été nommé "chauffeur de l'année 1977". C'est un honneur dont jouit annuellement le meilleur chauffeur de poids lourd québécois. Essentiellement, c'est le millage parcouru sans accident qui détermine le vainqueur, mais des services spéciaux peuvent favoriser un candidat. Monsieur Marcotte, lui, a parcouru, à raison de 65 000 milles annuellement, 1 885 000 milles sans accident! Il n'y a pas beaucoup d'automobilistes qui peuvent en dire autant. De plus, un acte de bravoure le fit connaître, alors qu'il sauvait des flammes, au péril de sa vie, deux victimes d'accident coincées dans leur véhicule.

Monsieur Marcotte conduit les camions de Guilbault Transport depuis plus de 29 ans et me confiait:

"Un camionneur, il n'a pas d'heure

pour commencer et il n'a pas d'heure pour finir. Ça! la femme qui marie un camionneur ne doit pas penser que son homme va arriver à 6 heures pour souper et repartir à 8 heures le lendemain. Il n'a pas d'heure!

Le camionneur doit avant tout être prudent sur la route, être un exemple de sécurité. Ici, à la compagnie, on détient le record des routiers sans accident.

Le seul conseil que je peux dire au monde, c'est de réfléchir. Les routes qu'on a, aujourd'hui, ne sont pas des "ronds de course". La vitesse moyenne, sur nos routes, pour "exempter" un accident, c'est entre 50 et 60 milles à l'heure."

A bon entendeur, salut!



Réal Marcotte, de Guilbault Transport

trie de Sainte-Clotilde ou la poissonnerie de Gaspésie seront délaissées, car la multinationale ira où il y a du volume, Montréal et Québec, mais elle ne viendra pas se "badrer" d'aller chercher du poisson à Gaspé deux mois par année... Il faut s'en occuper, car la situation devient très grave; il n'y a plus que 35 grandes compagnies ayant un million de chiffre d'affaire, sur 120 opérant au Québec, qui sont réellement québécoises!...

...Une "philosophie" gouvernementale du transport

Autrefois, le gouvernement fédéral contrôlait les transports interprovinciaux et ne laissait sous la juridiction des provinces que le camionnage intra-provincial. C'est d'ailleurs un jugement de cour qui décida, à la suite de la célèbre cause Wiener, de délimiter ainsi les juridictions provinciales et fédérales. Une crise politique, provoquée par cet affrontement fédéral-provincial, poussa Ottawa à rédiger son règlement M-14; les provinces récupéraient alors la totalité de leur

niveaux de transport de la même manière.

Aujourd'hui, les transporteurs dont les lignes chevauchent deux administrations provinciales doivent obtenir deux permis, un pour chaque territoire, donc satisfaire aux exigences de deux Commissions des Transports. Le C.C.M.T.A. (Canadian Council of Motor Transportation Authority), où vont siéger conjointement les Commissions des Transports des différentes administrations, a pour première politique de faciliter l'octroi de permis interprovinciaux. Le Québec a appuyé cette mesure et participera aux audiences de l'organisme.

Le gouvernement est conscient du "phénomène de vieillissement" de l'entreprise de transport, d'une relève difficile et du manque de capitaux.

"Beaucoup de propriétaires d'entreprises", d'expliquer Jacques Charland, "considèrent que la vente de leur affaire est le meilleur moyen de récupérer leur capital d'investissement. Certaines entreprises très agressives, ici comme en Europe, n'ont pas d'autres ambitions que d'étendre leurs routes commerciales. C'est un phénomène mondial. Ainsi, des capitaux australiens ont été investis aux États-Unis et au Canada,

reux dans leurs offres et comptent récupérer leur investissement à moyen terme et non pas à court terme. Comme partout ailleurs, on est confronté au Québec avec ce problème. Alors, est-ce que nous avons le droit, pour un bien public de nier à cet individu qui a réellement monté une affaire, qui s'est dépensé durant trente ans pour vendre à un prix qui est plus que raisonnable?... Le problème de ces gens-là, c'est de vendre au meilleur prix. Est-ce que le public est prêt à payer 2x ce qui vaut 1x, finalement?"

Mais n'y aurait-il pas, monsieur le sous-ministre, un moyen de permettre à des Québécois d'assurer la relève, d'organiser pour eux une aide financière?

"La philosophie du gouvernement est de garder le secteur bien québécois. C'est sûr. D'ailleurs, nous avons développé, à défaut d'autres choses une procédure par laquelle le ministre est habilité à soustraire de la Commission des Transports certaines requêtes comme la vente d'une entreprise, par exemple. Mais le problème, aujourd'hui, est que nous sommes rendus à le faire trop souvent. On fausse réellement le rôle de

POUR DES VACANCES RÉUSSIES...

LOUEZ

UN CANOT
POUR UNE
FIN DE SEMAINE

Accessoires
inclus
\$25

2 ceintures de sécurité
2 avirons
1 support de toit

ou ACHETEZ-

EN UN
À PARTIR DE **\$155**

Le poste de traite
Canoës-Kayaks

1322 est Bélanger
270-7309 • 866-7095

Les cartes du Jour...

BÉLANGER & BÉLANGER
AVOCATS
 5835, boul. Léger
 suite 300
MONTRÉAL-NORD 323-9000

CHARBONNEAU, BRISSON, GUERIN
 & ASSOCIÉS
 Conseillers en Administration
 5835, boul. Léger
 Montréal **Tél.: 323-8602**


Louis-Klaurent Gauthier
 Graphiste-Designer
 2055 de la montagne
 suite #6
 après 6 h. tél 843-4844

ARMAND R. BASTIEN & ASS.
 Optométristes
Dr A.R. Bastien, o.d.
Dr Y.R. Bastien, o.d.
 VISION SOUS NORMALE
 VERRES DE CONTACT
 STRABISME
 DYSLEXIE
 7670, Saint-Denis
MONTRÉAL 274-6513

UNTERBERG, BOYER, MAINVILLE,
BONIN & ROBERT
 AVOCATS
 1980 ouest, Sherbrooke
 Suite 700
 Montréal **Tél: 934-0841**

Serge Bourdua
Chirurgien Orthopédiste
Saint-Hyacinthe


 design
 illustration
 bande dessinée
MICHEL FORREST
 c.p. 422, Marieville
 (514) 466-7555

DUFOUR & COTE
 Avocats
 23 est, rue RACINE
 Chicoutimi **549-8150**

Huguette Viger
 NOTAIRE
 DERASPE,
 PAIEMENT, VIGER & VERVILLE
 509 EST. BOULEVARD CHAREST,
 QUÉBEC 2 IÈME
 G1K 3J2 **TÉL. BUR.: 418-529-5701**


G. Duchemin o.d.
 DOCTEUR EN OPTOMÉTRIE
 Développement visuo-moteur
 Guidance - Évaluation - Rééducation
 7160 St-Denis — Montréal — 270-3986
 Centre de Développement Visuo- Moteur

TIMBRES-POSTES
 CANADA
 Collectionnez comme les experts
 le font, sans accumulation inu-
 tile.
 Envoyez \$1.00 (remboursable au
 premier achat) pour recevoir nos
 listes illustrées et vous procurer
 seulement les timbres qui vous
 manquent.
OMNIPHILA
 Dépt. J. C.P. 729
 Station OUTREMONT
 OUTREMONT H2V 4N9

MARCEAU, CLERMONT & CROTEAU
 Avocats
 1070, Chemin Ste-Foy
 Québec **(418) 687-5920**
 André Marceau, C.R.
 Micheline Clermont-Marceau, L.L.L.
 Marcel Croteau, L.L.L.
 Claude Gagnon, L.L.L.

"AU LOTUS NOIR"
Fleuriste
 91 ouest, boul. Crémazie
 Montréal H2N 1L3 **381-1769**
 OUVERT LE DIMANCHE Sem: de 9 h a.m. à 9 h p.m.
 1600, boul. de la Concorde
 Duvernay, Laval H7G 2E7 **669-3598**

Disques
HARMONIA MUNDI
272-4513

DIRECTEUR DES SERVICES DE RÉADAPTATION
2e APPEL
Fonctions:
 Planifier, organiser, coordonner et contrôler toutes les activités de vie de groupe et des services cliniques:
 —4 unités de réadaptation à l'interne
 —services des activités de réadaptation (centre de jour)
 —service à domicile
 —service de santé
 —4 résidences de groupe
 —service psycho-social.
Exigences:
 Minimum, un diplôme de 1er cycle en sciences de l'éducation ou sciences humaines et des capacités d'adaptation dans un milieu en pleine expansion de service. Expérience pertinente dans le domaine de la réadaptation.
Conditions de travail:
 Selon la rémunération des cadres du réseau des affaires sociales et des politiques de l'établissement.
 Faire parvenir vos notes biographiques avant le 25 juillet à:

MAISON LUCIE BRUNEAU
 CENTRE DE RÉADAPTATION SOCIALE
 POUR ADULTES HANDICAPÉS PHYSIQUES
 2222 est, avenue Laurier
 Montréal, Québec, H2H 1C4

SCRIBEC
 45 est, rue Jarry,
 Montréal
387-2486
 Secrétariat
 Impression
 Dactylographie
 Photocopie Xérox
 1-4 11c
 5-15 8c
 16-25 7c
 copies du même original
 26-35 6c
 36-55 5c
 56-90 4c
 Format léger et papier
 couleur: supplément
 Réduction à partir
 de 14" x 18"
 Impression offset
 Copies 8 1/2 x 11" 8 1/2 x
 14"
 100 3.75 4.05
 200 5.00 5.60
 300 6.25 7.15
 400 7.35 8.55
 500 8.45 9.95
 1000 12.85 15.85
 5000 53.85 68.85

évêché
HÔTEL NELSON
LES CARCASSES
 Du 7 au 31 juillet
SPECTACLES
 tous les soirs à
 21 et 23 heures 30
 Relâche le lundi
 Semaine - \$2.50
 Vendredi/Samedi - \$3.00
425 PLACE JACQUES CARTIER
dans le Vieux 861-5731

CLIMATISEURS
 Toutes grandeurs - Marque très connue
 Complètement neufs et garantie
 Payez aussi peu que \$170.00 (5,000 BTU)
MAISON BEAUDET
 8723, 10e avenue St-Michel
Tél.: 729-5217

DISCOTHEQUE MOBILE
LE DIAPASON ENR.
 Pour une soirée de danse, une réception réussie,
 un mariage, ou tout autre service audio...
 APPELEZ: CLAUDE: 471-4987
 LA MEILLEURE... JACQUES: 471-4501
 ... AU MEILLEUR PRIX: ROBERT: 471-1876

Matelas et sommiers dépareillés - toutes
 grandeurs \$39.00 et plus.
MAISON BEAUDET
 8723, 10e avenue St-Michel
Tél.: 729-5217

Une Carte d'Affaire dans le Jour
 est un service rendu au lecteur
 qui recherche confiance et
 compétence
LISE BOULÉT
842-4821

La Clinique dentaire de Longueuil recherche:
UNE ASSISTANTE DENTAIRE
 Atmosphère agréable, milieu de travail dynamique.
 Jeune femme avec esprit d'initiative et entregens.
 Assiste le dentiste et prodigue les soins. Belle per-
 sonnalité et dextérité manuelle.
Pour entrevue, demander:
677-9755
 de 9h à 12 h et de 2 h à 4 h



SYNDICAT
DES FONCTIONNAIRES
PROVINCIAUX
DU QUÉBEC INC.

FRAIS de VOYAGE



Les fonctionnaires itinérants, membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, apprécieraient que le ministre de la Fonction publique, au nom du gouvernement, réponde publiquement aux questions suivantes:

— Le ministre de la Fonction publique

peut-il faire connaître à la population les motifs et les justifications qui ont permis à l'Hydro-Québec ainsi qu'à la Société des Alcools du Québec de compenser ses employés itinérants à des taux supérieurs à ceux offerts par le gouvernement à ses employés qui utilisent leur véhicule automobile?

— Le ministre de la Fonction publique peut-il déposer l'étude qui, selon lui, a été effectuée et qui démontrerait qu'à long terme, sur une base annuelle, le fait de procéder à la location ou à l'achat de véhicules ne coûterait pas plus cher au gouvernement, et même sans doute un peu moins que les compensations offer-

tes à ses fonctionnaires.

— Le ministre de la Fonction publique peut-il démentir les chiffres ci-dessous, démontrant les coûts exorbitants qu'implique la location de certains véhicules aux conditions suivantes:

LOCATION — AUTOMOBILE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC

\$350.00 par mois à des employés du ministère — Québec (J.-P. Bédard, R. D'Amours, J.-G. Fortier et M. Renaud).

Millage approximatif: 500 milles par mois.

VICTORIAVILLE

\$3.00 de l'heure pour 8 heures par jour: Victoriaville, soit \$24.00 pour 30 milles approximativement.

HAUTERIVE

1 véhicule loué de Boulet Transport — \$13.75 l'heure avec chauffeur.

1 véhicule "panel" loué à raison de \$13.45 l'heure avec chauffeur.

RIVIÈRE-DU-LOUP

1 véhicule loué de "Massé et Plante" — \$16.00 par jour, plus \$0.16 du mille, plus essence (\$0.06).

2 véhicules loués de "Mailloux Transport" — \$80.00 par jour avec chauffeur.

CABANO

2 véhicules loués du "Garage Lemieux", de Rivière-du-Loup — \$14.00 par jour, plus \$0.14 du mille, plus essence (\$0.06).

2 véhicules loués du "Garage Lemieux", de Rivière-du-Loup — \$16.00 par jour, plus \$0.16 du mille, plus essence (\$0.06).

MONT-JOLI

1 véhicule loué de "La Cie Tilden" — \$14.00 par jour, plus \$0.14 du mille, plus essence (\$0.06).

RIMOUSKI

2 véhicules loués de "La Cie Tilden" — \$18.00 par jour, plus \$0.16 du mille, plus essence (\$0.06), plus \$3.00 par jour pour les assurances.

— Le ministre de la Fonction publique peut-il encore prétendre, puisqu'il nous assure que l'automobile n'est pas une condition de travail, que le fait pour le gouvernement de procéder à des locations de véhicules sur une base temporaire n'est pas une forme de pression contre les itinérants de la Fonction publique afin que ceux-ci fournissent leur véhicule automobile?

— Cette attitude ne peut-elle être comparée à celle de l'employeur qui utilise des "scabs" pour assurer le maintien de sa production?

— Le ministre de la Fonction publique peut-il également nous assurer que les employés qui sont transportés dans des véhicules en location obtiennent toute la

sécurité à laquelle ils sont en droit de s'attendre, compte tenu des règlements sanctionnés par l'arrêté en conseil 3787 du 13 décembre 1972? Selon nous, la vérité serait toute autre.

— De la même façon, le gouvernement entend-il respecter la sentence arbitrale rendue par le Juge Jean Bérubé, le 4 octobre 1974, afin de favoriser à l'heure du repas du midi le déplacement des employés itinérants, afin que ces derniers puissent à l'intérieur de distances décentes avoir l'opportunité de prendre leur repas, soit à la maison, au port d'attache ou au restaurant?

— Le gouvernement entend-il assumer toutes les garanties et tous les risques qui sont encourus par les itinérants du gouvernement qui voyagent avec d'au-

MATANE

3 véhicules loués — \$90.00 par semaine, plus \$0.18 du mille, plus essence (\$0.06).

GASPE

3 véhicules — \$15.00 par jour, plus \$0.12 du mille, plus essence (\$0.06).

NEW-CARLISLE

2 véhicules — \$15.00 par jour, plus \$0.12 du mille, plus essence (\$0.06).

GASPESIE

1 véhicule (Toyota) — \$10.00 par jour, plus \$0.10 du mille, plus essence (\$0.05).

MINISTÈRE DES TERRES ET FORETS QUÉBEC

Fillion et Frères
6218, boul. Ste-Anne
\$475.35 par mois — 12,000 milles gratuits — Excédent \$0.08 du mille.

Essence, entretien, maintenance et assurances aux frais du gouvernement. Location minimum: 5 mois.

QUÉBEC

Location Giguère
375, boul. Hamel
\$550.00 par mois — 2,000 milles gratuits — Excédent \$0.10 du mille.

Essence, entretien, maintenance et assurances aux frais du gouvernement. Location minimum: 3 mois.

ROUYN-NORANDA

Rouyn Drive Yourself
350, boul. Rideau
Noranda
\$490.00 par mois — 1,000 milles gratuits — Excédent \$0.17 du mille.

tres employés, afin d'éviter la répétition de l'accident qui a coûté la vie à l'inspecteur Jean-Jacques Marsil et pour lequel le ministre de la Fonction publique ne nous a pas encore donné de garantie formelle?

— Le ministre de la Fonction publique fera-t-il encore preuve de manque d'humanisme pour se contenter de faire preuve de technicalités pour justifier sa position?

— Le gouvernement acceptera-t-il, suite à notre demande de rencontre du 21 juin dernier pour laquelle aucun accusé de réception n'a été reçu, d'accepter de nous rencontrer pour pouvoir régler ce litige plutôt que de prétendre que ce n'est qu'une tempête dans un verre

QUELQUES EXEMPLES

Essence et assurances aux frais du gouvernement. Location minimum: 2 mois.

MINISTÈRE DU TRAVAIL QUÉBEC

Budget Rent-A-Car
Denis Pépin Ltée
\$25.95 par jour plus \$3.00 pour assurances — Moins escompte 10%: \$26.05 par jour. Location illimitée — Lundi au vendredi.

NOTE: Les mêmes conditions semblent être acceptées par le ministre des Richesses naturelles.

MONTREAL

10 voitures — Budget-Rent-A-Car. \$29.11 par jour, plus essence (\$0.06).

MINISTÈRES DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'ENVIRONNEMENT MONTREAL

1 véhicule — \$157.28 par semaine, plus essence (\$0.06).

COMMISSION DE CONTROLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC QUÉBEC

6 véhicules à \$6.00 l'heure ou \$28.00 par jour, plus \$3.00 par jour pour les assurances, plus essence (0.06).

MONTREAL

8 véhicules — aux mêmes conditions.

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Voitures non livrées.

d'eau, et ce, dans l'intérêt de la population?

— Combien de temps le gouvernement acceptera-t-il de prendre le risque de ne pas être remboursé par le gouvernement fédéral pour les prestations de l'assistance sociale, compte tenu du fait que les agents de l'aide sociale n'effectuent pas les réévaluations à domicile, comme le règlement le prévoit?

— Combien de temps le gouvernement acceptera-t-il que les travaux de construction et d'entretien de route s'effectuent sans la vérification des inspecteurs des travaux publics?

— Combien de millions devons-nous éventuellement payer pour ce manque de compétence?...